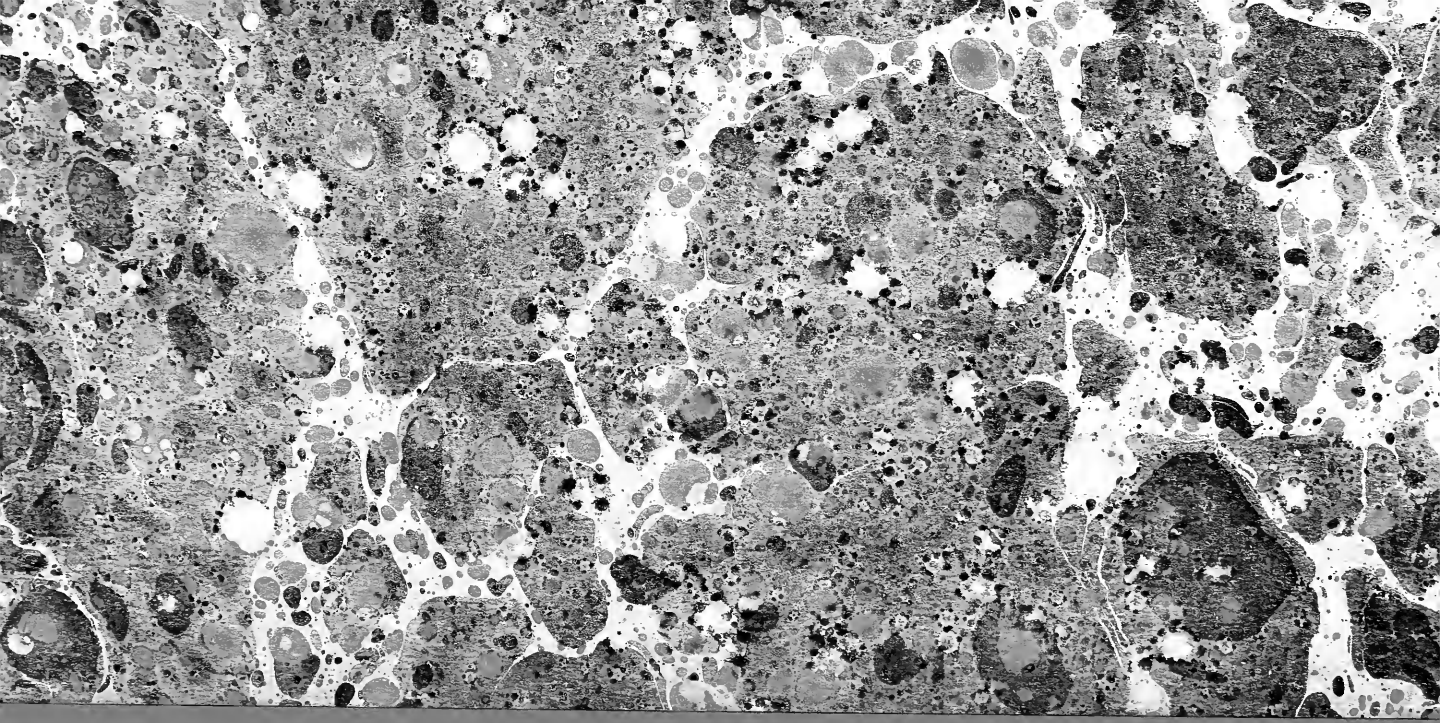

John Adams
Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
★ ADAMS
242.2

BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05307 409 0

BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05307 410 8

Digitized by the Internet Archive
in 2010

http://www.archive.org/details/tatdesfinances00iver

ÉTAT

DES

FINANCES

ET DES

RESSOURCES

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

AU 1er JANVIER, 1796.

PAR M. D'IVERNOIS.

POUR FAIRE SUITE AU *COUP-D'OEIL SUR LES ASSIGNATS*, ET AUX *REFLEXIONS SUR LA GUERRE.*

LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE W. & C. SPILSBURY.

Se vend chez P. ELMSLEY, Strand; J. DEBRETT, Piccadilly; J. De BOFFE, Gerard-Street, Soho; J. SEWELL, Cornhill; & chez les principaux Libraires.

25 JANVIER, 1796.

ÉTAT

DES FINANCES ET DES RESSOURCES

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

AU 1^er^ JANVIER, 1796.

A PEINE avais-je achevé sur les assignats le travail où j'annonçais leur catastrophe comme prochaine, que j'apprends que cette catastrophe est déjà arrivée ; & qu'afin de colorer les moyens violens qui l'accompagnent, le Directoire vient de révéler aux deux Conseils, que *l'heure des palliatifs est passée* ; que *tous les ressorts se brisent dans ses mains*, & que la République *touche à son dernier terme, si quelque ressource inattendue ne sort, pour ainsi dire, avec la rapidité de l'éclair du génie de la liberté* (1).

(1) Message du Directoire au Conseil des 500, le 6 Décembre 1795.

J'avais d'autant plus besoin de cette confirmation de mes pronostics, que dans le temps même où l'on reconnaissait à Paris que *le système des assignats était si mauvais qu'il ne pouvait plus durer*, (2) il venait de s'élever à Londres un ancien administrateur des finances de France, qui traitait *d'illusions empiriques* tous mes calculs sur leur inévitable épuisement. A en croire l'écrivain dont je parle, celui *des Réflexions sur la Paix* avait seul raison en attribuant tous les triomphes de la République au *mouvement révolutionnaire* & au *fanatisme de la liberté :* le commentateur va même plus loin ; il ne dissimule point que cet enthousiasme dure encore, & peut opérer les mêmes merveilles.

Lorsqu'on saura que ce champion politique, le premier qui se soit encore présenté sur l'arène pour défendre généreusement envers & contre tous, les opinions de la fille de M. *Necker*, n'est rien moins que le célèbre financier, M. *de Calonne* ; il n'est personne, je pense, qui à ce trait d'héroïsme ne soit tenté de s'écrier:

Du Chevalier Français tel est le caractère !

Mais comment se fait-il qu'en combattant sous les bannières du beau sexe, il se soit cru dispensé vis-à-vis de moi des égards dont je m'étais honoré envers son héroïne ? N'aurait-il pas dû lui suffire d'avoir écarté, par de simples assertions, toute la chaîne des faits que j'avais pris tant de peine à rassembler, sans rendre ma défaite plus humiliante encore, en me prodiguant les

(2) *Rewbell*, Président du Directoire.

épithètes de *grand pronoſtiqueur*—de *dogmatiſeur à perte de vue*—de *pamphlétiſeur politique*—de *prophète*—d'*oracle*—de *folliculaire*, &c. &c. &c ? (1)

Après avoir employé mes faibles moyens à plaider la cauſe de la Monarchie Françaiſe & de tant d'infortunés dépouillés, il m'aurait été peut-être difficile de deviner comment j'ai pu encourir l'indignation de M. de Calonne, s'il n'en eût lui-même trahi d'entrée l'objet, en attaquant mon écrit *ſur les aſſignats* par les deux dernières lignes où je diſais que la Monarchie Françaiſe *avait péri par les finances :* ſur quoi il s'écrie, que CELA N'EST PAS VRAI, que CELA NE SERA JAMAIS VRAI—que *jamais le tréſor public n'avait été auſſi déchargé de dettes exigibles, auſſi ponctuel dans ſes paiemens & auſſi puiſſant en crédit* qu'à l'époque de la convocation des Notables, &c.

A la manière délicate, mais formelle, dont il me donne ce démenti, je dois ſuppoſer qu'il a en main, comme il l'annonce, des preuves *inconteſtables* de mon

(1) Il eſt vrai que M. de Calonne, exercé de longue main à toutes les évolutions de la guerre polémique, a pris de temps en temps la peine de voiler légèrement quelques-unes de ces perſonalités ſous des réflexions générales. C'eſt ainſi par exemple qu'il parle le plus ſouvent au pluriel, lorſqu'il veut s'adreſſer à moi de manière que perſonne ne puiſſe ſe méprendre ſur ſes apoſtrophes. Après s'être ſervi très-librement de mon nom, il a jugé à-propos de cacher le ſien ſous le manteau de l'anonyme : ce qui ne l'a pas empêché de s'en aller publiant par-tout qu'il eſt l'auteur du *Tableau de l'Europe*, inſéré dans le Journal de Monſieur ſon frère. Voyez la ſuite du *Courier de Londres*, des mois de Novembre & Décembre 1795.

impoſture, & qu'il ne me reſte qu'à faire amende honorable. Auſſi ſuis-je prêt à reconnaître mon erreur, (1) pourvu qu'il me permette de déplorer avec toute l'Europe, qu'il ait caché ſi long-temps ces grandes vérités, & qu'en réuniſſant les Notables, au lieu de leur déclarer *un déficit de* 115 *millions*, il n'ait pas jugé à-propos de mettre ſous leurs yeux les pièces juſtificatives qu'il poſsède ſur le brillant état des finances de la Monarchie.

Au reſte, il ne s'agit plus à préſent de ſavoir ſi la Monarchie Françaiſe a péri par le *délabrement* de ſes finances, mais uniquement de calculer ſi la République s'écroulera par le diſcrédit de ſon papier-monnaie. C'eſt ce que nie également M. de Calonne, qui m'oppoſe d'abord la grande reſſource des Français, leur *énergie exaltée par le fanatiſme, & le fanatiſme redoublé par la calamité même.* Ce n'eſt là, ce me ſemble, que la paraphraſe des premières lignes de l'auteur des *Réflexions ſur la Paix.* Or je crois avoir prouvé que ſi l'enthouſiaſme a commencé la Révolution, ce ſont les aſſignats qui ont créé la République, & qui lui ont procuré ſes conquêtes. (2)

---

(1) Si quelque choſe peut me faire pardonner cette erreur par M. de Calonne, c'eſt qu'il m'y avait en quelque ſorte induit lui-même, en accuſant l'Aſſemblée Conſtituante d'avoir *empiré le* DE'LABREMENT DES FINANCES qu'elle *devait* RE'PARER, diſait-il. Voyez ſon ouvrage de *l'Etat de la France préſent & à venir*, p. 5.

(2) Voyez page première & ſuivantes du *Coup-d'œil ſur les Aſſignats*, ou page 229 des *Révolutions de France & de Genève*, édition in-8°, publiée à Londres au mois d'Octobre 1795.

C'eſt

M. de *Calonne* eſt loin de me l'accorder ; mais en l'admettant comme hypothèſe, il ſoutient qu'il n'eſt pas impoſſible de prolonger le règne de ces aſſignats ; & il connaît pluſieurs moyens d'y réuſſir, malgré leur diſcrédit actuel. *Ceux qui par quelques lignes de décret ont créé*, dit-il, *d'immenſes richeſſes, qui les ont multipliées autant qu'ils ont voulu, & qui ont groſſi leur maſſe ſans*

C'eſt là où je me ſuis attaché à prouver par les aveux même des Légiſlateurs Français, que *toute la puiſſance de leur Révolution conſiſte excluſivement dans leurs aſſignats.* Si cette propoſition avait beſoin de nouveaux développemens, on pourra les trouver dans le dernier rapport qu'a préſenté la nouvelle Commiſſion des Finances au Conſeil des 500 le 13 Novembre. En voici quelques paſſages :

La Révolution, en ouvrant une carrière de gloire au peuple Français, a ouvert auſſi une ſource de dépenſes publiques. La guerre terrible que nous avons faite à nos ennemis eſt le compte général de nos finances.

Des armées portées juſqu'à 1400,000 *combattans, entretenus depuis quatre ans de tous les objets néceſſaires à la guerre ; l'établiſſement d'une multitude d'atteliers & d'arſenaux créés preſque à l'inſtant dans toutes les parties de la République, une marine nombreuſe jetée dans un moment ſur les chantiers & armée ; une conſommation en tout genre dont aucun peuple n'avait donné l'exemple ; des approviſionnemens immenſes de ſubſiſtances de marine & de guerre, achetés chez l'étranger pour remplir le gouffre dévorant de nos beſoins ; mille dépenſes imprévues dont les événemens de la Révolution ont amené par intervalle la néceſſité ; voilà les cauſes honorables de l'état de nos finances.*

Durant ce temps, ajoute le Rapporteur Echaſſériaux, *aucun principe, aucune règle déterminée, ne dirigeaient les finances de l'Etat. Les émiſſions d'aſſignats venaient réparer tous les déſordres, & combler toutes les dépenſes. Le miniſtère de la guerre devint un gouffre. Dès ce moment on égara l'équilibre de la recette & de la dépenſe, le déſordre s'accrut, l'impôt fut négligé ; la planche des aſſignats fut la reſſource*

bornes, sans obstacles, ne pourraient-ils pas, aujourd'hui qu'ils ont encore en mains la même baguette enchantereſſe, terrifique & toute-puiſſante, ſoutenir leur ouvrage, ou le remplacer, en réparer la caducité, ou le remonter à neuf, préſerver du néant ce que d'un mot ils en ont fait ſortir, ou y ſubſtituer d'un mot d'autres créations ſemblables ? N'eſt-ce pas un adage reçu, que qui peut plus peut moins ? N'eſt-ce pas une vérité éternelle que le pouvoir conſervateur eſt inhérent au pouvoir créateur ?

Voilà vraiment un tableau de la nouvelle école. Si quelques amateurs le trouvaient un peu chargé, même à Paris ; je dois les prévenir que l'auteur, en l'expoſant à Londres, a eu la précaution d'inſcrire au-bas qu'*on doit être enfin convaincu par la leçon des événemens que la plus mauvaiſe manière de raiſonner aujourd'hui, c'eſt de raiſonner comme autrefois.*

Sans cet avertiſſement ſalutaire, la leçon des événemens m'aurait peut-être convaincu de plus en plus

---

unique entre les mains du gouvernement pour les fraix de la guerre, pour les beſoins ordinaires de l'intérieur, & pour toutes les dépenſes extraordinaires....La faibleſſe des douze adminiſtrations ne fit qu'accroître la dépenſe, & preſſurer la tréſorerie nationale, qui, pour s'alimenter & faire le ſervice, invoquait toujours de nouvelles émiſſions d'aſſignats.

Je ne ſais ſi ce nouvel aveu me réconciliera avec mon adverſaire, qui voudrait, à toute force, attribuer à quelque choſe de plus noble qu'une planche de graveur les ſuccès de ſes compatriotes ſur *la confédération des plus grandes Puiſſances. C'eſt un ſublime & merveilleux ſecret,* dit-il avec ironie, *que celui de combattre toute l'Europe avec du papier, & de faire de ſuperbes conquêtes avec des chiffons !*

que la manière de raisonner comme autrefois est encore la meilleure; & si l'auteur du *Tableau de l'Europe* n'avait pas volontairement renoncé à ce qu'il appelle les *vieilles méthodes*, les *vieilles maximes*, les *vieilles probabilités*, il me semble qu'il aurait fort bien su dire : " La baguette enchantereſſe avec laquelle la Révolu- " tion Française créa d'immenses richesses, & grossit " leur masse sans bornes, avait pour talismans à ses " deux extrémités, l'enthousiasme & la terreur : elle " a vu s'évanouir pour jamais avec eux sa toute- " puissance, & ne peut déjà plus aider à conjurer les " esprits, qui d'un mot avaient tiré les assignats du " néant. Plus de cent fois le Magicien déconcerté a " promis solemnellement de leur rendre tout leur pre- " mier crédit; & cependant leur discrédit n'a fait que " s'accroître. Il n'avait pas même su l'arrêter " lorsque sa baguette était encore terrifique; com- " ment leur substituerait-il d'autres créations sem- " blables, aujourd'hui que cette baguette elle-même " lui a échappé? N'est-ce pas un *adage reçu*, que " celui qui n'a pas pu le moins, ne peut pas le plus ? " N'est-ce pas une *vérité éternelle*, que le pouvoir " créateur n'est point inhérent au pouvoir qui n'a pas " su se montrer conservateur ?"

Il est vrai que le financier qui m'a réfuté m'oppose la Nation Française, comme *la Nation la plus crédule & la plus séductible qu'il y ait au monde* ; & il en conclut, que *le* BON SENS *ne permet pas de douter que ceux qui ont trouvé si facilement chez leur imprimeur des fonds suffisans pour faire face aux attaques de toute l'Europe, ne trouvent encore quand il le faudra quelque*

autre expédient semblable, & ne parviennent à remplacer une fiction par une autre fiction.— La source des illusions est-elle donc tarie ? s'écrie-t-il.

Je l'avais cru tarie, je l'avoue ; & quoique M. *de Calonne* en connaisse mieux que moi les divers canaux, *le bon sens* ne me permet pas de présumer qu'elle puisse se rouvrir avant qu'on ait réussi à persuader aux Français, 1°, que *la guerre est un besoin de leur manière d'être* (1) ; 2°, que pour la prolonger, il leur convient d'adopter *quelque expédient semblable* à celui des assignats qui les a ruinés ; 3°, que ce nouvel expédient, si c'est un papier-monnaie, repose sur une hypothèque absolument différente de celle du précédent.

Ici, & entre mille moyens de rouvrir la *source des illusions*, l'auteur du *Tableau de l'Europe* débute par indiquer celui qui lui paraît le plus simple. *Pourquoi donc*, me demande-t-il, *les Chefs de la Convention ne parviendraient-ils pas, aujourd'hui que l'exigence de la chose publique est plus impérieuse qu'autrefois, à persuader à la nation qu'il faut retrancher quelques chiffres aux assignats, pour simplifier le dénominateur, comme on a introduit en arithmétique les fractions décimales pour faciliter les calculs ?* La comparaison n'est pas exacte, mais n'importe ; on saisit l'idée ; & l'on doit convenir que c'est une conception hardie que de redonner un nouvel empire aux assignats, en détruisant leur principal appui, la confiance. Cependant, comme la nouvelle Législature Française vient d'enlever à M. *de Calonne* le mérite

(1) Assertion de l'auteur du *Tableau de l'Europe*.

mérite de cette grande découverte en le gagnant de vîteſſe (1), il ne lui ſera plus permis d'alléguer que l'*impéritie des moyens propoſés à la Convention ne prouve que contre ceux qui les ont adoptés.* Reſte à ſavoir maintenant juſqu'à quel point ce qu'il appelle le *dénominateur ſimplifié* pourra arrêter le diſcrédit des aſſignats qu'on ſoûmet à une pareille épreuve, ce diſcrédit qu'il n'enviſage, dit-il, que comme *une irrégularité exceſſive dans ſon mouvement.*

Et certes, il ne s'en tient point là ; car il ne voit dans cette irrégularité que *la preuve d'un agiotage déſordonné, auquel* il affirme qu'*il ne lui paraît pas impoſſible de mettre un terme.*

Telle eſt, mot pour mot, ce me ſemble, la manière de raiſonner des Légiſlateurs Français ; & cependant, depuis dix mois qu'ils tiennent préciſément le même langage, il ne leur a pas encore été poſſible de découvrir l'apparence d'un frein contre l'agiotage dont ils ſe plaignent. J'en ſais bien la raiſon ; c'eſt que cet *agiotage déſordonné* n'eſt autre choſe qu'une *défiance profonde*, & que ſe défier d'un papier-monnaie, c'eſt en d'autres termes ſe défier de ſon gage ou de ſon rembours.

Il eſt vrai que M. *de Calonne* ne fait pas difficulté

(1) Il développait cette idée lumineuſe dans le *Courier de Londres* du 18 Novembre ; & trois ſemaines après, les deux Conſeils Français ſe ſont réunis pour la mettre en pratique. Ils ont décrété, ſans doute pour *faciliter les calculs*, que les aſſignats de 100 liv. ne vaudraient que 1 liv. encore ſera-ce dans un emprunt forcé que le Gouvernement les recevra à ce taux. Je ne ſais ſi c'eſt-là ce qui s'appelle *ſimplifier un dénominateur.*

de laiſſer deviner l'un des freins qu'il aurait oppoſés à cette défiance. Mais, en l'indiquant à ſes compatriotes, je leur laiſſe à prononcer s'ils ſeront tentés de s'y ſoumettre. *L'exécrable Robeſpierre*, dit-il, *auſſi petit en lumières que grand en barbarie, moins ignorant en adminiſtration, & moins enclin à choiſir de préférence les voies les plus tyranniques, n'eût pas cru néceſſaire de recourir à une loi auſſi vexatoire que l'était celle du Maximum. Il ſe fut contenté de rendre le cours des aſſignats forcé, EN EXCLUANT CELUI DES MATIERES D'OR ET D'ARGENT.*

Le financier *Bourdon* avait devancé M. *de Calonne*, en prêchant cette même meſure préciſément 6 mois avant lui. Je veux croire qu'elle eût été moins *tyrannique* ; mais eût-elle été moins vaine que celle du *Maximum* ; n'aurait-elle point fait enfouir toutes les eſpèces qu'on n'aurait pas réuſſi à expédier dans l'étranger ? Comment ſe figurer qu'elle eût empêché le diſcrédit des aſſignats ? Tout ce qu'avance à ce ſujet l'auteur qui me réfute paraîtra bien faible. *Une monnaie artificielle*, dit-il, *ne perd ou ne gagne que quand elle eſt échangeable contre une monnaie réelle.— Le taux du change eſt à ſon égard un mot vuide de ſens.*

Cette idée paraît l'idée-mère de toute la doctrine de M. *de Calonne* ; & il ne ceſſe de revenir à la charge, contre ceux qui, ſans avoir aucune *notion ſaine du taux du change* des aſſignats, *s'aviſent néanmoins d'en raiſonner*. Je ne ſais trop comment il s'y ſera pris pour ſe former ce qu'il appelle des *notions ſaines* ſur le *taux du change* d'un papier-monnaie que les endoſſeurs, ainſi qu'on l'a fort bien dit, ſe ſont conſtamment paſſés de mains en

mains *comme un charbon ardent :* quant à moi, je ne me vante ni de saisir ni de fixer tous les élémens révolutionnaires qui, en telle ou telle époque, ont influé plus ou moins sur *le cours du change* des assignats. Mais s'il est inutile d'analyser les diverses causes des variations de ce cours, il est beaucoup plus important de constater leur baisse continue & leur taux actuel, parce que c'est l'unique principe à l'aide duquel on puisse arriver à l'évaluation du gage affecté à leur rembours.

Ce principe vient d'être exposé avec beaucoup de clarté au Conseil des Anciens par sa Commission des Finances. *La valeur de l'assignat*, lui a-t-elle dit le 3 Décembre, *est irrévocablement fixée dans son rapport avec le gage qui lui est affecté.* Après avoir posé ce principe, après avoir déploré l'incertitude toujours croissante sur la *réalité* des propriétés qui servent de gage aux assignats ; cette même Commission en a conclu que, pour anéantir le discrédit du papier-monnaie, il fallait *vérifier la valeur réelle des domaines nationaux.* Il est vrai qu'elle n'a pas tardé à découvrir que cette *vérification* serait un remède pire que le mal : mais si elle n'a pas jugé à propos de l'entreprendre, il ne me sera peut-être point impossible d'y suppléer par la seule application du principe ci-dessus. (1) En effet, dès que j'ai la certitude que la

(1) Dans la séance du 10 Octobre, *Le Coulteux* a ajouté un développement de plus à ce principe : *L'assignat ne peut être apprécié ou déprécié,* a-t-il dit, *qu'en raison de la plus ou moins forte quotité du gage sur lequel il est délégué, & qui doit l'acquitter, comparée avec la quotité déterminée de la somme nominale des assignats en émission.*

valeur de l'assignat & celle du gage sont *en rapport*, il me suffit d'apprendre que les 20 milliards d'assignats qui étaient en circulation le 3 Décembre étaient tombés à $\frac{5}{8}$ pour cent de leur valeur nominale, & ne représentaient ainsi que 125 millions de valeur effective; je trouve tout à la fois dans ce produit celui de la valeur supposée au gage avec lequel celle de l'assignat *est irrévocablement fixée dans son rapport.*

Cette évaluation paraîtra peut-être trop faible; mais il est essentiel d'en soumettre le calcul à diverses épreuves avant de le rejeter comme erroné. En suivant dans sa gradation la baisse des assignats, on verra qu'à mesure que le public a été éclairé sur l'étendue des restitutions, & sur le bas prix auquel se vendaient les biens non restitués, il a eu grand soin de suivre une progression à-peu-près semblable pour la baisse à laquelle il a successivement condamné les assignats: (1) enfin, l'on se convaincra que l'opinion de ce même public, sur la valeur des biens nationaux, s'est trouvée représentée de jour en jour plus fidèlement par ce qu'on appelle le *taux du change.*

(1) Dans la séance du 3 Décembre le banquier *Le Coulteux* a essayé d'indiquer quelques degrés de l'échelle de cette baisse : " En " Pluviose de l'an 3, a-t-il dit, on calculait 6 milliards 400 mil- " lions, qui étant avec la monnaie métallique dans le rapport de " 1 à 4, représentaient 1600 millions. Deux mois après, les as- " signats s'élevèrent à 6 milliards & demi, qui tombant dans le " rapport de 1 à 6 ne représentèrent plus que 1200 millions " valeur métallique."

Je ne saurais m'étonner de cette chûte, si c'est dans cet intervalle que Cambon révéla l'affreux secret de la détérioration des biens nationaux.

Qu'on me permette d'entrer ici dans une discuſſion que l'auteur du *Tableau de l'Europe* a ſans doute jugée au-deſſous de ſon ſujet, puiſque le mot *hypothèque* ne ſe rencontre pas même dans la partie de ſon tableau où il traite des aſſignats. Moins rapide que lui, il ne me ſuffit point d'avoir découvert à quoi s'élève la valeur de leur hypothèque dans l'opinion des agioteurs Français ; il me reſte encore à examiner ſi ces agioteurs ſont réellement fondés à ſuppoſer une valeur de 125 millions aux biens invendus: or, je ſuis ſi éloigné de m'en tenir à leur ſuppoſition, que je nie ſans balancer que les biens nationaux aient aucune eſpèce de valeur pour la République qui s'en eſt emparée. Je leur ſoutiens qu'elle n'en peut abſolument rien tirer pour faire face à ſa dette, & les porteurs d'aſſignats vont en avoir la triſte démonſtration, s'ils veulent prendre la peine de me ſuivre.

Je ne connais qu'une ſeule route pour arriver à l'eſtimation préciſe d'un domaine rural, c'eſt de ſe faire exhiber le tableau de ſon revenu net. Quoique depuis long-temps le Gouvernement Français, afin d'exagérer la valeur de ſes domaines, s'efforce de jeter un voile ſur le cadaſtre de leurs revenus, il ſera facile de lever ce voile à l'aide des aveux indiſcrets que fit *Johannot*, il y a environ une année. Le premier de ces aveux, que j'ai déjà rapporté, eſt trop précieux pour en laiſſer perdre la trace. Le voici : *Le revenu d'une année des biens nationaux invendus eſt d'environ* 300 *millions*. Ici ſe préſentent trois obſervations importantes. La 1^ere^, que depuis le 22 Décembre 1794, date de cet aveu, non-ſeulement on a

ceſſé les confiſcations, mais on a reſtitué toutes celles qui avaient eu lieu ſous le règne de Robeſpierre, & cela ſans aucune autre exception quelconque que celle des biens de la famille Du Barré. La 2^de^, que *Le Coulteux* vient de reconnaître, que le 14 Avril ſuivant, c'eſt-à-dire ſeulement quatre mois après, la maſſe de ces reſtitutions avait réduit *le gage laiſſé en hypothèque à ſept milliards, valeur de* 1790, *(les revenus eſtimés il eſt vrai*, dit-il, *au denier* 50) ; (1) eſtimation qui réduit par conſéquent à 140 millions le revenu de toutes les terres dont la nation ſe réſerva la propriété à cette époque. La 3^e^, que depuis cette même époque on a aliéné une grande partie de ce revenu de 140 millions.

Or, comme pour ſe procurer des acheteurs on leur a donné un choix ſans limites entre tous les domaines à leur bienſéance, il n'eſt pas douteux qu'ils n'aient choiſi les meilleurs ; & l'on eſt en droit de ſuppoſer, ce me ſemble, que ceux qu'ils auront dédaignés, & qui reſtent encore à la diſpoſition de la nation, ſont pour la plupart, ou des biens d'émigrés ſitués dans les départemens inſurgés, ou des domaines ravagés par l'incendie de la guerre, ou bien de ces domaines dont parlait Cambon, il y a onze mois, en annonçant qu'ils *dépériſſaient* entre les mains de la nation, ou enfin de cette dernière claſſe de domaines dont parlait le même Cambon, en convenant que des acheteurs frauduleux les abandonnaient *après en avoir vendu en détail les arbres &*

(1) Voyez le Moniteur du 9 Décembre, 1795.

les matériaux. Ces circonſtances conſidérées; je doute que la totalité des biens non-reſtitués, & de tous ceux qui demeurent invendus, ait jamais produit la moitié du revenu dont vient de parler *Le Coulteux :* mais je conſens à admettre l'eſtimation des 140 millions de revenus qui, ſuivant ce Député, exiſtaient encore il y a huit mois dans les mains de la République.

Maintenant, à ces premières données, il en faut joindre trois autres : 1°, qu'il y avait *environ un million* de créanciers privilégiés ſur la totalité des biens ſaiſis ; 2°, que le 1er Janvier 1795, la Convention a déclaré ſolemnellement cette dette privilégiée à *la charge de l'Etat* ; 3°, que peu de temps après la reſtitution faite aux fédéraliſtes, *Johannot* a aſſuré que cette dette, qu'il appela *créances ſur les émigrés, n'excédait pas* 1500 *millions* de capital, ce qui était convenir en termes déguiſés qu'elle excédait le produit du revenu de dix années de toutes les terres non reſtituées.

Tous mes lecteurs me devancent dans la réflexion qui ſe préſente ici. Si le revenu des biens invendus ne s'élève qu'à 140 millions, & qu'il ſoit dû ſur ces biens 1500 millions, c'eſt-à-dire au-delà de 10 années de revenu, il eſt plus clair que le jour, que la nation, qui s'en eſt emparée à la charge d'en acquitter les hypothèques, ne peut pas ſe flatter de s'en appliquer un ſeul écu à moins qu'elle ne réuſſiſſe à les vendre mieux qu'au denier 10. Or, comment s'en flatterait-elle encore, depuis qu'afin de ſe défaire des meilleurs, elle s'eſt vue réduite à en offrir l'aliénation pour un capital

correſpondant à 2 ou 3 années de leur ancien revenu ? Suppoſons néanmoins, par impoſſible, qu'elle parvienne à les vendre tous au denier 10 ; à quoi lui ſervirait encore ce produit ineſpéré, ſinon à acquitter les anciens hypothécaires privilégiés ?——Et alors, que devient, je le demande, la fortune coloſſale que l'État s'était promis d'une pareille proie ? Cette proie lui échappe, il ne lui en reſte déjà que la honte du brigandage & les mortifications du deſappointement. A peine s'était-il emparé par la violence, mais à ſes périls & riſques, d'une ſucceſſion qu'il ſavait être immenſe, & il s'apperçoit avec effroi que c'eſt une ſucceſſion ruineuſe dont le paſſif ſurpaſſe de beaucoup l'actif. A peine avait-il réuſſi, à force de dépenſes & de crimes, à ſe défaire de tous les héritiers collatéraux, & il apprend qu'en paſſant dans les mains d'un héritier auſſi ſuſpect que lui, ce prétendu héritage a perdu tout-à-coup les neuf dixièmes de ſa valeur primitive ! Enfin, pour comble de maux, ce Gouvernement ſpoliateur n'a aucun moyen quelconque de ſortir du dédale inextricable où il s'eſt enfoncé. Lui propoſerait-on de ſuſpendre la vente de ſes terres, afin d'en remonter graduellement la valeur ? Il vous répétera avec l'accent du déſeſpoir, que les fraix annuels de leur geſtion lui ont coûté juſqu'ici au-delà de tous les revenus qu'il en perçoit, & que, malgré ſa vigilance redoublée, celles qui demeurent invendues ſe détériorent chaque jour à vue d'œil.—Eſſayera-t-il de dépouiller de leur titre les anciens créanciers ? ou, ce qui reviendrait au-même, acquittera-t-il encore cette dette privilégiée en aſſignats ou en cédules ?....

Il

Il réduirait infailliblement par-là à la mendicité un million de familles au ſecours deſquelles il ſe verrait forcé malgré lui d'accourir ; car une expérience affreuſe & prolongée l'a enfin convaincu qu'après avoir ruiné les rentiers de Paris, en les rembourſant en papier-monnaie, il lui en coûte infiniment plus en diſtributions gratuites de ſubſiſtances pour les ſoulager, eux, & toutes les claſſes qu'ils faiſaient vivre, qu'il ne lui en aurait jamais pu coûter pour reſter fidèle à ſes engagemens (1). Ainſi, quelque part qu'il porte ſes regards, il ne découvre autour de lui qu'écueils & précipices !

Leçon à jamais mémorable de ce que le ſyſtême des confiſcations a de perfide pour les Gouvernemens qui s'y livrent, & de déſaſtreux pour les partis qui eſpèrent en profiter ! Ils croient dépouiller leurs adverſaires, & ils ſe volent eux-mêmes. Porteurs d'aſ-

---

(1) Dans ſon meſſage du 16 Décembre, le Directoire vient d'avouer que *les ſubſiſtances de Paris exigent en ce moment plus de 370 millions par décade.* Qu'on juge, d'après un pareil aveu, ſi Dupont avait eu tort de s'écrier quinze jours auparavant : *Aucune ſociété policée ne peut lever ſur ſon peuple un impôt ſuffiſant pour nourrir ſon peuple.*

Avant la Révolution qui a ruiné ſans retour les capitaliſtes, les rentiers, & toutes les autres claſſes, non-ſeulement les ſubſiſtances de la capitale ne coûtaient rien au Gouvernement, mais il en retirait un revenu annuel de 77 à 78 millions. C'eſt en en donnant le relevé, que M. Necker remarque que le Roi *de France tirait plus de revenus de ſa Capitale, que les trois Royaumes enſemble de Sardaigne, de Suède, & de Dannemark, ne paient de tributs à leurs Souverains.*

Que les temps ſont changés !

ſignats ! Français qui aviez cru receler impunément le fruit de tant de brigandages ! ouvrez vos portefeuilles : qu'y trouvez-vous maintenant ? Les titres enregiſtrés de votre indigence & de cette avide crédulité qui vous a rendu les complices de tant de vols déjà diſſipés, & vous a fait plonger les mains dans le ſang de tant d'innocens.

Oh, qu'il ſera important de s'arrêter un jour ſur une époque qui fait ſi bien reſſortir l'accord éternel de la juſtice & de l'intérêt ! Et quel ſujet intariſſable de méditation pour l'hiſtorien ou l'adminiſtrateur, lorſqu'il fixe déjà ſa penſée ſur les premières queſtions qui viennent l'aſſiéger en ce moment !

Si les Chefs de la Révolution Françaiſe avaient religieuſement reſpecté les propriétés des individus ; s'ils ne s'étaient appliqués qu'à répartir les anciennes contributions d'une manière plus équitable ; n'auraient-ils point levé réellement ſur le produit bien ménagé des propriétés reſpectées, un ſubſide plus efficace, quoique moins conſidérable, qu'en ſe livrant aux confiſcations ? N'auraient-ils point été préſervés par-là du projet chimérique de révolutionner l'Europe par la propagande, & de la démembrer par une guerre de conquêtes ? Enfin, n'auraient-ils pas fondé plus ſurement & plus rapidement une Conſtitution libre, & un Gouvernement ſuffiſamment doté pour pourvoir à ſes dépenſes ?

En admettant que Robeſpierre & les Jacobins euſſent pu continuer à régner impunément par la

terreur, & à l'alimenter à leur gré par les ſpoliations ; combien d'années doit-on préſumer qu'ils auraient pu rouler autour de ce cercle, avant que la France eût été en friche, & que ſes tyrans euſſent été appelés par leur propre intérêt à renoncer volontairement à un pareil régime ?

Au point où en ſont réduits aujourd'hui les ſucceſſeurs de Robeſpierre, pourraient-ils faire en finance une opération plus productive que de réintégrer dans leurs propriétés toutes les familles dépouillées, à la charge par elles, de ſatisfaire avec le temps leurs anciens hypothécaires, dont le Gouvernement ſpoliateur a garanti ſi imprudemment la créance ?

En ſuppoſant deux Princes voiſins montant ſur le trône, également abſolus & également riches, mais dont les revenus de l'un conſiſteraient en contributions levées ſur un peuple de propriétaires, tandis que tous les revenus de l'autre conſiſteraient en terres dont il aurait la propriété, & qu'il affermerait ; lequel des deux augmenterait le plus ſa puiſſance, & celle de ſes ſucceſſeurs ? Serait-ce le premier, en s'en ſervant comme Robeſpierre, pour confiſquer à ſon profit les terres dont ſes ſujets étaient propriétaires ; ou le ſecond, en imitant la conduite du Gouvernement Anglais, qui vient d'aſſurer à perpétuité & ſous certaines conditions aux peuples de l'Inde les terres qui lui appartenaient, & que ceux-ci n'avaient cultivées de temps immémorial qu'à titre de fermiers ?

Que d'utiles développemens pourraient offrir de pareilles dissertations ! Avec quelle clarté, de ces exemples tous vivans encore, se déduirait la preuve que la *propriété* est la pierre angulaire de la voûte sociale, qu'elle est la source unique & première de l'industrie, des reproductions, de la puissance ? Comme on en verrait sortir avec éclat ce grand principe, *L'injustice porte toujours avec elle ses fruits de ruine !*

Peuples que la République Française avait espéré pervertir par l'exemple de ses confiscations ! béniſſez le Génie protecteur de l'espèce humaine, de ce qu'il a permis que la pétulante imprévoyance de cette nation dissipatrice, vous ait mis à portée d'entendre ses cris de détresse & de misère presqu'en même temps que les vanteries de son opulence. Attendez le dénouement de sa Révolution, & tous ensemble, en lisant le dernier chapitre de cette histoire de spoliations, vous vous écrierez : *Voilà pour les générations futures l'Evangile de la propriété.*

Que cette leçon ne reste point perdue pour les administrateurs des peuples ! Le respect des propriétés sera toujours la garde la plus fidelle qu'ils pourront placer autour de leurs trônes. Qu'ils se souviennent que tout Gouvernement qui ose violer la propriété de ses sujets, prépare inévitablement leurs insurrections : & certes, je ne crains pas de le dire, il les justifie.

Il est temps d'en revenir aux assignats. Serait-il donc vrai, qu'on en eût arrêté la baisse dans son cours, en *excluant celui des matières d'or & d'argent ?* Ou je suis fort trompé, ou, malgré cette exclusion, les assignats sur les biens nationaux n'en auraient pas moins

continué à prendre leur valeur dans les échanges, 1°, ſuivant qu'on aurait eſtimé le dividende que pourrait fournir la vente de ces biens ; 2°, ſuivant qu'on aurait plus ou moins redouté de nouvelles émiſſions, qui, pouſſées au-delà d'un certain terme, opèrent toujours la démonétiſation des précédentes ; 3°, ſuivant que les individus auraient cru ou douté que la Nation pût livrer les terres aux porteurs des aſſignations, ou qu'elle ſe trouvât forcée en réſultat de les reſtituer aux poſſeſſeurs légitimes. Ces trois élémens, en ſe modifiant chaque jour, auraient donné lieu pour ainſi dire chaque jour à un nouveau calcul de probabilités pour fixer le *taux du change* du papier-monnaie. Lors même qu'on aurait oublié juſqu'au ſouvenir des anciens ſignes métalliques, la valeur relative du nouveau ſigne ſe ſerait établie ſur les marchés contre toutes eſpèces de marchandiſes & de denrées, à peu de choſe près, dans la même proportion où elle s'eſt établie ſur la bourſe de Paris, contre le numéraire qu'on a eu le bon eſprit de ne point en exclure.

Que fait l'auteur du *Tableau de l'Europe*, pour renverſer *cette manière de raiſonner d'autrefois ?* Il jette en avant l'idée d'un nouveau ſigne monétaire qu'on appellerait *ſeptier de bled, pain d'une livre, pain d'une demi-livre.* Ici, je me bornerai à lui demander s'il penſe que l'aſſignat *d'une livre de pain* en aurait acheté plus d'une *once*, à l'époque où les aſſignats perdirent $\frac{15}{16}$ dans l'opinion, c'eſt-à-dire à l'époque où le public en fut venu à croire, que leur gage territorial ne valait que la 16e partie des aſſignations que ce gage devait rembourſer ?

Je pouvais d'autant moins me dispenser de traiter à fond & le principe & l'exemple, qu'on verra bientôt que les *Cédules* qu'on se proposait de substituer aux assignats, n'auraient été autre chose qu'un nouveau signe monétaire, non de *livres de pains*, mais *d'arpens de terres:* d'où l'on peut s'assurer, que le *taux de leur change* se serait établi sur les données que je viens d'exposer, & sur la défiance qu'on aurait conçue, que quelque décret de trois lignes fût venu *simplifier le dénominateur*, en supprimant les deux derniers zéros d'une cédule de 100 arpens, comme on supprime en ce moment ceux d'un assinat de 100 liv. En d'autres termes, le *taux de leur change* avec le bled (1) ou toute autre marchandise se serait gradué exactement sur le thermomètre de la confiance.

De la confiance! s'écrie M. de Calonne.—*Quand a-t-elle donc existé? Y en avait-il lorsque dès la seconde année les assignats perdirent jusqu'à* 28 *pour cent?* ....

(1) Je renvoie à la fin de cet écrit une longue note additionnelle, pour laquelle je rassemble des faits qui me paraissent singulièrement curieux. Je crois qu'ils pourront jeter un grand jour sur la masse du numéraire qui est sorti de France, sur l'énorme diminution du revenu des individus, & sur la dépréciation de la valeur des terres. On y trouvera aussi sur le prix de la main-d'œuvre des documens d'autant plus surprenans qu'ils fourniront la preuve, que le prix des salaires a baissé progressivement en raison inverse du renchérissement des denrées. Ce n'est qu'en recueillant & en rapprochant de pareils faits qu'on pourra se faire une juste idée de la longue chaîne des calamités auxquelles la Révolution a condamné la France.

Y en avait-il ? . . . Y en avait-il ? &c. &c. Y a-t-il pensé sérieusement en proposant de semblables questions ? & puis-je mieux y répondre, qu'en lui demandant à mon tour, par quelle espèce de miracle, à l'époque où il les élevait, on aurait payé jusqu'à 24 liv. en espèces à Paris, & même dans les pays neutres un assignat de 3600 liv. si ce papier, qu'il appelle un *chiffon*, ne conservait point encore un faible reste de *confiance* ; & si l'on n'eût pas pensé qu'il y avait 1 contre 150 à parier qu'il serait remboursé ? Je conviens que les paris en faveur de ces chiffons ont constamment baissé à mesure qu'a augmenté la défiance qu'ils inspirent : mais je soutiens que c'est cette baisse continue qui peut seule conduire à la solution du grand problême à résoudre, savoir, si, comme je le pense, cette défiance accélérée conduit rapidement le papier-monnaie à son anéantissement total ; ou si, comme l'affirme M. de Calonne, *on n'en peut rien conclure de pareil.*

Il est vrai qu'il affirme en même temps que la République, pour arrêter cette défiance & l'anéantissement des assignats, a en réserve bien d'autres moyens que la simplification de leur dénominateur. Ecoutons-le : *Quand il y a une force irrésistible ; quand ce qu'on veut est évidemment nécessaire, & qu'on le veut avec une autorité absolue, comment y aurait-il de la résistance ? La grande erreur est de ne pas considérer ce que sont les moyens Révolutionnaires. Si l'on était aussi convaincu qu'on devrait l'être qu'ils surpassent de beaucoup en force & en étendue les moyens*

légitimes & réguliers, on ne se repaîtrait pas de chimères.

Ce tableau des *moyens Révolutionnaires*, ou plutôt ce spectre de la *terreur*, évoqué sans doute par la terreur même qu'en a l'écrivain, peut-il se reproduire encore avec succès sur le théâtre de la France, qu'il a si long-temps ensanglanté, & où il a déjà été une première fois saisi & terrassé? En un mot, sera-t-il possible d'y ramener ce régime affreux?. . .Je ne dis pas seulement que les violentes passions qui agitaient alors le peuple se sont calmées par l'expérience & le malheur; mais j'ose garantir que le sceptre de la Terreur est brisé, ne fût-ce que par cela même qu'il faut enfin briser la planche des assignats. Je répète que ce furent ces assignats, & ces assignats seuls, qui fournirent au Gouvernement Terroriste le moyen d'armer & de salarier la moitié de la Nation, pour opprimer & terrifier l'autre moitié (1). Quoi qu'on puisse en dire, ces assignats conservaient alors dans l'opinion au moins un tiers de leur valeur nominale, & à moins de

(1) Lorsque cette foule immense d'artisans & de cultivateurs désœuvrés, dont parle Cambon, reçut la promesse de 5 liv. par jour pour entrer dans les Comités Révolutionnaires, afin de propager la terreur; bien que l'assignat perdit alors 50 pour cent, il est évident que ces ministres de la terreur recevaient, ou croyaient recevoir, un salaire effectif d'environ 2 liv. 10 s. Avant de recréer ces 20 mille Comités de terreur, & d'enrôler ce qu'on appelait des *armées Révolutionnaires*, il s'agira donc de trouver préalablement des fonds pour les solder de nouveau, car ce ne sera assurément pas avec des assignats de 5 livres.

de leur rendre leur premier crédit, je défie qu'on puiſſe découvrir aucune autre reſſource pour organiſer de nouveau ce régime, c'eſt-à-dire pour ſolder une armée de ſpoliateurs plus nombreuſe que celle des ſpoliés ; & je conclus que, dans la chûte de leur papier-monnaie, les Français ont contre le retour effectif du règne de la Terreur préciſément le même garant que les Puiſſances Continentales trouvent dans cette chûte, en faveur de la reſtitution de leurs provinces conquiſes.

M. de Calonne aurait beau m'accuſer de les *repaître de chimères*, il aurait beau chercher à les *convaincre* que *les moyens révolutionnaires l'emportent de beaucoup en force & en étendue ſur les moyens légitimes :* j'en conviens ; mais ce dont il s'agit uniquement ici, c'eſt de ſavoir, d'abord s'ils les ſurpaſſent en *durée*, & enſuite

Si l'on peut y rentrer quand on en eſt dehors ?

Quoi ! m'a-t-il répliqué d'avance, *ne venons-nous pas d'apprendre que le nouveau Conſeil a décrété que le ſeul département de la Seine fournirait dans trois jours à la Capitale* 250,000 *quintaux de bled ? Nous apprendrons au premier jour que cela ſera fait. Où pourrait-on prendre & exécuter de telles meſures ?*

Je ſuis heureux qu'il me fourniſſe ici un exemple ſi favorable à ma thèſe. En effet, je le prierai d'abord d'obſerver que ce fameux décret ne réclamait après tout qu'une avance ſur la contribution en nature ; & que c'eſt pour obtenir cette avance qu'il a fallu employer les moyens les plus extraordi-

naires. (1) Je lui demanderai enſuite pourquoi l'on n'a oſé étendre cette eſpèce de coup d'autorité que ſur les ſeuls diſtricts environnans Paris; & s'il n'eſt pas évident que c'eſt parce que le Directoire y avait ſous ſa main une force ſoldée, ſupérieure de beaucoup à celle du peuple qu'on venait de vaincre & de déſarmer? Enfin, en ſuppoſant qu'on réuſſiſſe à étendre cette ſommation, &, qui plus eſt, à lever l'emprunt forcé dans les provinces où le peuple eſt armé, & où il n'y a point de troupes à lui oppoſer; je demanderai à tous les hommes qui réfléchiſſent, je leur demanderai, dis-je, ſi ce dernier ſuccès de la terreur (auquel je ſuis loin de croire) devrait effrayer les adverſaires d'une telle nation? En la voyant tout ſouffrir parce que ſes tyrans oſent tout, faudrait-il en conclure que ſes reſſources ſe multiplieront à meſure que ces tyrans continueront à la dépouiller? Je ne puis le penſer: & quand je me rappelle que, pour obtenir dans les environs de Paris, une ſimple avance ſur l'impôt en nature, il a fallu mettre en mouvement les bataillons qu'on avait fait venir pour combattre les Sections de la Capitale; quand je conſidère que, pour ſoumettre celles-ci, il a fallu affaiblir l'armée du Rhin, & l'expoſer à tant de revers; qu'après les avoir vaincues & déſarmées il a fallu ſe ſervir de leurs vainqueurs, pour leur procurer des ſubſiſtances; & qu'enfin le plus grand ſuccès de cette

(1) L'un de ces moyens a été, de décréter que *ceux qui n'y ſatisferaient pas dans le délai preſcrit, payeraient un 6^e^ en ſus de leur contingent pour chaque jour de retard;* & l'on avait ſur les lieux une force armée & ſoldée pour mettre cette menace à exécution.

violence s'eſt réduit à alimenter la Capitale pour quelques ſemaines ; ou je ſuis fort trompé, ou il y a encore loin de-là à alimenter les armées, & ſur toutes choſes à ſoutenir la guerre, en extorquant de la maſſe entière du peuple les métaux précieux avec leſquels on ſoudoie ces armées, & que la terreur lui a fait exporter ou enfouir. Encore moins la terreur pourra-t elle jamais donner ou rendre la confiance à aucune eſpèce de papier-monnaie, par lequel on tenterait de ſuppléer au numéraire. La confiance par la terreur ! quelle étrange aſſociation d'idées !

Je dois convenir que le défenſeur des aſſignats paraît avoir conçu quelques doutes ſur leur réſurrection par la puiſſance de la terreur ; car il invite en quelque manière ſes compatriotes à n'enviſager l'anéantiſſement du papier-monnaie, que comme une perte de *richeſſes artificielles.—S'il reſte à la France*, s'écrie-t-il, *cette principale partie de ſa puiſſance qui eſt enracinée dans ſon ſol, & conſolidée par des millions de guerriers, que penſer des oracles de M. D'Ivernois, lorſqu'il répète avec une confiance redoublée, que ſans aſſignats la France ne peut rien?*

Qu'il me permette de lui rappeler que, loin d'avoir *répété*, je n'ai même jamais avancé que *ſans aſſignats la France ne puiſſe rien*. J'ai dit ſeulement, & je le RÉPÈTE avec une CONFIANCE toujours plus REDOUBLÉE, que la France ne pourra bientôt *plus faire face à une guerre de conquêtes combinée avec le diſcrédit de ſes aſſignats, ni au diſcrédit de ſes aſſignats combiné avec le ſyſtême de modération qui interdit de piller à meſure qu'on a beſoin d'en émettre.*

Quoi ! me réplique-t-il, *en perdant l'uſage de ſes aſſignats, la France perd-elle toute ſa puiſſance ? De ce moment n'a-t-elle plus ſon ſol, ſon climat, ſes productions, ſon induſtrie, ſes ſoldats, ſes canons ?—On ne me perſuadera point qu'elle perde ſes richeſſes naturelles & ſes forces phyſiques.* &c. &c. &c.

S'il entend par-là cette population active qui mettait à profit les dons du beau climat de la France, je crains bien que le fer de la guillotine, & de la guerre, n'en aient déjà fauché l'élite. Au ſurplus, quant aux moyens de ſoutenir cette guerre, la queſtion ne conſiſterait pas ſeulement à ſavoir ſi la France n'a rien perdu de *ſes forces naturelles & phyſiques* ; mais à décider ſi *ces forces*, quelqu'intactes qu'on veuille les ſuppoſer encore, ſont & ſeront plus longtemps à la diſpoſition de ſon gouvernement belligérant. Juſqu'ici, je ne lui ai connu, pour en diſpoſer, que la *planche féconde des aſſignats*, & l'on verra bientôt que cette planche même lui échappe dans ſon naufrage.

Il eſt difficile de ſe faire une idée des reſſources inépuiſables de l'antagoniſte qui m'a attaqué. Croit-on l'avoir forcé à lever ſon camp ? C'eſt un Général habile qui n'avait fait mine de fortifier quelque temps un faible retranchement, que pour s'en ménager un autre inexpugnable, & derrière lequel il préſente tout-à-coup une contenance cent fois plus impoſante qu'avant ſa retraite. Ecoutez-le.—*N'héſitons plus à ſoutenir, que ſi les aſſignats deviennent nuls, l'État en ſera déchargé, & que ce qu'on veut faire enviſager comme le principe de ſa détreſſe ſera*

plutôt le principe de ſa libération. C'était pour développer ce dernier *principe* que M. de Calonne avait réſervé toutes ſes forces. Il a découvert, par un calcul bien ſimple, que *comme les* 780 *millions ſterling dépenſés par la France depuis le commencement de la Révolution ne repréſentent aujourd'hui que* 5 *millions ſ.*200,000 *ſterl. il s'enſuit que quatre campagnes de guerre, &c. &c. n'ont pas coûté à la France, le quart de ce que l'Angleterre dépenſe en une ſeule année de guerre.*

Il faut que ce calcul ait quelque choſe de bien ſpécieux, car pluſieurs perſonnes en ont été ébranlées. Eſſayons de les raſſurer.

D'abord, pour ſe faire une juſte idée de ce que cette guerre a coûté à la France, il faudrait connaître les fonds énormes en numéraire, en vaiſſelle, en métaux, en bijoux de toute eſpèce, que ſon Gouvernement a diſſipés après les avoir enlevés aux individus, aux compagnies de commerce, & aux égliſes. Enſuite, pour calculer ce qu'il a *réellement* dépenſé en papier-monnaie, il faudrait avoir ſous les yeux le tarif exact de la valeur des aſſignats contre l'eſpèce, ou contre les denrées, à chaque époque d'une nouvelle émiſſion. Or, ſans avoir toutes les pièces néceſſaires pour un ſemblable dépouillement; je ne crains point d'avancer que la France a dépenſé réellement pendant la guerre, & pour la guerre, deux fois plus que toutes les Puiſſances Coaliſées enſemble; & je peux déjà citer en preuve l'aveu que vient de faire l'un des membres les plus éclairés du Conſeil des Anciens, qui évalue à *cinq milliards de valeurs*

métalliques, les 30 milliards d'assignats émis ou à émettre. (1) Consentons un moment à prendre ce calcul pour base : admettons que la France n'ait dépensé en assignats qu'une valeur correspondante à cinq milliards Tournois, soit 200 millions sterl. Supposons même que le Gouvernement Anglais ait dépensé de son côté 198 millions sterl. au moyen

(1) " Depuis la première émission des assignats," a dit *Le Couteux*, le 3 Décembre, " à compter de l'époque où le Gouvernement s'en est servi pour acquitter les dépenses, on doit " calculer qu'il a dépensé au moins un milliard de valeurs " réelles par an. Cambon, dans son rapport du 3 Pluviose, " an 3, dit à cette époque, que la révolution & la guerre avaient " coûté 5 milliards 350 millions en sus des dépenses ordinaires, " qu'il évalue à 700 millions par an. Ainsi, au commencement " de l'année 1795, en consentant qu'il dût être fait la forte déduction d'un tiers sur la somme annuelle, en raison de la perte " sur les changes ; on AVAIT DE'PENSE' PAR AN UN MILLIARD " DE VALEURS RE'ELLES ; & certainement cette dépense n'a " pas été moindre cette année. Le Gouvernement a commencé à acquitter toutes les dépenses en assignats en 1791. " Ainsi, depuis 1791 jusqu'à la fin de 1795, on peut dire que " les 30 milliards d'assignats, qui seront émis, représenteront une " dépense réelle de 5 milliards ; *lesquels sont bien dus par la " Nation aux vingt-quatre millions d'habitans qui la composent.*"

Voilà le compte le plus approximatif qu'on ait eu jusqu'à ce jour sur les dépenses de la République Française ; & il est bien loin d'être exagéré, puisque ses dépenses en valeurs métalliques n'y sont point comprises. Maintenant, pour établir la vraie proportion entre les frais de la France & ceux de la Grande-Bretagne, il faut se rappeler que la guerre n'a coûté à cette dernière qu'un milliard & demi de livres Tournois, soit 60 millions sterl. empruntés depuis le 1er Janvier 1793, jusqu'au 1er Janvier 1796, pour pourvoir à toutes les dépenses extraordinaires, & même à celles de la campagne prochaine, savoir :

d'emprunts assis sur de nouveaux impôts ; tandis que la République Française trouvait le secret de pour-

Emprunts faits depuis la guerre, y compris celui de Décembre 1795 . . . . . sterl.	£.51,500,000
Billets de la marine fondés en 1794 & 1795.	£. 3,536,000
Billets semblables déjà émis, mais non encore fondés, quoique les taxes le soient déjà, & qui seront vraisemblablement fondés pendant le cours de la session actuelle..	£. 5,000,000
Total	£.60,036.000

On m'objectera sans doute, que quoiqu'on n'ait dépensé en réalité que ces sommes ; les deux premières n'en ont pas moins ajouté au *capital nominal* de l'ancienne dette une masse de £.73,636,000.

J'en conviens ; mais l'unique moyen d'éclaircir la question entre le montant nominal & le montant réel de cette nouvelle dette, c'est de le calculer par le montant des nouveaux intérêts dont la nation se trouve chargée, & qui sont invariables. Or la totalité de ces intérêts, en y comprenant jusqu'aux fraix de Commission payés à la Banque, s'élève à . . . . . £. 2,609,571

Il est essentiel de mettre ici en ligne de compte, ce qu'on a ajouté à ces intérêts, & par conséquent aux nouvelles taxes sur lesquelles ils se prélèvent, savoir, une somme équivalente à la centième partie du nouveau capital emprunté ; addition destinée à former un fond d'amortissement. . . . £. 766,878

Les intérêts à fonder pour les 5 millions de la dette flottante, & l'excédent de 1 pour cent qu'on y ajoute invariablement, peuvent être estimés d'avance à . . . . . £. 311,250

Totalité des intérêts de la nouvelle Dette, y compris le fond d'amortissement pour la liquider. £. 3,687,699

voir à tout avec de simples *promesses de payer*, appelées *papier-monnaie*, promesses à l'aide desquelles

---

Je dois inviter ici ceux des lecteurs étrangers qui étudieront ce tableau, à s'arrêter sur quatre observations importantes :— La 1ere, que par des arrangemens qui n'avaient jamais été adoptés jusqu'ici, la Grande Bretagne a pourvu dans la guerre actuelle aux intérêts des nouveaux emprunts à mesure qu'elle les a contractés ; puisqu'on voit que les 5 millions de sa dette flottante se trouvent ci-dessus dans le tableau de la dette, aux intérêts de laquelle on a déjà pourvu par des taxes. Il n'en était pas de même lors de la dernière guerre, puisque les Ministres qui firent la paix eurent à pourvoir aux intérêts d'une dette flottante de £.27 millions sterl.—La 2de, que ces nouveaux intérêts ne paraissent si disproportionnés au nouveau capital, que parce qu'environ la 12e partie consiste en longues annuités, qui s'éteindront d'elles-mêmes dans 64 ans ; mais sur-tout parce que le Ministère a eu le courage d'ajouter à la masse de ces nouveaux intérêts, & par cela même à celle des nouvelles taxes, une somme correspondante à la centième partie du capital emprunté ; excédent qui fournira de quoi éteindre la nouvelle dette dans l'espace de 40 années. La 3e, que le fond d'amortissement de toute nouvelle dette doit être à l'avenir fondé de la même manière, & à mesure qu'elle se contractera.—La 4e, que, tandis que ce même Ministère prépare ainsi l'extinction de la nouvelle dette, par ce nouveau fond d'amortissement, il n'en a pas moins continué à appliquer fidèlement l'ancien fond d'amortissement à la liquidation de l'ancienne dette, puisqu'on en a liquidé plus de 7,200,000 liv. sterl. depuis le commencement de la guerre.

C'est par ces arrangemens admirables, & religieusement suivis, que l'Angleterre, chose inouie ! vient de voir augmenter son crédit en même temps que sa dette, & que l'Administration actuelle a réussi à emprunter pour les dépenses de cette 4e année de guerre, à des intérêts moindres de 1 & $\frac{3}{10}$ pour cent que ses prédécesseurs n'avaient payé pour l'emprunt de la 4e année de la dernière guerre avec la France. En effet, si l'on prend en considération, non-seulement la différence de l'escompte, mais l'époque à laquelle commençaient à courir les intérêts, & sur-

tout

elle approvisionnait ses armées, & acquittait les salaires de tous ses agens.

---

tout la part qu'on accordait alors aux prêteurs sur le bénéfice des loteries; on verra que les intérêts de l'emprunt de 1778, c'est-à-dire de la première année de l'avant-dernière guerre avec la France, montèrent à . . . . . £.4 19 8

Tandis que ceux de la quatrième & dernière année de cette même guerre s'élevèrent à . . . £.6 0 0

En passant ensuite à la guerre présente; on verra que, malgré l'augmentation du capital de la dette, les intérêts des nouveaux emprunts ont été infiniment moindres, puisque ceux de l'emprunt de la première année ne se sont élevés qu'à . . . . £.4 3 4

Et ceux de l'emprunt de la quatrième année à . £.4 14 0

Qu'auront dit ceux des Français qui avaient prophétisé le discrédit prochain & inévitable de la Grande-Bretagne, lorsqu'ils auront appris par les derniers papiers que sur la seule garantie de ce crédit, qu'ils appellent *épuisé*, le Gouvernement Britannique a pu se procurer la somme immense de 18 millions sterl. à un intérêt moindre que la maison de commerce réputée la plus solide n'aurait pu se procurer des capitaux? Qu'auront-ils dit en apprenant que M. Pitt a réussi à emprunter pour le public cette somme immense à $\frac{3}{10}$ pour cent d'intérêts de moins qu'il ne lui en aurait coûté, même avant la guerre, pour se procurer comme individu, la millième partie de cette somme, en offrant pour hypothèque une terre parfaitement libre? Que diraient-ils enfin, si se trouvant sur les lieux, ils connaissaient la nature du grief qu'on a élevé à cette occasion contre le Ministère; s'ils entendaient l'Opposition lui reprocher de n'avoir pas su profiter de l'empressement des prêteurs, & de la confiance que placent les riches dans le crédit de la nation, pour se procurer ces 18 millions à des conditions plus avantageuses encore?

Mais combien ne seraient-ils pas encore plus frappés de surprise, s'ils pouvaient voir par leurs propres yeux, que toutes les nou-

Ou il faut renoncer aux premiers élémens du calcul, ou il faut convenir que, lorsqu'à l'échéance de pareilles *promesses*, l'administration qui les a signées, se libère en n'en acquittant que la 100e partie ; le peuple qui les reçut, & qui, dans un accès prolongé de crédulité, avait ainsi livré à crédit ses denrées, ses productions, & tant de services dont la banqueroute lui enlève à jamais le rembours ;—ce peuple, dis-je,

---

velles taxes qui s'élèvent à plus de $3\frac{1}{2}$ millions sterl. n'ont suscité aucune clameur, & qu'elles ont pu être assises de manière à porter presque exclusivement sur les classes riches ou aisées ? Que dis-je ! On sait déjà que sur le nouveau subside que ces classes viennent de fournir au Gouvernement il se propose d'appliquer environ 1 million sterl. en primes sur les bleds étrangers, afin de faire baisser le prix du pain. Je n'ai pas besoin de faire observer que comme ce million se répartira avec une parfaite égalité numérique entre tous les individus du Royaume, & qu'il est exclusivement fourni par les contribuables en raison de leurs facultés ; dès que tous les consommateurs en profitent, on ne peut l'envisager que comme un sacrifice fait à la classe du pauvre par les classes aisées.

Que les Français méditent sur ce nouvel exemple des ressources de la Grande Bretagne ; & qu'ils se demandent si c'est en épuisant ses ressources qu'ils l'aménéront à déserter lâchement la cause de ses Alliés dépouillés & la sienne propre. Mais sur toutes choses que leur *Directoire suprême* fasse démentir, s'il le peut, tous ces faits authentiques avant d'entretenir ses compatriotes de l'impuissance de la Coalition. Voici comment s'exprime à ce sujet le dernier journal du *Rédacteur*, papier officiel qui est exclusivement sous les ordres du Pouvoir Exécutif, & qui répond à la Gazette de la Cour sous l'ancien régime. *L'état de détresse des Puissances de l'Italie ;* L'ÉPUISEMENT DES FINANCES MEME DE L'ANGLETERRE ; *tout concourt à nous faire espérer qu'il ne nous suffit plus que de prendre une attitude ferme & respectable, & de nous préparer vigoureusement à la guerre par un dernier effort, pour obtenir bientôt, par la paix,* L'INDEMNITÉ *de tous nos sacrifices.*

aura fait préciſément les mêmes ſacrifices qu'auront fait ſes adverſaires, en accordant à leur adminiſtration, à diverſes époques, un ſubſide de 198 millions ſterl. que celle-ci reverſait parmi les contribuables en payant comptant tous ſes approviſionnemens, & tous leurs ſalaires. Je ſoutiens, qu'en pareil cas, les ſacrifices réels des deux peuples belligérans auront été arithmétiquement les mêmes, & qu'il n'y aura entr'eux qu'une ſeule & unique différence; c'eſt que l'un des deux ſe trouvera avoir fait les fraix de la guerre *par corvée*, tandis que l'autre aura fait les mêmes fraix *à prix d'argent*.

Mais, ſi ſous ce premier rapport les ſacrifices paraiſſent avoir été les mêmes, leur différence eſt incommenſurable ſous le rapport le plus important pour les deſtinées futures des deux nations. Chez celle où cet énorme ſubſide ſe ſera levé graduellement, à l'aide d'impôts aſſis avec réflexion, & répartis en raiſon des facultés, ces impôts auront diminué, mais non épuiſé le revenu des contribuables; & ces derniers, en acquittant les nouvelles taxes, ne feront en quelque manière que ſe payer à eux-mêmes les intérêts des 198 millions ſterl. qu'ils prêtèrent à leur Gouvernement. Chez l'autre Nation, où le ſubſide tout entier aura été extorqué ſubitement, à la fois, & à l'aide de la banqueroute du papier-monnaie; tous les fraix de la guerre ſe trouveront répartis au haſard, & ſans égard aux facultés relatives de ceux entre les mains de qui ſe trouvera le papier au moment de ſa démonétiſation. Là, tel individu pauvre & crédule, qui aura toute ſa petite fortune en porte-

feuille, ſe verra tout-à-coup réduit à la dernière misère ; tandis que tel autre contribuable, fort riche en fonds de terre, & qui s'était conſtamment défié du papier-monnaie, ne ſe ſentira pas même atteint, pour ainſi dire, par le décret qui aura ruiné de fond en comble toutes les familles qui n'auront point pu ſuivre ſon exemple. Ce funeſte décret ne renverſera pas ſeulement toutes les proportions des fortunes ; il arrêtera ſoudainement dans leur cours toutes les entrepriſes d'induſtrie. En décrétant ainſi ſa propre banqueroute, cette aveugle Adminiſtration aura cru ſe libérer de l'engagement d'acquitter les folles dépenſes du paſſé ; mais l'énorme déficit des contributions préſentes, ne tardera pas à la plonger dans l'impoſſibilité abſolue de pourvoir aux dépenſes indiſpenſables de l'avenir. Elle aura ruiné, pour un ſiècle peut-être, le peuple même dont l'aiſance faiſait ſon unique ſoutien. En vain eſſayera-t-elle de lui perſuader que la démonétiſation du papier-monnaie ne lui enlève que des *richeſſes artificielles* ; les claſſes ruinées lui demanderont avec fureur ſi elles ne lui avaient pas délivré toutes leurs *richeſſes réelles* contre ces prétendues *richeſſes artificielles ?* elles lui prouveront que cette banqueroute a tari juſques dans leur ſource les moyens même de réparer les déſaſtres de la guerre.

Mais que ſera-ce ſi cette ſource ſe trouvait deſſéchée avant même qu'une guerre auſſi déſaſtreuſe fût terminée ; avant qu'on connût les conditions auxquelles l'ennemi ſera diſpoſé à y mettre un terme ? Que ſera-ce ſur-tout, quand ce malheureux peuple s'appercevra que dans le rêve d'opulence inta-

rissable où l'avaient plongé ses Chefs, il a tellement mépriſé le ſigne repréſentatif de richeſſes adopté par les autres nations, qu'il a laiſſé couler preſque tout ſon numéraire chez elles ? Que ſera-ce enfin, lorſque, pour reprendre ſon équilibre monétaire, & ſon rang politique parmi ſes voiſins, ce peuple, complettement ruiné au-dedans, ſe verra encore condamné à des efforts continus & ſurnaturels, pour repomper lentement ſon numéraire du dehors ? Alors, mais alors ſeulement, ce peuple crédule ouvrira les yeux ; (1) il maudira les impoſteurs qui

(1) Il y a dans l'excellent ouvrage de M. Necker ſur *l'adminiſtration des finances de France*, un exemple qu'il préſente comme hypothèſe, mais dont les Français ne tarderont guère à ſe faire eux-mêmes la triſte application.

Il ſuppoſe d'abord un pays égal à la France, ignoré juſques-là du reſte du monde, & dont dix mille marcs d'argent compoſeraient tout le numéraire.

Par une ſeconde ſuppoſition, il rapproche tout-à-coup de notre Continent ce pays inconnu, & qui, avec ſi peu d'or & d'argent, n'était pas moins heureux & floriſſant ; & il dit : *Mêlé bientôt dans les combinaiſons politiques, ſes voiſins étudieront ſa faibleſſe, & chercheront à en profiter : ils appercevront, que, dénué d'or & d'argent, ce nouvel Etat ne pourra de long-temps ſoudoyer aucune armée hors de ſes frontières : ils iront plus loin, & ils calculeront que dans un pays où la rareté des eſpèces entretient à très-bas prix tous les biens de la vie, l'on peut, avec une petite ſomme d'argent, y raſſembler des proviſions, y établir des magaſins, y corrompre, s'il le faut, les généraux, les ſoldats, les miniſtres, & joindre, en un mot, à la force militaire, tous les autres moyens de conquête.*

En citant cet exemple, qui me paraît ſingulièrement applicable aux circonſtances où va ſe trouver la France, je ne prétends point adopter les opinions que M. Necker avance dans ce même Cha-

ont pu le ſéduire, en lui faiſant croire qu'ils le conduiraient à la liberté ſur les ruines de toutes les propriétés. Il les appellera à un compte terrible pour l'avoir entraîné à une guerre de conquêtes. Que nous importe, leur criera-t-il, ſi vous n'avez dépenſé que la même ſomme que nos ennemis ? Ils ont eu ſoin de ne faire la guerre que ſur leurs revenus ; & vous, vous avez trouvé le funeſte ſecret de la faire avec nos capitaux. En nous paralyſant, vous vous êtes paralyſés vous-mêmes.

Tel ſera, que dis-je ! tel eſt déjà pour la République Françaiſe, l'effet de la dépréciation de ſes aſſignats, & de leur inévitable anéantiſſement. C'eſt à ſes malheureux citoyens que j'en appelle. Qu'ils prononcent eux-mêmes s'il eſt vrai, comme M. de Calonne *n'héſite point à le ſoutenir*, que l'anéantiſſement des aſſignats *qu'on veut*, dit-il, *faire enviſager comme le principe de la détreſſe de l'Etat*, SERA PLUTÔT LE PRINCIPE DE SA LIBÉRATION. Ou qu'ils déclarent, s'il n'eſt pas bien plus vrai, comme le Rapporteur du Conſeil des Anciens vient de le leur révéler le 3e Décembre, que *le diſcrédit des aſſignats eſt la plaie la plus profonde, la ſeule plaie de la Ré-*

---

pitre, où il enviſage l'introduction & l'accroiſſement annuel de l'or & de l'argent comme l'un des objets les plus importans de l'économie politique. Je ſuis tous les jours plus convaincu, au contraire, que la richeſſe relative de deux nations conſiſte infiniment moins dans la maſſe des métaux précieux qu'elles accumulent & poſſèdent, que dans les autres moyens qu'elles ont en réſerve d'appeler ces métaux à leur ſecours, & de les commander au beſoin.

publique, celle qui appelle toute l'attention du Légiſlateur, toute l'activité du Gouvernement, toute l'inquiétude, tout l'intérêt des citoyens.... & qu'enfin le terme de ce diſcrédit pourrait devenir *le terme futur de ſa liberté & de ſon exiſtence politique.*

Je m'en réfère excluſivement à ce rapport précieux (1), & à ceux qui le ſuivront bientôt, pour

---

(1) Le tableau que ce même Rapporteur a ajouté ſur l'état actuel de la France, ne réaliſe déjà que trop celui que je viens d'en tracer pour l'avenir; puiſqu'après avoir avoué qu'on ne peut pas calculer qu'il exiſte plus de 300 millions de numéraire en circulation, il procède ainſi: " Sans doute le temps raménera le numé-" raire; mais il ne le raménera qu'avec les efforts de notre " induſtrie, & notre induſtrie ſera long-temps ſans vigueur & ſans " mouvement.—Si le numéraire manque à la circulation, les " contributions directes & indirectes tomberont. Au lieu de les " relever au taux où elles étaient fixées, il faut que vous les " réduiſiez peut-être de moitié. Donc, ſi vous exigez la contri-" bution ſur le pied de 1790, vous anéantirez l'agriculture, qui " ne paraît en effet proſpérer que parce que, d'un côté, les contri-" butions ſont nulles, & que de l'autre les prix des baux ſont " réduits à rien. Où il n'y a ni circulation ni induſtrie, il ne " peut y avoir accumulation de capitaux. S'il n'y a pas accu-" mulation de capitaux, il n'y a ni placemens à attendre, ni " entrepriſes à former.—Et c'eſt *dans un pareil état de choſes,* " ajouta l'orateur, *qu'on croirait pouvoir obtenir des compagnies de* " *commerce non encore formées!*"

D'après cet extrait, les lecteurs ne s'attendent guères que ce nouveau rapport eſt, comme tous les précédens, un alliage informe des principes les plus raiſonnables & des applications les plus abſurdes. Qui croirait par exemple qu'après avoir conjuré ſes Collègues, de ne pas ſe livrer *à une impulſion irréfléchie,* & de ne *point abandonner au haſard les deſtinées de la France,* le Rapporteur ait ajouté à ces conſeils de la ſageſſe les paroles ſuivantes:—

décider la controverſe que l'auteur du *Tableau de l'Europe* a jugé à propos d'élever avec moi. J'aime

---

" La deſtinée de la République n'eſt pas d'être toujours dirigée " par de *froids calculs, & ſauvée par de laborieuſes conceptions.* " *Il eſt*, s'écrie-t-il, des *inſpirations ſoudaines* qui ébranlent forte- " ment les imaginations, tourmentent les cœurs du beſoin de ſe " répandre, de déployer leur énergie, & *reculent par elles les bornes* " *du poſſible.*"

Pour comprendre ce morceau lyrique, il faut ſavoir que le Conſeil des Anciens a choiſi pour ſcrutateur de ſes finances, le Député *Le Brun*, le poëte le plus diſtingué de la République. Dès-lors, on trouvera moins étonnant que, ne pouvant *ſauver* les finances par des *froids calculs* & de *laborieuſes conceptions*, il ait invoqué à ſon ſecours ce que les poëtes appellent des *inſpirations ſoudaines qui ébranlent fortement les imaginations.*

Reſte à ſavoir ſi ce mouvement de verve du Poëte, réuſſira *à reculer* pour la France, ce qu'il appelle comme financier, les *bornes du poſſible.* En attendant, il peut ſe vanter d'avoir élevé le Directoire à la hauteur de ſon ſtyle ; puiſque, dans le meſſage que celui-ci adreſſa aux deux Conſeils trois jours après, ce Directoire invoque *quelque reſſource inattendue qui ſorte pour ainſi dire avec la rapidité de l'éclair du génie de la liberté.*

Si l'on veut juger à quel point le *Génie de la Liberté*, & ſur-tout *le Génie de la Poëſie*, ont réuſſi à inſpirer les membres du Directoire ſuprême, il n'eſt pas indifférent de jeter les yeux ſur les paſſages ſuivans de *l'inſtruction ſolemnelle* qu'ils viennent d'adreſſer *aux Commiſſaires Nationaux.*

Marqués au front comme le premier homicide, les Emigrés *ſont, comme lui, condamnés à errer ſans ceſſe : maudits comme lui, dans le monde entier, vagabonds comme lui, ils ne repoſeront que dans le tombeau . . .*

Pour écraſer le Royaliſme & l'anarchie, pour détruire l'agiotage, pour rendre à la nation ſa phyſionomie, à la révolution ſa moralité ; pour rappeler la confiance, & ramener l'abondance ; pour éteindre le volcan de la Vendée ; pour terminer cette guerre funeſte qui menace

à croire qu'il a des occupations trop variées pour prolonger davantage un polémique hebdomadaire dans ces papiers publics dont il parle avec tant de mépris. Mais comme mes habitudes & mes goûts m'éloignent également de ce genre contentieux ; j'espère qu'il ne me cherchera aucun autre motif, si je décline à l'avenir une lutte si disproportionnée. Il comprendra aisément que plus je me croyais sûr de l'exactitude de mes calculs sur l'épuisement de la République Française, plus j'ai dû m'attacher à les défendre, au moins une fois, contre le financier le plus consommé dont sa patrie s'honore. La facilité de son style, l'élégance & le coloris qu'il sait répandre sur cette matière aride, seront pour moi un avertissement con-

---

de dépeupler l'Europe, une seule chose suffit ; C'EST DE VOULOIR SINCEREMENT, FORTEMENT, UNIQUEMENT—— *Cette volonté, quand vous en serez* ENIVRE'S, *vous la ferez passer dans l'ame des administrés.*

En vain l'Univers s'armerait tout entier contre la République : la République triomphera de l'Anglais, de l'Autrichien, elle triomphera de l'Univers.

Agens du Gouvernement, jurez en notre nom, qu'avant qu'un Roi puisse rentrer en France, Paris imiterait Sagunte ; & la France entière deviendrait une Vendée Républicaine . . . Nous avons traversé des fleuves de sang pour arriver à la République ; il faudrait traverser un mer de sang pour retourner à la Royauté.

Croyez-vous que la dent dévorante des Royalistes & des Rois vous épargnerait ?—SI VOUS N'AVEZ PAS FAIT LA RE'VOLUTION, VOUS L'AVEZ LAISSE' FAIRE. *Cet argument terrible serait votre arrêt de mort.*

Cette instruction politico-pastorale est signée *Rewbell, Président* ; & l'on voit qu'il aurait fort bien eu le droit d'ajouter—*du Directoire de la langue & de l'éloquence de la République Française.*

tinuel de ne plus lui oppoſer une peſante & sèche diſcuſſion. Je me ſouviens d'ailleurs comment il triompha d'un adverſaire, qui ne ſut lui alléguer que des faits ; & je n'oublierai jamais l'éclat avec lequel il oppoſa ce qu'il appelait une *large économie*, à l'étroite ſévérité d'un banquier de Genève. Je ne ſais ſi, pour la peine qu'il prend à ſuppoſer des reſſources inépuiſables aux nouveaux Légiſlateurs Français, ceux-ci n'auront point la gratitude de décréter que, *dans aucun temps, il ne ceſſa de bien mériter de la République*: mais quoique je ne prétende point inſinuer qu'il aſpire à cette nouvelle couronne, je prévois que les biographes futurs ſeront embarraſſés à expliquer quelques circonſtances de ſa carrière politique. " L'une des bizarres deſtinées de ce Miniſtre d'Etat, diront-ils, fut d'avoir ouvert la révolution, en révélant aux Notables, qu'ils ne devaient point ſe laiſſer abuſer par la proſpérité apparente de l'Empire Français ; & que cet Empire était prêt à s'écrouler ſans quelque ſecours extraordinaire, puiſque ſes revenus ne pouvaient point ſuffire aux dépenſes ordinaires de paix. Victime de la Révolution qu'entraîna cet aveu, il reparut ſur la ſcène au moment où les auteurs de cette Révolution s'écriaient qu'elle allait *périr par les finances*. Au moment où la France, devenue République, n'avait plus ni commerce, ni manufactures, ni revenus, ni numéraire, il annonça hautement aux ennemis de cette République qu'elle ne s'écroulerait point par les finances ; que, bien que ſes reſſources paruſſent épuiſées, elles étaient inépuiſables ; & qu'elles pouvaient ſuffire non-ſeulement

aux

aux dépenſes ordinaires de paix, mais aux dépenſes extraordinaires d'une guerre générale. Etrange diſpoſition d'avoir montré tant de terreur en 1787, & tant de confiance en 1795 !"

J'ai prouvé juſqu'ici mes aſſertions par des faits : je vais ſuivre la même méthode.

Dans mon écrit *ſur les aſſignats* j'avais avancé, que leur valeur *baiſſerait de 50 pour cent tous les deux mois*. C'était vers la fin de Mars que je calculais leur dépréciation progreſſive; & à cette époque, ils valaient encore 10 pour cent contre l'eſpèce. D'après mon calcul, ils ne devaient donc valoir que 5 pour cent à la fin de Mai, $2\frac{1}{2}$ pour cent à la fin de Juillet, $1\frac{1}{4}$ à la fin de Septembre, & $\frac{5}{8}$ à la fin de Novembre. Je me ſuis trompé de trois jours, je l'avoue ; car ce n'a été que le 3 Décembre (1) que les aſſignats ont été réduits préciſément à $\frac{5}{8}$ pour cent.

J'avais enſuite annoncé qu'à la fin de l'année il y aurait en circulation *une nouvelle maſſe d'environ 5 milliards*, outre les 12 milliards qui circulaient vers la fin de Juin : ici mon erreur a été plus grande ; puiſqu'au 13 Novembre, époque où la Commiſſion du Conſeil des 500 a fait ſon rapport, il y avait environ $29\frac{1}{2}$ milliards d'émis depuis l'origine des aſſignats ; ſur quoi, il n'eſt pas indifférent d'obſerver, que du 1er Septembre 1790, juſqu'au 1er Septembre 1793, on en avait émis 6 milliards ; dans les 16 mois qui ſui-

(1) C'eſt ce jour-là que *Lafond-Ladebat* a dit, dans le Conſeil des Anciens :—*L'homme qui reçoit aujourd'hui dix millions à la Tréſorerie Nationale, ne reçoit réellement au change actuel de cinq huitièmes pour cent que ſoixante-deux mille cinq cent livres.*

virent on n'en a émis que $3\frac{1}{2}$ milliards, & que tout le surplus a été émis & dépensé pendant l'année 1795 (1).

(1) Il n'est pas inutile d'observer que cette masse énorme n'a point suffi à toutes les dépenses du Gouvernement ; car j'apperçois par les derniers rapports, qu'il a émis en même temps des *bons aux porteurs*. Au surplus, la France doit au fameux *Cambon* une découverte bien plus importante encore. A peine la Convention l'eut-elle libéré de ses fers avec la foule des autres Terroristes, que, pour premier usage de sa liberté, il a eu l'ingratitude de révéler le grand secret des financiers qui lui avaient succédé. C'est aux Rédacteurs des Papiers publics, qu'il s'est adressé directement pour se plaindre, de ce que depuis son administration *on créait & émettait de nouveaux assignats sans en parler à la Convention* ; mais sur toutes choses, de ce *qu'on avait créé une* NOUVELLE MONNAIE *en se servant des inscriptions sur le Grand Livre*. Et certes il était bien en droit d'annoncer aux rentiers, comme il le fit, que *cette mesure devait les inquiéter*, s'il est vrai, comme il l'a affirmé, qu'*on ne connaisse point le montant de cette somme considérable dépensée en* INSCRIPTIONS ; c'est-à-dire inscrite, comme intérêts dus par le Gouvernement, pour un capital qu'il n'a jamais reçu.

Le nouveau Corps Législatif, en affectant de tout révéler, & en reconnaissant que depuis le mois de Septembre 1794, jusqu'en Octobre 1795, on a émis 19 milliards & demi d'assignats, n'a point jugé à-propos de se faire indiquer le montant *des inscriptions* dont parle Cambon : cependant cela aurait été d'autant plus indispensable pour connaître l'état de la dette, & celui des dépenses, que chaque fois qu'on aura inscrit 30 millions d'intérêts sur le Grand Livre, cette dépense, indépendante du papier-monnaie, aura correspondu à une émission d'un milliard d'assignats.

Dans son rapport du 13 Novembre, *Eschasseriaux*, après avoir gardé sur l'accroissement des intérêts de la dette, sur leur montant, & sur celui des inscriptions au Grand Livre, un mystère non moins profond que sur le revenu des biens nationaux, ne s'en est pas moins écrié avec effronterie dans le Conseil des 500 :—*Voilà, Citoyens, ce bilan que l'on a si souvent demandé, & sur lequel la défiance avait fixé depuis long-temps tant d'incertitudes !*

J'annonçai encore que, si je me livrais à mes calculs, j'avais lieu de présumer que *l'émission du mois de Décembre s'élèverait seule à* $9\frac{1}{2}$ *milliards.*—Je ne sais pourquoi j'avais ajouté que *je ne regardais point un pareil événement comme possible* : si je me suis trompé, ce n'a été que pour avoir pu douter de cette possibilité; puisqu'au commencement de ce même mois de Décembre le Ministre des Finances vient de déclarer à la France que *cent millions d'assignats par jour n'ont pas, jusqu'ici, suffi au tiers des besoins*; ce qui porte les besoins de ce mois à 9 milliards & $\frac{3}{10}$: encore le Ministre a-t-il avoué que cela *ne suffisait pas*; & nous venons d'apprendre que les besoins du mois suivant exigeront 22 milliards !

J'avais dit que les *cinq moyens* adoptés par la Convention pour arrêter la dépréciation de son papier, & pour le repomper, seraient non moins insuffisans qu'ils étaient injustes, & qu'elle serait forcée d'y renoncer.—Tous ces moyens ont été successivement abandonnés.

J'avais dit de même que leur adoption momentanée ne ferait *qu'accélérer la crise* qu'on cherchait à éviter; que cette crise arrivait à grands pas, parce que *d'émissions en émissions il ne serait bientôt plus possible d'en faire de nouvelles*, & que la valeur des assignats ne suffirait pas long-temps *aux salaires de leurs vérificateurs, & aux frais de leur fabrication.* J'aurais sans doute rencontré plus juste, si j'avais osé dire ce que je soupçonnais, savoir, que cette fabrication serait suspendue par le défaut de papier pour imprimer des assignats en proportion des besoins. C'est-là cependant ce que *Dubois Crancé* a

révélé, vers la fin d'Octobre, en publiant que *le Gouvernement avait été ſur le point de faire banqueroute par le défaut de papier à fabriquer en quantité ſuffiſante pour le ſervice* (1). Et cet aveu s'accorde bien avec celui qu'a fait le Miniſtre des Finances cinq ſemaines après, en informant le Directoire que *la connaiſſance que l'on a d'une nouvelle papéterie deſtinée à multiplier les aſſignats, produiſait à la bourſe les effets les plus funeſtes.*

Enfin, j'ai oſé pronoſtiquer qu'avec l'anéantiſſement de la monnaie Révolutionnaire *s'évanouira le dernier charme de la Révolution pour ceux qu'elle avait enrichis, qu'elle fait combattre & qu'elle ſoudoie* ;—que, comme le Gouvernement ne pourra découvrir aucun moyen pour ſalarier ſes nombreuſes armées, elles ſe diſſoudront, faute de paie ; que le cri du malheureux peuple Français forcera inévitablement ſes Chefs à acheter la paix par le *ſacrifice abſolu de toutes leurs conquêtes* ; & que, pour les amener à ce ſacrifice, l'Angleterre n'aura qu'à repouſſer toute négociation, *dont cette offre ne ſerait pas la baſe.*

---

(1) Ce que *Dubois Crancé* n'a point révélé, & que je tiens d'une perſonne digne de foi ; c'eſt qu'à l'époque dont il eſt queſtion, à défaut de papier on ſe trouva réduit à ſe ſervir de mouſſelines ; que dans pluſieurs villes, telles que Rheims & Nancy, le peuple a refuſé de recevoir en échanges, ſoit papier, ſoit mouſſelines ; & qu'enfin la défiance des habitans des campagnes a été peu à peu portée à ſon comble, puiſque *Giraud* s'eſt plaint le 24 Octobre de ce que les agriculteurs refuſaient d'accepter des aſſignats, en répondant *qu'ils en prendraient ſi leurs chevaux en mangeaient.*

Je ne saurais mieux appuyer ces pronostics qu'en reprenant le journal des opérations financières de la Convention au 6 Septembre, époque où j'en ai laissé l'historique.

Dès le 20 Octobre, *Vernier* présenta sur les finances un nouveau rapport, dans lequel il se plaignit, comme tous ses devanciers, de ce que jusqu'alors *on avait pris la chimère pour la réalité.* Il fit plus cependant; il offrit enfin au *Corps politique une guérison plus lente, mais infaillible.—Les défiances, les troubles qui nous ont déchirés sont*, dit-il, *la seule cause du discrédit dont on se plaint, & elle cessera avec le rétablissement de l'ordre, de* LA PAIX, *& un bon Gouvernement* (1).

Après avoir renvoyé à cette grande époque le retour du crédit, il présenta sur le *discrédit* des assignats la même espèce de consolation que M. de Calonne a si bien développée. Il observa que 450 millions en

---

(1) Terminer la guerre au-dehors par une *paix* prompte & solide : voilà sans doute, comme le reconnaît *Vernier*, le premier, & même l'unique moyen de rendre aux assignats un crédit quelconque. Cependant le Député *Chapelain* vient d'en indiquer un autre, qui, bien qu'il paraîtra nouveau, ne me semblerait ni moins urgent ni moins efficace.—" Terminer la guerre civile," a-t-il dit le 5 Novembre ; " cette opération est la plus certaine " pour rappeler la confiance au papier. *En détruisant Charette,* " *nous rapprocherons l'assignat du pair.*"

Ce *Chapelain*, député de la Vendée, n'hésita point à accuser la Convention de cette guerre désastreuse, qui, à l'entendre, avait suivi *les phases d'un Gouvernement tantôt furibond, & tantôt indolent, tantôt aveugle exterminateur de tout le monde, & tantôt humain, mais faible & trompé par des brigands.* Ce portrait, fait d'après nature, est assez piquant.

numéraire *suffiraient pour les éteindre.* Cependant, comme il ne savait où les trouver pour le présent, il en assura le remboursement futur sur les biens nationaux tant de la France, que de la Belgique & de St. Domingue, qu'il évalua à dix milliards en espèces. *Ainsi*, ajouta-t-il, *si l'on ne porte la masse des assignats qu'à 20 milliards; comme on l'espère, les porteurs auront entre leurs mains* LA MOITIÉ *de leur valeur nominative.*

Que d'illusions ont été détruites pendant le cours de la dernière campagne ! Toute mensongère qu'est cette nouvelle estimation, quel triste rapprochement n'offre-t-elle pas avec ce qu'avait dit *Johannot* dix mois auparavant; lorsque, sans parler des biens de la Belgique & de St. Domingue, il certifia que la valeur des Domaines Nationaux était *double* de la valeur nominale des assignats ! On se rappelle comment il s'était fait couvrir des applaudissemens de la Convention, en demandant à l'univers : *Jamais papier-monnaie a-t-il porté sur une base aussi solide!*

Il n'est pas indifférent d'indiquer ici que le rapport de Vernier sur l'immense augmentation du gage des assignats avait été précédé d'une observation de son Collègue *Louchet*, qui en avait détruit les bons effets six jours à l'avance. *Quoi !* avait-il dit dans un mouvement involontaire de surprise & de dépit,—*la réunion des pays conquis jusqu'au Rhin assure un nouveau gage, un gage immense à nos assignats, & leur discrédit augmente plus que jamais !*

Il est vrai, que de peur que l'augmentation de ce discrédit ne replongeât l'Assemblée dans ses premières

alarmes, *Garnier* avait eſſayé de remonter le courage ébranlé de ſes collègues, en leur diſant le 22 Octobre : *Nous ſeuls triompherons ; nous ſerons les dominateurs de la terre pour le bonheur du monde.*

Mais deux jours après ces jactances de Garnier, & les impoſtures que venait de débiter Vernier ſur l'immenſité du gage des aſſignats ; on n'entendit plus que des cris de conſternation ſur l'impoſſibilité de prévenir une famine, à moins de trouver des fonds pour acheter des grains au-dehors. *La misère du peuple eſt à ſon comble*, s'écria Roux ; *il eſt dans votre cœur de la ſoulager.* Hardy ne craignit point d'appuyer cette aſſertion, en révélant un trait qui fait frémir. *Les départemens n'ont point de pain*, s'écria-t-il ; *& il y a quinze jours que Rouen n'en a pas une bouchée.* Marec ſe leva pour juſtifier l'adminiſtration, en annonçant qu'elle avait *acheté dix millions de quintaux de grains dans le Nord, & qu'ils ſeraient déjà entrés dans les ports Français, ſi les Etats de Hollande euſſent acquitté les inſcriptions tirées ſur eux au terme du traité.*

Etrange endurciſſement de ces Légiſlateurs ! Ils annoncent enfin à leurs ennemis qu'ils ſont *convaincus depuis très long-temps que la Contre-révolution ſe fera par le renchériſſement effrayant de toutes les denrées* (1) : ils publient qu'ils ſe trouvent déjà dans les ſerres de la famine (2). Cependant, loin de travailler à s'en

(1) Hardy, le 24 Octobre 1795.

(2) Ces aveux imprudens ont déjà été répétés ſous mille formes dans les deux nouveaux Conſeils Légiſlatifs. Dès le 13

délivrer, en traitant avec leurs ennemis, ils vont s'acharner à poursuivre la guerre qui l'accélère ; & nomment une Commission pour leur indiquer les moyens de la continuer sans relâche !

Ces Commissaires n'eurent besoin que de quelques heures pour découvrir les nouveaux moyens qu'on leur demandait : se réunissant à envisager la résurrection du maximum comme la grande ressource de salut, ils proposèrent sans balancer que *le prix de tous les salaires, denrées & marchandises de première nécessité, toutes productions territoriales ou industrielles, ou importées par la voie du commerce, fût fixé à une valeur décuple de celle que ces objets avaient en Septembre* 1790.

Novembre, *Le Cointre* a annoncé que, *si l'on ne prenait pas des mesures puissantes & vigoureuses, la République périrait infailliblement par les subsistances.*

Ainsi tous les grands médecins de cette République naissante se réunissent pour la déclarer atteinte d'une maladie mortelle. Ils ne diffèrent que sur le nom qu'on devrait lui donner. *Le Cointre* l'appelle *défaut de subsistances ;* on verra bientôt que *Rewbell* la nomme *désertion des défenseurs de la patrie :* mais tandis que le gros de la foule l'appelle *désorganisation des finances,* le plus expert, *Colombel,* atteste que le siége du mal est dans l'opinion publique, qui, à l'entendre, est tellement dépravée, que *c'est un deshonneur dans quelques départemens de se dire* Re'publicain. Au reste, peu importe le nom qu'il convient de lui donner : ce dont il s'agit, c'est de découvrir la cause du mal ; or je n'hésite point à l'attribuer au régime Républicain. J'affirme que ce n'est qu'en y renonçant le plus promptement possible, qu'on mettra ce corps politique à l'abri des excès qui le minent, & qu'on pourra lui rendre peu à peu une constitution vigoureuse.

Ce nouveau maximum allait passer par acclamation, lorsque *Loiseau* réussit à l'écarter le 25 Octobre ; bien moins, il est vrai, par la considération de ce qu'il aurait de désastreux, qu'en démontrant que toute loi pareille était désormais inexécutable.—*Ne vous a-t-on pas dit à cette barre*, s'écria-t-il, *que pour que le maximum fût exécuté, il faudrait établir une guillotine à la porte de chaque marchand ?* Giraud appuya cette déclaration en ajoutant : *Ne savez-vous pas tous, Citoyens, que dans le même moment où, à l'aide des Comités Révolutionnaires, des armées Révolutionnaires, & des tribunaux Révolutionnaires, on faisait exécuter le maximum par quelques individus, le Gouvernement faisait acheter au-dessus du maximum ? N'étiez-vous pas tous obligés, sous peine de mourir de faim, de violer vous-mêmes la loi que vous aviez faite ? Je ne vous dirai qu'un mot : sans maximum vous payerez tout fort cher, & avec le maximum vous mourrez de faim.*

Il me semble en effet qu'il y a dans ce seul *mot*, de quoi rassurer pour long-temps la France, sinon contre toute tentative en faveur du Maximum, du moins contre la possibilité de l'exécuter. Non content d'avoir démontré cette impossibilité, *Giraud* alla bien plus loin : *Je ne crains pas de le dire*, s'écria-t-il, *si la Contre-Révolution est possible, le décret proposé par la Commission des Cinq l'opérerait.*

Ainsi placée dans l'inévitable alternative d'*opérer la Contre-Révolution* en remédiant au désordre des finances, ou de la voir s'opérer d'elle-même par le seul effet de ce désordre, si l'on n'y remédiait pas ; la Convention déconcertée résolut de suppléer au maxi-

mum en décrétant, pour l'année 1795, une *taxe extraordinaire de guerre de* 20 *liv. en assignats pour chaque* 20 *sols de contribution foncière.* Ce fut le Député Hardy qui lui arracha ce décret, pour ainsi dire, de vive force, en lui rappelant qu'il *s'agissait d'assurer au Gouvernement de quoi faire les fraix de la campagne prochaine.*

Maintenant, si l'on veut apprécier ce qu'elle pouvait s'en promettre pour *les fraix de la campagne prochaine*, il suffira d'observer ; 1°, que si ce subside n'avait pas été abandonné peu après, & qu'il eût fait rentrer, comme on s'en flattait, huit milliards en assignats, ces huit milliards auraient à peine suffi aux dépenses du mois de Novembre ; 2°, que, bien loin que cette taxe, en apparence si rigoureuse, méritât le nom de *taxe extraordinaire de guerre* qu'on lui donnait, elle n'eût produit que les quatre cinquièmes de la taxe ordinaire de paix, puisque, vû la dépréciation des assignats, il aurait fallu non-seulement vingtupler, mais centupler la contribution foncière de 1795, pour la rendre égale à la contribution de paix de 1790.

Telle est la dernière & brillante opération de finances, par laquelle la Convention, après avoir *assuré les fonds de la campagne prochaine*, a terminé la longue session que le Député Louvet appelle une *session immortelle* ; *& qui s'offre à l'historien*, dit-il, avec raison, *comme l'un des plus grands sujets qui puissent être traités pour l'instruction des peuples à venir.*

Voyons maintenant si le nouveau Corps Législatif aura réussi à surpasser ses *immortels* prédécesseurs dans la carrière des finances.

Et d'abord il faut lui rendre une juſtice qui lui eſt due : c'eſt que les premières voix qui s'y ſont fait entendre ont pouſſé des cris de détreſſe ſur l'état où l'on lui remettait les finances, & ſur la dépréciation toujours croiſſante des aſſignats. *Les circonſtances qui vous environnent ne vous permettent pas une dangereuſe ſécurité*, s'eſt écrié Bourdon de l'Oiſe, dès le 31 Octobre, & avant même qu'on procédât à l'élection des membres du Directoire :—*Les Royaliſtes n'ont plus qu'une reſſource ; c'eſt d'anéantir entièrement le crédit de notre papier-monnaie, & tous leurs efforts tendent à ce but. Ce matin l'agiotage eſt parvenu à faire monter le louis à* 4200 *liv.*

Le *Moniteur*, qui rend compte de cette triſte ouverture des débats du Conſeil des 500, reconnaît qu'à cette nouvelle déſeſpérante ce Conſeil *témoigna ſon indignation.* Bourdon de l'Oiſe en profita en homme d'état pour la faire tomber ſur les dernières *meſures extraordinaires qu'on n'avait point eu le temps de réfléchir, & qui rédigées, avec précipitation, n'ont fait*, dit-il, *que ſervir les agioteurs & déprécier davantage la monnaie républicaine. Il faut*, ajouta-t-il, *ouvrir ſur l'état des finances une diſcuſſion franche & déciſive.* A ce tocſin d'alarmes la nouvelle Légiſlature ſe hâta de nommer une Commiſſion des finances ; & après avoir eu le plus grand ſoin d'en écarter tous les empiriques, qui juſqu'alors les avaient déſorganiſées, on la chargea d'examiner la nouvelle *taxe extraordinaire*, dont on décréta proviſoirement la ſuſpenſion. C'eſt dans cette ſéance, fameuſe par les aveux qui s'y firent, que *Dubois Crancé* lui-même, comme pour donner le

premier exemple de ſacrifier tout amour-propre ſur l'autel de la patrie, demanda l'examen de la taxe en nature dont il était l'auteur. Toutes ces propoſitions furent adoptées auſſitôt que propoſées; & *Baudin* y mit le ſceau de la ſageſſe, en faiſant décréter en outre que la nouvelle Commiſſion des Finances ne pourrait faire ſon rapport qu'en Comité Secret. (1)

Cette Commiſſion s'eſt fait un devoir d'employer treize jours entiers à ce grand travail; & malgré les cris d'urgence qui s'élevaient de toutes parts, le Conſeil des 500 a mis preſque la même lenteur pour l'étudier & le perfectionner. Tous Français inſtruits en finance, & même, dit-on, pluſieurs étrangers, avaient été préalablement invités à porter le tribut de leur génie aux nouveaux Commiſſaires; & le plan régénérateur, après avoir été profondément médité dans le calme du cabinet, a été enfin communiqué le 19 Novembre au Conſeil des 500, puis à toute la Nation Françaiſe, afin de la raſſurer

---

(1) Toute prudente qu'était cette précaution, elle paraît ne leur avoir pas moins nui que la publicité des précédens débats n'avait tourné à piége à la Convention. Dès le 16 Novembre le Député *Craſſous* eſt venu dire dans le Conſeil des 500 : *Citoyens ! vos intentions ſont calomniées. Les malveillans de toute eſpèce répandent que, ſi vous tenez ſecrettes vos délibérations ſur les finances, c'eſt que vous voulez cacher* l'EXTRÊME EMBARRAS *dans lequel ils* SUPPOSENT *que vous êtes, & préparer des meſures violentes pour en frapper ſubitement tous les citoyens.*

On verra bientôt à quel point les *malveillans* Français avaient calomnié les nouveaux financiers, en *les ſuppoſant dans un extrême embarras.*

en lui prouvant, que *ſi ſes maux ſont grands, ſes reſſources ſont plus grandes encore; qu'elle a entre ſes mains les moyens de les guérir*—& ceux de *régénérer ſes finances ſi elle le veut.—Que chaque parole qui ſe fera entendre contre nos ennemis communs, tonne comme un coup de foudre*, s'eſt écrié le Rapporteur Eſchaſsériaux; *Qu'ils ceſſent de nourrir le vain eſpoir de nous vaincre par les finances.*"

Ce plan, qui devait *tonner comme un coup de foudre* ſur les ennemis de la France, repoſait tout entier ſur une nouvelle eſtimation des biens nationaux, qu'on évaluait ſans balancer à *plus de ſept milliards, valeurs métalliques.*

Il eſt vrai que le Rapporteur y engloba comme *Vernier*, deux nouveaux articles, les forêts nationales & les biens de la Belgique, chacun deſquels il eſtimait *par apperçu* deux milliards en eſpèces. Tel fut le riche *apperçu* qu'il termina rapidement par ces mots: *Voilà, citoyens, ce bilan qu'on a ſi ſouvent demandé, & ſur lequel la défiance avait fixé depuis long-temps tant d'incertitudes. La malveillance avait ſu tromper la crédulité du peuple ſur l'étendue de la dette publique.*

Le peuple ainſi détrompé *ſur l'étendue de la dette publique*, à l'aide d'un *bilan* qui ne faiſait aucune eſpèce de mention de la dette perpétuelle, de la dette viagère, de la dette hypothéquée ſur les biens nationaux, ni des penſions; cet habile financier fixa uniquement l'attention de l'Aſſemblée ſur les moyens d'acquitter la dette des aſſignats; & après avoir déclaré que *tout moyen extraordinaire avait paru dangereux*, il propoſa *la création d'un nouveau titre* appelé CÉDULES,

nouveau papier-monnaie que *rien*, dit-il, ne *pourrait discréditer*, & auquel il affirma qu'*un intérêt à trois pour cent donnerait une supériorité sur le numéraire métallique*. Au moyen de ces *cédules* il proposait de briser publiquement la planche des assignats, dès qu'on aurait achevé d'en émettre pour 30 milliards; & c'étaient ces 30 milliards qu'il proposait de racheter avec 1 milliard de cédules.

Comme ce fameux projet n'est guère autre chose que celui qu'avait présenté *Johannot* sept mois auparavant; comme il a eu précisément le même sort, & qu'il n'en reste déjà plus que les aveux auxquels il a donné lieu; (1) je me bornerai à observer,— Que, sans anéantir l'ancien papier-monnaie, on prétendait le racheter avec les *cédules* à raison de 1 pour 30, & le reverser ensuite dans la circulation, afin de le racheter encore *ad infinitum* tant qu'on aurait

---

(1) On a déjà vu, p. 5 & 6, plusieurs des aveux contenus dans ce rapport. En voici quelques autres non moins naïfs : " Notre économie politique a été détruite au moment où l'argent a disparu parmi nous. L'étranger avec son or sera toujours le maître chez vous ; & vous n'arriverez jamais à l'amélioration de vos finances, si vous ne prenez les moyens de faire reparaître l'argent dans les marchés & les comptoirs.

" La première richesse d'une nation, après le revenu de son territoire & le travail de son industrie, c'est l'argent.

" Depuis trois ans, l'avilissement successif des assignats a rendu l'impôt presque nul : *les frais de son administration ont presque surpassé la valeur de ses produits*. Le meilleur Etat assis sur un pareil système de contributions serait bientôt ébranlé & entraîné dans sa chûte."

pu frapper & émettre des cédules.—Que, bien loin d'avoir trouvé quelque nouveau gage pour ces cédules, on ne leur en donnait d'autre que celui des assignats ; c'est-à-dire que, quoique l'ancienne hypothèque se fût tellement épuisée qu'elle ne représentait plus dans l'opinion que la 150e partie des 20 milliards d'assignats alors émis, on prétendait, sans augmenter cette hypothèque, porter leur masse à 90 milliards, déguisés, il est vrai, sous le masque modeste de *trois milliards de cédules :* encore conservait-on fidèlement l'un de ces trois milliards pour les défenseurs de la patrie.—Enfin, que tandis qu'on proposait l'expédient des cédules, pour se débarrasser de la dette non-exigible des assignats, on proposait de payer tous les rentiers & pensionnaires *en numéraire ou en assignats au cours* ; en sorte que si le montant de ces rentes, appelés *inscriptions*, s'élève à 300 millions, comme il y a lieu de le croire (1), & que par malheur l'assignat eût

(1) Je ne donne cette évaluation que par apperçu ; mais on ne l'envisagera point comme exagérée, si l'on considère que Cambon, dans son rapport du 15 Août 1793, fait monter les inscriptions, c'est-à-dire les intérêts de la dette Nationale, à 200 millions. On ne peut guère douter que ces intérêts ne s'élèvent aujourd hui à 300 millions, si l'on y ajoute les pensions comme je le fais, & si l'on se rappelle avec quelle amertume le même Cambon s'est plaint de ce qu'on *avait créé une nouvelle monnaie, en se servant des inscriptions sur le Grand Livre*, depuis qu'il n'avait plus été sous sa garde. Ses successeurs se sont bien gardés de lui répondre, en publiant le montant actuel des inscriptions ; mais le public a eu dernièrement connaissance d'un fait qui peut aider à percer ce mystère. Depuis que le Directoire est institué, il a découvert que la tréforerie reti-

remonté & se fût constamment soutenu au cours de 1 pour cent contre le numéraire, on s'engageait par cela même à leur payer 30 milliards annuellement. Etrange opération que celle qui avait recours à une honteuse banqueroute, afin de se libérer des $\frac{2}{3}\frac{9}{0}$ d'un capital non exigible, en prenant l'engagement de payer chaque année la totalité de ce capital, à des créanciers, vis-à-vis desquels on s'était acquitté jusques-là avec la centième partie de cette somme !

Quoique la première communication de ce vaste projet ait produit sur le public de Paris des impressions contraires d'espérance & de crainte ; (2)

---

rait encore des assignats par voie d'emprunt à 3 pour cent d'intérêts inscrits sur le Grand Livre ; ensorte qu'avec vingt sols en espèces on a pu acheter 150 liv. en assignats, & les porter aux Dépositaires du Grand Livre, qui y inscrivaient le prêteur pour 4 liv. 10 sols d'intérêts annuels. Il est vrai que, sur les instances du Directoire, la Législature, à qui il crut devoir dénoncer cet abus entre plusieurs autres, a fermé dernièrement ces emprunts : mais elle s'est bien gardée de se faire donner le bordereau des inscriptions postérieures à l'époque du 15 Août, 1793, où l'on sait qu'elles s'élevaient à 200 millions.

(2) Les papiers du jour, qui sont assez fidèlement l'organe de l'opinion publique, avaient d'abord donné une espèce d'incertitude sur le sort auquel elle destinait ce grand projet.

La Gazette *Générale de l'Europe*, du 24 Novembre, en avait pris chaudement la défense en disant : *Ce plan, sans être l'ouvrage de ce qu'il plaît à M. Pitt d'appeler nôtre premier financier* (le Général Montesquiou), *pourra faire passer à ce fameux Ministre quelques mauvaises nuits. Ce système peut encore sauver la France.*

Le journal de *Perlet* l'annonçait d'une manière beaucoup plus circonspecte. *S'il est sagement combiné, il doit apporter quelque*

remède

il paraît que le Conſeil des 500 l'a accueilli avec une confiance plus entière & mieux raiſonnée, puiſque, après dix jours conſécutifs de débats, il l'a adopté avec d'aſſez légères modifications.

Ses débats ayant été ſecrets; je me ſuis permis, afin d'en percer le myſtère, de me tranſporter en imagination dans le Cabinet où les cinq Sages de ce Conſeil avaient médité & rédigé des meſures ſi régénératrices; & j'ai cru entendre celui d'entr'eux dont le génie l'inventa, tenir à-peu-près aux quatre autres le langage ſuivant.

" On ne doit déſeſpérer de rien avec la *nation la plus crédule & la plus ſéductible qui exiſte au monde.* Le miracle qu'on nous demande eſt la multiplication du papier-monnaie. Comme nous ne pouvons l'opérer qu'après celui de la multiplication des biens nationaux, notre premier & principal objet doit être d'en tripler de manière ou d'autre la valeur aux yeux du vulgaire. Etalons-lui d'abord nos *nouvelles poſſeſſions de Saint*

---

remède à nos maux; mais il les comblera peut-être auſſi, s'il eſt mal exécuté.

La plus bizarre de toutes les opinions, fut celle du journal *des patriotes*, qui, bien que payé par le Gouvernement, s'aviſa de terminer l'examen de ce plan régénerateur par ces mots: *Parturiunt montes, naſcitur ridiculus mus.* Cette liberté épigrammatique n'a pas laiſſé que de donner lieu à un débat aſſez vif dans le Conſeil des 500, dont quelques membres inſiſtaient pour que le Gouvernement ceſſât les fraix qu'il faiſait en faveur d'un journal ſi hoſtile: néanmoins la grande pluralité des membres a penché pour continuer à penſionner ceux qui attaquaient le plan, & à l'adopter comme inattaquable.

Domingue? Ne vous rappelez-vous plus la confiance que placèrent nos ancêtres dans le papier sur le Mississipi? & supposeriez-vous que *la source des illusions soit tarie* pour leurs descendans? Si cela ne suffit pas, ajoutons-y les riches possessions du Clergé de la Belgique; mais gardons-nous d'émettre aucun papier sur cette nouvelle hypothèque; car, pour le discréditer à l'instant même de sa naissance, il suffirait de quelques marches forcées du Général Clairfaye. En effet, nous avons beau crier à nos Français qu'ils sont des Romains: ne nous flattons pas que les agioteurs Parisiens achètent par préférence les terres où ce nouvel Annibal s'aviserait d'asseoir son camp. Il faudra donc nous borner à montrer dans le lointain ces vastes domaines, comme le Général Carthaginois présenta l'Italie à ses compagnons, c'est-à-dire comme une proie qui ne peut plus échapper".

" *Quand le discrédit s'est attaché à un signe, il ne faut souvent,* comme l'a dit fort heureusement l'un de nos nouveaux financiers, *que lui en substituer un autre, sur-tout quand le gage & les véritables motifs de confiance restent les mêmes* (1). J'en infère que le premier

(1) *Le Noir de la Roche.* Voyez le *Moniteur* du 21 Novembre 1795.

Il faut que les Législateurs Français aient une bien haute idée de la puissance des mots sur ce peuple, pour s'être flattés de lui en imposer en métamorphosant simplement les ASSIGNATS HYPOTHE'QUE'S en CE'DULES HYPOTHE'CAIRES. Il est vrai qu'ils viennent de faire dans ce genre deux essais des plus hardis, en adoptant le mot de SOMMATION, au lieu de celui de RE'QUISI-

ſoin doit être de ſubſtituer au mot *aſſignat*, celui de *cédule*. Or ſi nous pouvons émettre trois milliards de celles-ci, & ſi nous réuſſiſſons à perſuader que chacun de ces nouveaux milliards aura une valeur égale à 30 milliards d'aſſignats, nous pourrons ſans riſque briſer en public la planche de ces derniers;

TION ; & en changeant de même celui de CONTRIBUTIONS, en ceux D'EMPRUNTS FORCE'S. Que dis-je ? ne venaient-ils pas de réuſſir dans une épreuve bien autrement difficile & importante ? N'ont-ils pas donné le 26 Octobre, par un Décret ſolemnel, le nom de PLACE DE LA CONCORDE à cette PLACE DE LA RE'VOLUTION où ils avaient décrété la permanence de leurs guillotines ; à cette place de ſang ſur laquelle ils avaient égorgé froidement le ſeul de leurs Rois qui les eut crus dignes de la liberté, & où ils ont enſuite conduit avec acclamations celui de tous ſes Miniſtres qui s'était conſtamment montré le plus fidèle ami du peuple & de ſon Souverain ; le reſpectable Malesherbes. Dieu de Juſtice ! Ils ont oſé donner le nom de *Place de la Concorde* à cette place à jamais exécrable où ils venaient de traîner au ſupplice comme les plus viles des créatures, la fille des Céſars, & cette Princeſſe auguſte que les deſcendans des révolutionnaires déifieront un jour, cette Sœur de Louis XVI. dont la réputation avait échappé au ſouffle impur de la calomnie, même à Verſailles !

Quoi ! après avoir fait pendant ſi long-temps de la *Place de la Révolution* une boucherie d'hommes ; il leur ſuffit pour la purifier, de la décorer, par un Décret, du nom de *Place de la Concorde !* Abominable hypocriſie des Légiſlateurs de la France ! & lorſque le peuple démoraliſé a la lâcheté de leur applaudir ; voyez comme ils lui rendent applaudiſſemens pour applaudiſſemens : liſez le diſcours de ce *Baudin*, qui oſe encore parler de ces *Français ſi ſociables, ſi doux ; qu'une paſſion de plus, l'amour ſacré de la patrie, exaſpéra juſqu'au délire.* N'a-t-il pas oſé les peindre comme *malheureux par leurs propres vertus ?*

car tandis que nous inviterons ſolemnellement le peuple ébahi à accourir à ce ſpectacle qu'il demande à grands cris, nous nous réſerverons la planche des cédules, c'eſt-à-dire que nous remplacerons une planche uſée par une planche neuve. Nous ferons mieux encore : nous nous réſerverons, par le moyen des emprunts, celle des inſcriptions ſur le Grand Livre ; planche tellement féconde, qu'à l'aide d'un ſeul ſcribe, qui y inſcrira chaque jour 30 millions d'intérêts perpétuels, nous pourrons, ſinon frapper, du moins repomper ainſi chaque jour un milliard d'aſſignats, & ménager nos cédules. Si quelques porteurs d'aſſignats répugnaient à les échanger contre la cédule que nous appellerons *invariable, indépréciable* ; nous les menacerons nettement d'une démonétiſation complette. Nous dirons aux uns, que ſi les aſſignats ont eu leur baiſſe, *leur hauſſe*, à l'aide de ce remède, *aura auſſi ſa progreſſion* (1) ; nous prouverons aux autres, que nous leur offrons de leurs aſſignats diſcrédités infiniment plus qu'ils n'en tireront à la bourſe. Nous mettrons dans le plus grand jour ſous les yeux de tous ceux qui en poſsèdent la démence, qu'il y aurait à *aller encore les vendre au cours de la place quand ils recevront du Gouvernement le double en valeur réelle* (2). Pour mieux déguiſer l'étendue de notre détreſſe & celle des dépenſes futures, nous ferons les aveux les plus étonnans ſur l'excès des dépenſes paſſées. Enfin, ſi

(1) Phraſe du Rapporteur Eſchaſſériaux le 13 Novembre.

(2) Idem.

quelques hommes timides paraiſſent craindre que ce nouveau papier ne ſubît peu à peu la deſtinée du précédent, nous leur fermerons la bouche en nous écriant,

Qu'on ne doit point prévoir les malheurs de ſi loin.

" Que les deux Conſeils embraſſent ce projet avec confiance ; leur exemple entraînera bientôt en foule au bureau des cédules les porteurs d'aſſignats ; & nous en profiterons habilement pour crier à nos ennemis : *Ceſſez donc de nourrir le vain eſpoir de nous vaincre par les finances* (1). Les peuples coaliſés ſeront conſternés en apprenant que nous venons de découvrir une nouvelle mine auſſi riche que celle des aſſignats. Le génie potecteur de la République fera le reſte."

Je ne ſais ſi c'eſt préciſément cette chaîne d'argumens qu'on aura jugé à-propos de déployer dans le Conſeil des 500, pour lui faire adopter ce projet merveilleux ; mais je ſuis diſpoſé à le croire, lorſque je lis le préambule dont il l'a décoré en l'envoyant à la ſanction des Anciens. En voici les termes : *Le Conſeil des 500, conſidérant que le plus ſûr moyen, de ne laiſſer aux ennemis de la liberté Françaiſe que le déſeſpoir d'avoir inutilement tenté de la détruire, & de ſe préparer de loin des reſſources aſſurées pour faire face aux dépenſes extraordinaires de la guerre*, Décrète, &c.

Jamais projet auſſi habilement concerté n'éprouva une cataſtrophe plus humiliante que celle qui attendait celui-ci dans le Conſeil des Anciens. A peine

(1) Idem.

les cinq Membres nommés pour l'examiner eurent-ils exposé tour à tour l'injustice de *la soustraction du gage des assignats* (1), & *l'impossibilité d'exécution du plan des* cédules, qu'une foule de membres qui s'étaient faits inscrire pour l'attaquer se trouvèrent réduits au silence, en apprenant que personne ne s'était fait inscrire pour le défendre. Dès ce moment il devenait inutile de lui donner les honneurs d'un débat, & l'on ferma la bouche à *Johannot* lui-même, quoiqu'il protestât qu'il *n'avait que des choses tranquillisantes à dire.*

Après avoir ainsi renvoyé au Conseil des 500 toutes ses résolutions, sans même lui donner aucun motif de ce refus unanime; afin d'effacer l'impression qu'un semblable procédé pourrait produire sur les ennemis de la République, les refusans eurent la prévoyance de faire à l'envi chorus avec *La Fond-Ladébat,* lorsqu'il s'écria: *Il ne faut pas que les ennemis de la patrie puissent dire que nous n'avons rejeté le plan que parce que les ressources de la nation sont épuisées.—Le développement de nos ressources, notre attitude ferme & juste, leur prouveront l'inutilité de leurs efforts* (2).

---

(1) Le Coulteux.

(2) Après avoir tracé un tableau vraiment magique des ressources de la République; *Ce tableau,* ajouta-t-il, *suffit pour vous convaincre de l'étendue de nos ressources, pour vous démontrer que ce n'est pas l'impuissance de nos moyens qui nous a déterminés à vous proposer de rejeter les résolutions des* 500, *mais uniquement l'impossibilité d'exécution du plan sur lequel ces résolutions sont fondées.*

Quand le refus des Anciens fut annoncé dans le Conseil des 500, on s'y attacha avec un égal soin à répéter le même langage. *Ce refus ne doit point porter le découragement parmi nous*, dit Villers. *Il faut chercher dans une discussion, plus approfondie s'il est possible que la première, le trait de lumière qui nous est échappé :—je sais que notre unique ressource consiste à pouvoir présenter un* CRÉDIT NEUF.

Pendant qu'il prononçait des paroles aussi rassurantes, le Directoire rassemblant de son côté tous les rayons qui devaient fournir le *trait de lumière*, & rendre à la France un *crédit neuf*, interrompit les nouvelles délibérations des Législateurs par le message suivant, où ils durent vraiment trouver le *trait de lumière, qui*, jusques-là, *leur était échappé*.

" Citoyens Législateurs, long-temps nous avons " cru devoir vous dérober, adoucir du moins à vos " yeux une partie des maux qui affligent la Répu- " blique, & des maux plus grands encore qui la mena- " cent imminemment. Long-temps nous avons craint " par cette publicité de prêter de nouvelles forces à " la malveillance, & de jeter le découragement dans " le cœur des amis de la patrie : *mais il paraît* " *que l'heure des palliatifs est passée*, & que tout " ménagement ne fait qu'accroître le danger. " La vérité, *la vérité seule dans toute sa rudesse*, " nous offre la dernière planche de salut que nous ap- " percevions dans ce moment de naufrage. . . . Nous " ne parlons aujourd'hui que de l'état des finances ; " parce que nous ne pouvons plus différer, parce que

" *tous les reſſorts ſe briſent dans nos mains, parce que la* " *plus effroyable cataſtrophe menace d'engloutir la Ré-* " *publique entière,* ſi un remède auſſi actif que puiſ- " ſant ne fait changer *en un moment,* pour ainſi dire, " la face des affaires.

" Nous nous ſommes demandés, s'il eſt un moyen " d'éviter *cette cataſtrophe terrible, cette fatale diſ-* " *ſolution :* nous croyons qu'il exiſte encore; nous " croyons que dans peu de jours peut-être il n'exiſ- " tera plus. . . . . En vain nous avons eſpéré une " criſe ſalutaire des nouveaux plans de finance qui " vous ont été propoſés : la lenteur inévitable de ces " délibérations majeures, l'incertitude ſur la juſteſſe " du réſultat & l'efficacité des meſures, n'ont fait " qu'aigrir le mal; & les dernières reſſources du " public ſe ſont épuiſées, pendant que nous atten- " dions celles du Corps Légiſlatif.

" Vous verrez, Citoyens Légiſlateurs, par les lettres " ci-jointes des trois Miniſtres (1), que nous touchons

---

(1) Ces trois lettres ſont trop précieuſes à l'hiſtoire des aſſignats, pour ne pas en donner ici l'extrait.

Rapport fait au Directoire Exécutif par le Miniſtre des Finances.

" Citoyens Directeurs ! Ni la tréſorerie ni moi ne pouvons créer des reſſources auſſi promptes que les beſoins : nous ne pouvons ſubſtituer l'aiſance à l'épuiſement. Je dois vous préſenter la vérité toute nue : ſi je ne vous la peignais ſous les couleurs les plus fortes, je m'accuſerais & je ſerais coupable de la ſécurité où le Directoire reſterait mal-à-propos ; je ſerais cauſe que les momens de ſauver la choſe publique lui échapperaient peut-être."

" S'il faut aux départemens de la guerre, de la marine, & de l'intérieur, des millions en eſpèces pour leur ſervice, des ſommes

" à *notre dernier terme*, ſi quelque reſſource inattendue " ne ſort pour ainſi dire *avec la rapidité de l'éclair* " *du génie de la liberté*, &c. &c.

Signé REWBELL, *Préſident*.

---

immenſes d'aſſignats pour leur ſervice, il n'y a pas moyen d'y ſatisfaire. Déjà j'ai, par mes relations particulières, procuré à la tréſorerie du crédit ſur diverſes places commerçantes du dehors ; mais on ne peut uſer de ce moyen que dans dix ou douze jours, & ce moyen ſera bien au-deſſous des demandes que chaque jour voit ſe multiplier. La longueur des diſcuſſions du Corps légiſlatif, ſur le plan de finance qui doit mettre des reſſources entre les mains du Directoire Exécutif, paralyſe tout."

" Le zèle du Directoire, ſon dévouement au bien de la République, ne ſuffiſent pas pour qu'il puiſſe la ſauver : il faut des moyens ; ces moyens ne peuvent exiſter qu'en pouvant payer. Quels paiemens peut-il effectuer ? L'arriéré des dépenſes groſſit chaque jour. Déjà, avant que le produit de la fabrication d'aſſignats ſoit ſenſible, la connaiſſance que l'on a d'une nouvelle papéterie deſtinée à les multiplier, produit à la bourſe les effets les plus funeſtes. Si dans deux jours nous gagnons pour le nombre d'aſſignats à verſer en acquittement, nous perdrons autant & plus par leur dépréciation."

" En quatre lignes, voici la ſituation du tréſor public : Il doit ſoixante-douze millions en numéraire, il n'en a pas de diſponible ; vingt millions de papiers de Magon ſur l'Eſpagne, exigent du temps pour ſe placer."

" Cent millions d'aſſignats par jour n'ont pas juſqu'ici ſuffi au tiers des beſoins."

" Quinze cents millions, qui ſeront payés dans cette décade, ne feront qu'une faible ſenſation."

" Citoyens Directeurs, voilà le tableau déchirant que je mets ſous vos yeux ; il faut néceſſairement des meſures pour faire ceſſer cet état effrayant. Je laiſſe à votre ſageſſe à déterminer ce qu'il eſt plus convenable de faire pour ſauver la choſe publique. Mon

Docile, à cette invocation, le *Génie de la Liberté* enfanta ſur-le-champ, & *avec la rapidité de l'éclair*, le

---

devoir était de vous préſenter l'urgence des circonſtances : je ſuis prêt à vous démontrer mon dévouement à votre gloire, & ſur-tout à la liberté que vous défendez ; mais ne pouvant créer des moyens où il n'en exiſte pas, j'ai voulu vous tenir le langage de la franchiſe & de la vérité."

Le Miniſtre des Finances.

Signé FAIPOUL.

Extrait de la Lettre du Miniſtre de l'Intérieur.

....." Il m'eſt impoſſible, citoyens, de vous cacher cette triſte poſition, & je me vois forcé de vous annoncer, que ſi cet état malheureux ne change pas ſous peu de jours, il faut renoncer à tous les ſervices ; car ne les alimenter qu'en partie, c'eſt les abandonner."

" Enfin, il eſt de mon devoir d'obſerver au Directoire, que ſans aſſignats, ſans argent, avec un crédit perdu, manquant partout de fourrages, de chevaux, de pain, de capottes, de ſouliers, de moyens de tranſports, les armées ſont dans la plus grande pénurie de tout, & que par une ſuite de cette calamité, leur mouvement eſt entravé, & la déſertion ſans ceſſe accroiſſante. Le Directoire m'a demandé du courage ; j'oſe croire avoir rempli ma tâche à cet égard. Mais je le déclare, quand j'ai donné des ordres pour tous les beſoins des armées, & que j'ai tout prévu, la tréſorerie ne payant rien, tout manque à la fois, & mes efforts ne peuvent triompher d'aucun obſtacle."

" Veuillez donc, citoyens, prendre en grande conſidération l'état déplorable où ſe trouve mon département."

Extrait de la Lettre du Miniſtre de la Guerre, au Directoire Exécutif, du 5 Décembre.

" J'ai déjà obſervé au Directoire, que toutes les armées m'ont écrit que les fourniſſeurs ne peuvent plus faire leur ſervice, parce qu'ils manquent abſolument des fonds néceſſaires."

" Inquiet

Décret vraiment *inattendu* d'un *emprunt forcé ſur les contribuables préſumés les plus fortunés* ; & graces

---

" Inquiet du diſcrédit qui règne dans toutes les adminiſtrations, j'ai voulu connaître quelle était la quantité de mes mandats, qui était demeurée non payée ; j'ai écrit à la tréſorerie à cet effet, mais elle ne m'a pas encore répondu. Aujourd'hui enfin, j'ai voulu connaître, d'après la promeſſe du Miniſtre des Finances, ce que je pourrais avoir en numéraire de la tréſorerie nationale. Il devait m'être donné cinq millions 500,000 livres ; cependant ils n'ont pu me promettre que 600,000 livres pour demain. Mais comment me les donneront-ils ? ils n'ont pas pu encore envoyer les 300,000 livres qui étaient ſi urgemment néceſſaires pour Luxembourg."

" De toutes parts les grandes Communes réclament des ſubſiſtances. Le commerce étranger peut ſeul ramener en France l'abondance qui doit raſſurer tous les eſprits ; mais le commerce eſt découragé par les avances qu'il a faites, & dont il n'eſt pas rembourſé : cependant, par mes efforts pour faire renaître la confiance, j'ai engagé des maiſons de commerce à venir au ſecours du Gouvernement. Des achats de grains conſidérables ſont faits à l'étranger, les canaux de la Belgique nous les apportent ; mais il faut payer en recevant la denrée, & il faut la payer en numéraire ; il me faut abſolument trois millions pour le 1^er^ Nivoſe, & ſept millions pour le 25 du même mois. Si le Gouvernement tient ſeulement à ſes engagemens, tout le commerce ſera à ſes ordres ; mais s'il entreprend au-delà de ſes facultés, le diſcrédit s'augmentera, & il n'y aura plus aucune reſſource pour ſoutenir la République."

Je ne puis m'empêcher de ſourire, en tirant ces pièces de la Gazette qui la première les a fait connaître en Angleterre. C'eſt du *Courier de Londres*, dans lequel M. de Calonne a inſéré, par morceaux détachés, ſon *Tableau de l'Europe*, deſtiné entr'autres *à réveiller ceux qui s'endorment dans la trompeuſe perſuaſion que la ſeule chûte des aſſignats ſuffit pour ruiner la France, & la mettre dans l'impuiſſance de continuer la guerre*, &c. &c. Pour

aux cris répétés d'urgence, ce Décret a été sanctionné le 12 Décembre par le Conseil des An-

---

Pour éclairer le grand procès des assignats, il me paraît important d'ajouter à cette collection précieuse, une autre pièce non moins instructive, & que le Directoire a jugé à propos de publier. Dans cette lettre, adressée au Ministre des Finances le 6 Décembre par les Membres de l'Administration des Postes & Messageries, ces administrateurs lui tracent le *malheureux tableau de la situation* de leur département en ces mots.

" Nous sommes sans fonds, ou le peu que le trésor nous " accorde nous le partageons avec la poste aux lettres, & les " messageries, dont les besoins ne sont pas moins pressans que les " nôtres.

" Nous vous déclarons donc aussi formellement & aussi authen- " tiquement que nous puissions le faire, & nous vous prions d'en " informer le Directoire Exécutif, que nous n'avons plus le " pouvoir de soutenir le service important de la poste; que dans " l'état des choses, le hasard seul, ou la transgression de la loi, " peut le maintenir dans quelques parties de la République, & " qu'aucun des moyens que nous avons proposés n'ayant été " adopté, nous ne pouvons plus que faire connaître au Gou- " vernement notre impuissance, & la détresse où nous sommes " réduits. SALUT ET FRATERNITÉ."

Contresigné, *Faypoul*, Ministre des Finances.

Peu de jours après la publication de ce message, *Ramel*, au nom de la Commission des finances, y a ajouté un nouvel éclaircissement ; c'est que *l'administration des postes coûte aujourd'hui 5 millions par jour.—Ce malheureux tableau de la situation* du département des postes, était précédé par un message du Directoire qui annonçait au Conseil des 500, que *le service des Douanes est presque aussi désorganisé que celui des messageries ; & que les préposés sont dans un état de misère qui nuit à l'exactitude du service.* Il n'est point étonnant que la lettre qui faisait une semblable communication au Conseil des 500, commençât par ces mots : *Citoyens législateurs ! le Directoire doit & veut vous mettre à découvert toutes les plaies du Corps Social. Elles saignent de toutes parts*, &c. &c.

ciens, qui avait ſi unanimement repouſſé le précédent. Cet emprunt tiendra lieu de la taxe de guerre, & ne *pourra porter que ſur le quart le plus impoſé ou le plus impoſable des citoyens de chaque Département*, leſquels, ſur la *notoriété publique de leurs facultés*, ſeront diviſés arbitrairement par les adminiſtrateurs en ſeize claſſes différemment taxées. Celles-ci devront fournir un tiers de leur quote-part, de quinzaine en quinzaine, ſous peine de payer un dixième en ſus *pour chaque Décade de retard*. Elles ſont admiſes juſqu'au 5 Janvier à s'acquitter en aſſignats; mais comme le Gouvernement ne les recevra que *pour le centième de leur valeur nominale*, les ſeize claſſes taxées, en recueillant & en lui livrant la totalité des 30 milliards émis, ne fourniſſant encore par-là que 300 millions, ou la moitié du ſubſide; on leur permet, à défaut de numéraire, de payer la ſeconde moitié du ſubſide *en grains appréciés au cours de* 1790, c'eſt-à-dire à un prix infiniment plus bas qu'ils ne ſe vendent dans la plupart des marchés contre l'eſpèce. Enfin, ce qu'il eſt important de ne pas perdre ici de vue, c'eſt que cette avance de 600 millions ne diſpenſera point les prêteurs de leur contribution en nature, pour l'année 1795, dont le Gouvernement ſe réſerve de tirer une autre valeur réelle d'environ 2 à 300 millions.

Il eſt évident qu'un pareil Décret ſappe juſques dans ſes fondemens la nouvelle Conſtitution, qui ſtatue, art. 305, *que les contributions de toute nature ſeront réparties entre tous les contribuables à raiſon de leurs facultés*. En citant cet article, il eſt inutile, je

penſe, de faire obſerver que les trois quarts des contribuables entièrement exemptés de cet emprunt, ne contribuent plus *à raiſon de leurs facultés*, & qu'ils forment ainſi une claſſe *privilégiée*. (1)

Il eſt également évident qu'en retirant les aſſignats par la violence, ce Décret, ſans être ce qu'on appelle une démonétiſation, fera tomber entièrement la monnaie révolutionnaire, & qu'il a levé par cela même le plus grand obſtacle à une Contre-Révolution.

Enfin, ce qui eſt ſur-tout évident, c'eſt qu'en adreſſant aux Republicains *un appel de fonds* pour ſoutenir les fraix de la guerre, ce même Décret va

---

(1) Peu de jours avant d'avoir ſuſcité l'idée de cet emprunt, le Directoire venait d'adreſſer à ſes agens la doctrine ſuivante ſur ce qu'il appelait L'IMPÔT CONSTITUTIONNEL : *Ce n'eſt plus*, leur diſait-il, *un impôt payé à un Roi qui fait ſon profit particulier des deniers de l'Etat* ; C'EST UNE CONTRIBUTION VOLONTAIREMENT CONSENTIE PAR DES ACTIONNAIRES *pour la proſpérité de la grande famille*.

Rien de plus curieux que la manière dont le Miniſtre des Finances s'eſt vu appelé à commenter cette inſtruction le 13 Décembre, en recommandant aux mêmes agens les opérations relatives à l'emprunt forcé. *Dans toutes ces opérations*, leur écrit-il, *il faudra ſur-tout marcher avec célérité, ſans viſer à la préciſion que l'on pourrait y mettre, s'il n'était pas queſtion d'un emprunt, dont le rembourſement réparera les inconvéniens momentanés de quelques irrégularités dans la répartition*, &c. &c. En effet, l'on berce les prêteurs de l'eſpoir que ce qu'on leur arrache aujourd'hui, leur ſera rembourſé, par dixièmes, d'années en années, c'eſt-à dire qu'on promet de leur en tenir compte ſur leurs contributions futures. Si jamais le Gouvernement ſe voit forcé à tenir cette promeſſe, il ſe trouvera avoir dépenſé par anticipation environ le quart de toutes les contributions directes des 10 années qui vont s'écouler.

changer la face des choſes, en déſabuſant le peuple ; car ſi juſqu'à préſent il s'était prêté à la guerre, c'eſt qu'il avait cru qu'elle s'acheverait ſans ſubſide. Tout-à-coup, & lorſqu'il était déja appauvri par l'énorme dépréciation de ſes aſſignats, dépréciation qui lui faiſait ſupporter les dépenſes paſſées, il ſe trouve condamné à ſubvenir à toutes les dépenſes futures, en reſtituant les aſſignats qu'il avait reçus, & en livrant le numéraire qu'il avait ſauvé du naufrage.

Mais laiſſons toutes ces conſidérations générales, pour nous occuper excluſivement des trois queſtions ſuivantes.

1°, Les 600 millions pour leſquels on fait cet *appel au peuple*, exiſtent-ils en France ?

2°, S'ils y exiſtent, & que le peuple refuſe de les livrer, le Gouvernement Conſtitutionnel aura-t-il des moyens ſuffiſans pour les lui arracher ?

3°, En admettant que ce Gouvernement y réuſſiſſe, ſoit de gré, ſoit de force ; pendant combien de temps ces 600 millions le mettront-ils en état de pourſuivre la guerre ?

La première de ces queſtions ne peut ſe réſoudre qu'en ſe faiſant une idée nette de la totalité de la fortune impoſable des Français. C'eſt au Député *Dupont* qu'on doit le plus de lumières ſur ce ſujet. Il vient d'établir & de prouver, le 10 Décembre, que *leur revenu net & poſſible ne peut être évalué maintenant à plus de* 800 *millions* ; encore a-t-il obſervé avec raiſon, qu'il fallait en déduire toute la partie qui appartient déjà à la nation par les ſéqueſtres & les confiſcations. Il eſt vrai qu'on n'apperçoit pas très-clairement s'il comprend dans ces 800 millions, le revenu

industriel. Mais à quel titre eût-il pu en faire mention, comme d'un revenu imposable, lorsque son collègue *Le Coulteux* venait de mettre en évidence que le peu d'ouvriers méchaniques qui trouvent encore quelque occupation dans les villes ne gagnent plus que la 4^e^ ou la 5^e^ partie de leurs anciens salaires ? Après que celui-ci eut constaté qu'ils en sont *réduits à ne boire que de l'eau*, il y aurait eu certes trop de barbarie ou de démence à vouloir imposer le superflu de leurs revenus. Peut-être ne me serait-il pas difficile de prouver que l'évaluation de Dupont, toute faible qu'elle peut paraître, était exagérée ; & qu'il le pensait lui-même : mais en l'adoptant pour base, qu'en résultera-t-il ? Que sur 800 millions, auxquels se sera élevé pendant l'année 1795 tout *le revenu net & possible* des contribuables Français, leurs Législateurs se flattent de retirer 600 millions par un emprunt forcé, & 2 à 300 millions en contributions foncières ou mobilières, indépendamment des contributions indirectes. Ces Législateurs allégueront sans doute que la plus grande partie de l'emprunt forcé ne sera point levé en nature, mais en papier-monnaie & en espèces, qui forment un fond indépendant des productions de l'année. Je le sais ; mais ils savent fort bien aussi que tout le papier-monnaie, & toutes les espèces en circulation, n'y pourront point suffire. En effet, plusieurs d'entr'eux s'étant réunis dernièrement pour affirmer qu'il n'y a plus que 2 à 300 millions de numéraire circulant en France, & n'ayant été contredits par personne, on ne peut asseoir les calculs que sur cette donnée, toute exagérée que je la croie encore. Dès-lors, si l'on y ajoute les 30 milliards

d'assignats, qu'ils ne consentent à recevoir qu'à raison de cent pour un, comme ces 30 milliards ne représentent plus que 300 millions, on arrive à la preuve que, pour obtenir l'emprunt de 600 millions, il faut qu'on réussisse à pomper tout le numéraire & tous les assignats qui circulent en France. Mais ce qui rendra cette *ponction* plus extraordinaire encore, c'est qu'elle doit s'achever dans six semaines, & ne porter que sur le quart des propriétaires du papier & de l'espèce. (1) Certes, qu'elle parvienne à s'accomplir,

---

(1) Pour lever cette difficulté, *Vernier* a insisté sur ce que le Gouvernement se proposait de reverser à l'instant même ce qu'il pomperait, afin de le reverser encore pour le repomper de nouveau. Que *Vernier* ait avancé de pareilles absurdités, il n'y a rien là d'étonnant; mais ce qui doit surprendre, c'est qu'elles aient été sérieusement soutenues par un homme aussi éclairé que *Le Coulteux*. Croirait-on que ce Député, qui avait tant contribué à faire repousser le *système cédulaire*, & qui dans cette occasion avait terminé son discours par ces paroles profondément vraies—PRODUCTION & CIRCULATION, *voilà les deux mots qu'il faudrait aujourd'hui religieusement inscrire sous ceux de* LIBERTE' & *d'*E'GALITE'—croirait-on, dis-je, que peu de jours après, ce même Orateur se soit montré l'un des plus ardens défenseurs de l'emprunt forcé, qu'il l'ait appelé une *transpiration insensible*, & qu'il l'ait justifié, en insistant sur ce que *les sommes qui auront été payées aux premiers termes fixés par la loi, reviendront rapidement dans la circulation, par les dépenses même du Gouvernement, & fourniront aux paiemens des termes subséquens?*

Mais pourquoi s'étonner de ce que des financiers Français ont adopté & prêché une pareille doctrine, puisqu'on rencontre, même en Angleterre, des personnes qui assurent que ce miracle ne leur paraît pas impossible, & qui pensent qu'il pourra se répéter?— " S'il s'opère, disent-elles, le Gouvernement Français aura fait

ce ſera vraiment le plus grand des miracles de la Révolution Françaiſe.

ſes fonctions, ſans que la population priſe en maſſe s'en trouve moins riche. Or, s'il n'appauvrit point la maſſe de la nation, dès qu'il lui reverſe avec fidélité & promptitude tout ce qu'il en reçoit; qui oſera nous garantir qu'il ne pourra point prolonger la guerre, en revenant alternativement à une ſemblable meſure?"

Un pareil raiſonnement ſemble porter ſur la théorie générale de l'impôt; mais s'il a quelque choſe de ſpécieux, c'eſt qu'on oublie qu'en première & dernière analyſe toutes les contributions portent ſur les fruits de la terre, ou qu'elles en procèdent; que, comme la terre n'offre aux hommes qu'une récolte par année, il eſt impoſſible qu'aucun Gouvernement ait des revenus plus fréquens que les récoltes; & qu'ainſi l'on ne peut prélever chaque année que l'excédent des fruits de la terre, à moins d'enlever aux cultivateurs les moyens d'obtenir la moiſſon ſuivante dont l'adminiſtration attend le ſuperflu.

Je conviens qu'il n'en eſt pas préciſément de même de certaines contributions en eſpèces ou en papier-monnaie: mais en pareil cas, avant que pût s'établir le cercle monſtrueux de ſpoliations & de reſtitutions autour duquel les Légiſlateurs Français eſſaient de rouler en ce moment; il faudrait en premier lieu, qu'ils n'en fiſſent rien paſſer dans l'étranger, & en ſecond lieu qu'il leur fût poſſible de rendre exactement à chaque contribuable ce qu'ils vont lui prendre, & ce qu'on ſe propoſerait de lui reprendre encore, après le lui avoir rendu. Si, au contraire, l'on dépouille l'un pour enrichir l'autre, il eſt évident que lorſqu'on dépouillera celui-ci pour enrichir un troiſième, ce dernier ayant devant les yeux l'exemple du ſort qui l'attend, ne ſe ſouciera plus de recevoir en paiement des ſommes dont il ne ſerait que dépoſitaire momentané juſqu'à ce qu'on les lui redemandât pour les faire paſſer à un quatrième. Or, dès qu'il y aurait ſolution de continuité, le Gouvernement ſe trouverait arrêté dans ſon cercle de ſpoliations, ſinon par la réſiſtance des ſpoliés, du moins par la difficulté de

Cet exposé suffit, je pense, pour démontrer qu'afin de recueillir, outre l'impôt en nature, le prêt forcé de 600 millions, il faudra enlever au peuple Français tout son

---

trouver des individus disposés à s'enrichir d'abord pour être ensuite dépouillés. M'objectera-t-on que la Sublime Porte trouve depuis long-temps des Vizirs qui se soumettent à ce péril, & qui le bravent? je répondrai qu'elle se garde bien de jouer ce jeu terrible avec ses sujets. Si le Grand Seigneur proposait de semblables mesures à son Divan, les Législateurs de Constantinople ne manqueraient pas de lui répondre, que comme, en les adoptant, il n'y aurait plus de propriétés, il n'y aurait bientôt, par cela même, plus de culture; que vouloir assujettir un peuple à un semblable régime serait vouloir le replonger dans l'état de nature; qu'enfin, les contributions annuelles & bien réparties cueuillent les fruits en ménageant l'arbre de la réproduction, tandis que les emprunts forcés coupent cet arbre par le tronc.

Au reste, j'ose garantir aux Français, que leur Gouvernement n'aura point le temps de les conduire à cette dernière époque désastreuse, & qu'il va se trouver loin de compte, si en émettant des cédules, ou en continuant à frapper des assignats, il se flatte de les verser dans la circulation à raison de 100 pour 1, comme il reçoit aujourd'hui ceux qu'il retire. Il apprendra bientôt avec surprise, & à ses dépens, que les individus auxquels il les offrira, soit en salaires, soit en paiemens de fournitures, ne se soucieront plus de contracter avec lui, parce qu'ils ne feraient par-là qu'inscrire volontairement leurs noms dans le registre des nouveaux propriétaires à dépouiller dans peu de mois. Ainsi, mieux le Directoire réussira à retirer les assignats par la violence, plus il les trouvera frappés dans ses mains du sceau d'une réprobation nouvelle & générale. Il leur aura porté lui-même le *coup mortel* prévu par Le Coulteux, lorsqu'en repoussant les cédules, il annonça qu'on allait *discréditer à jamais tout papier de crédit qui pourrait être créé en France.* En dernier résultat, cet emprunt sera l'instrument avec lequel on aura brisé d'avance la planche des *cédules*; & quant à celle des *assignats*, il l'aura vraiment frappée de stérilité.

revenu net & impoſable ; & je me flatte que cette démonſtration aura déjà en quelque manière réſolu la ſeconde queſtion que je me ſuis propoſé d'examiner, ſavoir, ſi le Gouvernement aura des moyens ſuffiſans pour le lui arracher (1).

---

(1) Perſonne ne peut ſe figurer, je penſe, qu'on l'obtiendra par l'enthouſiaſme. S'il y eut jamais dans ce pays-là de l'enthouſiaſme révolutionnaire, ce fut ſans doute à l'ouverture des Etats-Généraux : cependant, quoique la France poſſédât encore alors tout ſon numéraire, M. Necker eut beau faire un appel au patriotiſme des capitaliſtes, il ne put point en obtenir le faible emprunt volontaire à l'aide duquel le Clergé aurait peut-être ſauvé les ſpoliations dont il était menacé. Le Député *Le Coulteux* vient de rappeler ce ſouvenir à ſes Collègues :

" Lorſque la circulation était évaluée à 2 milliards 400 millions " de valeurs métalliques, leur a-t-il dit, le 3 Décembre, dans le " temps où la France jouiſſait d'un grand crédit, lorſqu'enfin " M. Necker en faiſait l'uſage le plus étendu, ce Miniſtre n'avait " jamais pu élever ſes emprunts au-delà de cent millions par " an."

Le même Député qui venait de citer ce fait, vota huit jours après en faveur de l'emprunt forcé, & le défendit dans un long diſcours, où, laiſſant de côté ce qui s'était paſſé ſous le Miniſtère de M. Necker, époque qu'il appela ironiquement celle de *la belle confiance de* 1789, il remonta au règne de Louis XIV. & dit au Conſeil des Anciens : " Nous avons eu au commencement du " ſiècle un exemple mémorable de l'heureux effet de ces ſubven- " tions extraordinaires, dans les beſoins preſſans de l'Etat .... " C'eſt dans les conjonctures malheureuſes de 1710 qu'on trouva " l'expédient d'établir la *perception du dixième* ſur le revenu de " tous les fonds & généralement de tous les biens."

C'eſt ainſi qu'en citant un exemple de la *perception d'un dixième*, le Coulteux réuſſit à faire paſſer le décret de la *perception du total*. Il eſt vrai qu'il eut ſoin d'ajouter à ſes calculs de finance des calculs

Je ne ſais quels ſont ceux qu'il met en uſage en ce moment pour achever de dépouiller les victimes dévouées : mais il eſt impoſſible de ne pas ſe livrer aux conjectures les plus effrayantes, lorſqu'on apprend que pour empêcher les étrangers de connaître les ſcènes qui vont ſe paſſer en France, le Directoire a commencé par ordonner un embargo général dans tous ſes ports, avec le même ſoin qu'on fait fermer les avenues d'un hôpital lorſqu'on porte ſur le lit de douleur, dans la chambre aux amputations, les malheureux dont on voudrait étouffer les cris perçans.— Si la Terreur réuſſit à étouffer leurs cris ; ſi la Tyrannie reprend ſa verge de fer ; ſi le peuple des provinces, qui n'eſt point déſarmé, ſe laiſſe lâchement arracher les faibles reſtes de ſa ſubſiſtance ; c'eſt bien alors qu'il ne faudra plus balancer à proclamer la Nation Françaiſe en maſſe, comme la Nation la plus dégénérée & la plus dégradée qui ait encore paru ſur la ſurface de la terre. C'eſt alors qu'il s'agira d'examiner s'il convient à des Gouvernemens légitimes de traiter avec un Gouvernement monſtrueux, qui ſe ſera livré à de nouveaux brigandages, au mépris de ſes ſermens & d'une Conſtitution récente qui lui interdiſait toutes ſpoliations. C'eſt alors enfin que

---

de morale. *Il eſt temps enfin*, s'écria-t-il, *pour tous ceux qui ſe ſont livrés ou laiſſés entraîner au cours incertain des événemens, de gagner le port, & de ſe rendre aux affections morales, aux vertus qui reviennent aiſément, lorſqu'aſſuré de ſes moyens d'exiſtence on jouit d'une aiſance honnête, & de la ſécurité de ſa perſonne & de ſa propriété.*

Voilà donc les fruits qu'en oſe promettre au Français du ſyſtème des emprunts forcés !

les Puiſſances Coaliſées, loin d'être intimidées par ce dernier accès de fièvre délirante, devront combiner leurs efforts de manière à les prolonger plutôt qu'à les redoubler ; & ſans doute, il leur ſera permis d'attendre avec quelque confiance l'accompliſſement inévitable de cette ſentence prophétique du Député Louvet : *Si la terreur pouvait renaître, & nous ne le croyons pas, mais enfin ſi elle pouvait renaître, elle moiſſonnerait en quelques mois les hommes énergiques de tous les partis ; & lorſqu'un nouveau 9 Thermidor viendrait renverſer cet horrible ſyſtême, il n'y aurait pour cette fois aucun pouvoir humain capable de réſiſter à la réaction ariſtocratique, & au retour de la Royauté.* (1).

On peut préſumer, je penſe, que la première rumeur de ce Décret aura fait auſſitôt enfouir dans les entrailles de la terre, le peu d'or & d'argent qu'on s'était haſardé juſqu'ici à mettre dans la circulation. Or perſonne ne diſputera, que juſqu'à ce que quelque Gouvernement protecteur ait rétabli la confiance & fait reparaître ces métaux enfouis, ils ſeront auſſi inutiles aux individus & à l'Etat que s'ils étaient encore dans les mines du Perou. Quand je médite ſur toutes ces circonſtances, & ſur l'épuiſement des Français ; quand je me rappelle avec quel art ils échappèrent à l'emprunt forcé de Robeſpierre, malgré les armées révolutionnaires qu'il fit promener

---

(1) Voyez ſon papier intitulé *La Sentinelle*, du 25 Octobre 1795.

de provinces en provinces (1) avec la guillotine; quand je réfléchis sur les nouvelles dispositions de ces départemens où Colombel nous apprend que *c'est un déshonneur de se dire Républicains*; j'ose avancer avec une espèce de certitude, que jamais le Gouvernement Républicain ne retirera de cet emprunt désastreux au-delà de 200 millions effectifs (2); & que, s'il les retire, plus de la moitié de cette somme sera arrachée aux malheureux habitans de Paris,

---

(1) Voyez l'aveu de Cambon, qui révéla, après la mort de Robespierre, que l'emprunt forcé d'un milliard, décrété en Août 1793, *n'avait pu produire que* 180 *à* 200 *millions*. Le même Cambon avait également révélé que les Ministres de la terreur, c'est-à-dire les 20,000 Comités organisés pour lever les impôts Révolutionnaires, *coûtaient* à la Nation 591 *millions par année*.

(2) Je prie les lecteurs, avant de se livrer à une opinion contraire, de méditer attentivement sur le discours de *Dupont*, qu'il entama, en observant à ses collègues *qu'ordonner l'impossible ne convenait pas à une Assemblée de Législateurs*.

Il conclut son discours en leur disant: " Ce ne sera donc que " le quart des citoyens appelés *riches* qui sera tenu de fournir " à la République *la totalité du numéraire métallique qui est sur le* " *territoire*, & en outre pour *dix milliards d'assignats de plus* " *qu'il n'en existe*. Je demande à un Conseil de Sages si la chose " est possible, & s'il est raisonnable de l'ordonner par une loi."

Il faut lire ce discours tout entier dans le *Moniteur* du 17 Décembre, ainsi que la réponse de *Vernier*, qui se plaignit de ce que le préopinant avait affecté de méconnaître la nature de cet emprunt, de le désigner *sous le terme générique de taxe, & de le rendre en quelque sorte suspect à ce titre*, quoique ce ne soit, dit-il, *qu'une avance, un véritable prêt, un sacrifice passager, sur la sincérité du remboursement duquel il n'y avait nul doute à former*. Pour en prouver l'urgence, Vernier peignit les intrépides guerriers de la France comme

lesquels ont des masses d'assignats, qu'ils ne pourront ni cacher ni défendre depuis qu'on a réussi il y a trois mois à les désarmer.

Ce n'est pas qu'on ne puisse s'attendre à de nouvelles forfanteries du Directoire. Il ne manquera point d'annoncer avec éclat à l'Europe, que la *République Française est encore une fois sauvée*; qu'il est *de ses destinées de sortir des plus grandes crises qui la menacent* (1); que l'idée de cette contribution civique a électrisé tous les cœurs; qu'enfin le succès inespéré de cette mesure grande & décisive doit faire trembler ses ennemis, & leur enlever pour jamais *l'espoir de la vaincre par les finances.* Mais comme toutes ces déclamations ne rempliſſent pas un trésor, attendons les imposteurs à l'époque où n'ayant plus rien pour les *besoins que les armées manifesteront de toutes parts*, ils viendront présenter de nouveau au Corps Législatif *la vérité toute nue.* (2) C'est alors qu'en répétant avec Pelet que le *froid & barbare égoïsme* des citoyens *est le plus dangereux ennemi de la Ré publique*,

---

étant *chaque jour exposés à toutes les misères, à toutes les calamités qui peuvent affliger la nature humaine.* Puis, au lieu de contester aucun des faits allégués par Dupont sur l'impossibilité de trouver le numéraire nécessaire pour fournir l'emprunt; il réussit pleinement à écarter cette objection, en observant au Conseil des Anciens, que le numéraire réel ou fictif versé dans les caisses publiques *serait bientôt remis en circulation par les paiemens journaliers qui se feraient à la Trésorerie, ou dans les départemens.*

(1) Discours du Député *Ramel.*

(2) Voyez le Message du Directoire, p. 64.

République, le Directoire révélera que l'emprunt forcé n'a presque rien produit dans les Provinces, & qu'il imputera, comme Vernier, la chûte prochaine de la liberté, à *ces hommes injustes ou indifférens qui auront refusé d'acquitter leur dette sacrée, ce lien si nécessaire au contrat social.*

Mais passons à la 3^e^ question, en admettant que l'emprunt forcé réussira dans toute son étendue. Nous avons maintenant plusieurs données pour calculer d'une manière approximative le terme le plus éloigné que le Gouvernement belligérant pourra atteindre avec cette ressource.

Et d'abord il faut se rappeler que *Le Coulteux* a déclaré & vérifié que la République *avait dépensé par an un milliard de valeurs réelles* en assignats, & qu'il a ajouté que *certainement cette dépense n'avait pas été moindre cette année.* Quoiqu'il me fût aisé de lui démontrer que cette dépense a été & sera infiniment plus considérable; loin de lui contester cet apperçu, je consens au contraire à adopter celui de *Ramel*, qui ne l'élève pour l'avenir qu'à 840 millions, à raison de 70 millions par mois: (1) ce qui assimilerait à-peu-près aux dépenses de la Grande Bretagne les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de la République Française.

---

(1) Pour qu'aucun de ses collègues ne se méprît, sur ce qu'il parlait de numéraire, il leur déclara le 8 Décembre, au nom du Directoire, *qu'il fallait avoir dans le mois une valeur de 20 milliards 200 millions, ou une somme de 70 millions en numéraire*, qui y correspondrait.

Maintenant pour calculer pendant combien de temps les 600 millions de l'emprunt forcé pourront faire face à ſes dépenſes, il faut obſerver, 1°, Que tous les aſſignats qui en proviendront doivent être *biffés en préſence des porteurs*, & enſuite brûlés publiquement ; ce qui réduira le produit diſponible au moins de moitié, ſoit à 300 millions : 2°, Que le Miniſtre des Finances a déclaré au commencement de Décembre que le *tréſor public devait 72 millions en numéraire* ; anticipation, qui, avec les dépenſes des mois de Décembre & de Janvier, conſommera vraiſemblablement les deux tiers de ces 300 millions : 3°, Qu'à cette époque, c'eſt-à-dire au 1er Février, ſi la France eſt preſſée par une néceſſité impérieuſe, de ſe procurer à tout prix les *dix millions de quintaux de grains* que ſes Légiſlateurs ſe ſont vantés d'avoir fait acheter dans le Nord, & pour le paiement deſquels ils ne comptaient il y a quelques mois que ſur les 30 millions de florins que leur doit la République Batave, cette contribution, en ſuppoſant qu'elle les lui paie, n'en acquittera qu'une faible partie ; & à peine le Directoire pourra-t il ſe procurer la moitié de cet immenſe approviſionnement, en y ſacrifiant tout le numéraire qui reſterait encore dans le tréſor National.

S'il en eſt ainſi ; avec quoi ſuppléer alors aux dépenſes futures ? Ce ne ſera certainement plus avec des aſſignats ; car un nouveau degré d'accélération ſurvenu dans leur baiſſe vient de forcer les deux Conſeils à ſe réunir pour décréter que la planche & les matrices en ſeraient inceſſamment bri-

sées (1). Et quoiqu'ils se soient réservés par ce Décret d'en fabriquer encore jusqu'à ce qu'il y en ait 40

---

(1) Le Décret n'a passé dans le Conseil des 500 qu'après deux heures de délibérations secrètes; & voici la rédaction qui en est sortie le 21 Décembre: " Les assignats existans ou à émettre en " circulation, ne pourront excéder 40 milliards. Les planches " seront brisées dès que la fabrication relative à cette somme " sera terminée, ou même, lorsque les deux tiers de l'emprunt " forcé seront rentrés, quoiqu'à cette époque les 40 milliards ne " fussent pas encore fabriqués."

Les papiers Français qui ont publié ce Décret assurent que, dès qu'il a été connu, les assignats ont remonté jusqu'à environ $\frac{1}{2}$ pour cent contre l'espèce. S'il en est ainsi, je soupçonne fort que, pour cette fois, les Législateurs ont réussi à leurrer les agioteurs. L'expérience ne tardera guère à nous apprendre si l'on n'a pas cherché dans la rédaction de ce Décret à se ménager deux grands prétextes de délais, en alléguant ou que les *deux tiers de l'emprunt forcé ne sont point encore rentrés*; ou que *la fabrication* des assignats ne pouvant fournir que cent millions par jour, les 40 milliards sont loin d'être émis.

Au surplus, qu'on réussisse ou non à tergiverser encore sur cette promesse; il est évident que la planche des assignats est déjà brisée dans l'opinion; & comme il y a tout lieu de croire qu'à l'époque où l'emprunt sera fermé, il restera tout au moins 19 milliards en circulation, il est également évident que la République se retrouvera précisément alors au même point où elle se trouvait le 13 Novembre, lorsque ses Législateurs, pour *débarrasser la circulation de la masse d'assignats dont elle était gorgée*, furent réduits à proposer de les retirer au moyen des cédules, lorsqu'au nom de la Commission des Finances *Eschasseriaux*, en annonçant à ses collègues qu'il y avait pour 19 milliards de papier-monnaie en circulation, s'écria: *Par-tout, la multitude des assignats est dénoncée comme la cause de notre pénurie & de nos maux. . . . La guerre terrible que nous avons faite à nos ennemis est le livre qui renferme le*

milliards d'émis, la tréſorerie doit fort au-delà de ce qui reſte à émettre pour atteindre à cette ſomme (1).

Loin d'anticiper cette époque, renvoyons-la au mois de Mai, c'eſt-à-dire à l'ouverture de la campagne prochaine. Une fois arrivée, je le demande de nouveau ; quel expédient reſtera-t-il au Gouvernement Républicain, pour faire face aux fraix de cette campagne, & ſur-tout pour préparer ceux de la ſuivante ? A moins de recourir à l'expédient des cédules, ou à celui d'un nouvel emprunt forcé, il n'en reſtera que deux également incertains & bornées ; ſavoir, l'impôt en nature & la vente du mobilier national, & des forêts ci-devant Royales. Déjà même le Directoire vient de demander à y être autoriſé par un meſſage qui, plus que tous les autres, complette le tableau de ſa détreſſe.

---

compte général de nos finances. J'en tombe d'accord avec lui ; & je ſuis de jour en jour plus convaincu, que l'hiſtoire de cette guerre terrible ſe trouve gravée ſur la planche des aſſignats.

Iſthuc eſt ſapere non quid ante pedes modo eſt ;
Videre, ſed etiam eſſe quæ futura ſint proſpicere.

(1) Si l'on ſe rappelle que dès le milieu d'Octobre, Dubois Crancé a publié qu'en fabriquant 100 millions par jour, l'Adminiſtration en fabriquait *à peine pour la moitié de ſes beſoins* ; & qu'au commencement de Décembre le Miniſtre des finances a ajouté que cette fabrication quotidienne de cent millions ne *ſuffiſait* déjà plus *qu'au tiers des beſoins*, on comprendra que tous les aſſignats qui reſtent à émettre ſont déjà dûs par anticipation, & que, bien loin de pouvoir être appliqués aux nouvelles dépenſes, ils ſuffiront à peine pour faire honneur aux bons au porteur.

L'emprunt forcé doit ſauver la République, a-t-il écrit au Conſeil des 500, le 19 Décembre.—*Il remplira l'attente des vrais amis de la liberté*—*Mais*, continue-t-il, *ſes réſultats ne pourront ſuffire à la totalité des beſoins. Il faut au Directoire un ſupplément de facultés ; il le faut ſans délai ; il le faut très-puiſſant. Sans de très-grands moyens, le Directoire ne peut prendre à temps les meſures néceſſaires pour les approviſionnemens des armées.*

Après avoir demandé en conſéquence qu'on mette à ſa diſpoſition les *forêts*, le *mobilier national*, & les *biens de la ci-devant liſte civile* (1), il ajoute : *Le*

(1) Le Directoire a été autoriſé le 21 Décembre, à *diſpoſer des bois d'une contenance moindre de* 15 *mille acres.* Je ne ſais ſi l'on s'eſt flatté que les Anglais les acheteront pour en remplir leurs chantiers : en ce cas ce ſerait vraiment *faire fléche de tout bois* ; & je ne concevrais plus ce qu'on aurait voulu dire en repréſentant une pareille vente comme indiſpenſable pour *aſſurer enfin au Gouvernement Républicain tous les moyens qui peuvent le faire triompher de ſes ennemis.*

Quoi qu'il en ſoit, voilà donc ces beaux bois de conſtruction qu'on nous repréſentait encore, il y a peu de mois, comme devant fournir des milliers de forteresſes flottantes qui délivreraient les mers de la tyrannie Anglaiſe, & porteraient ſur les côtes Britanniques *l'égalité* & la *fraterniſation* ; les voilà, dis-je, enfin condamnées à tomber ſous la hache du bûcheron. Telle eſt la dernière menace dont la République Françaiſe épouvante maintenant les habitans de cette Iſle.

Quì l'incanto finì, ſparìr le larve.
Già vinto è della ſelva il fero incanto.

Il eſt vrai que, pour rendre cette reſſource plus impoſante, on a eu ſoin de la doubler, en mettant également en vente *ſans délai tous les meubles, effets & marchandiſes, qui ne ſont pas indiſpenſables au ſervice public.*

Quoi !

Directoire vous fait, citoyens, une vaſte demande ; mais il faut que les Puiſſances ennemies apprennent ce que peut

---

Quoi ! la République Françaiſe, au milieu de ſes trophées, en eſt donc réduite aux deux derniers expédiens des diſſipateurs ! Elle a laiſſé deſſécher la ſource de tous ſes revenus; elle a conſommé ſes capitaux ; elle a engagé ou aliéné tous ceux de ſes domaines pour leſquels elle a trouvé des acheteurs ; on lui a vu fondre ſes bijoux ; & maintenant qu'elle ne peut plus trouver ni dupes, ni uſuriers qui veuillent lui faire aucune avance, elle embraſſe avec tranſport les deux ſeules reſſources qui lui reſtent : elle vend ſes *meubles & ſes bois de haute futaie*. C'eſt ſur l'eſpoir de leur mince produit qu'elle vient ſe préſenter avec une nouvelle audace pour ſoutenir le jeu de cette guerre deſtructive, & qu'elle ſe vante encore de faire ſauter la banque infernale où elle s'eſt ruinée de fond en comble ! Quel magnifique héritage elle a réuſſi à dilapider, en ſi peu de temps ! Malheureuſe famille Françaiſe ! Qui pourrait ne pas gémir ſur votre deſtinée ! qui pourrait même s'en conſoler, ſi l'on n'y voyait point la délivrance certaine de cette excurſion de Vandales dont vos Chefs menaçaient encore l'Europe il y a peu de mois ! Eh ! que deviendrait le Continent Européen, ſi la Grande-Bretagne, à l'aſcendant de laquelle vous venez de le livrer pour tant d'années, ne trouvait pas dans votre exemple, dans ſa poſition inſulaire, & dans ſes intérêts bien entendus, un triple motif pour ſe préſerver de la paſſion des conquêtes, pour maintenir l'équilibre que vous vouliez renverſer, & pour protéger les Etats faibles contre l'envahiſſement des Etats puiſſans ?

Le Directoire s'eſt fait également autoriſer par le même Décret " à faire procéder à la vente des maiſons & parcs de St. " Cloud, Meudon, Vincennes, Madrid, Bagatelle, Choiſy, " Marly, Chantilly, Chanteloup ..... & de toutes les maiſons " & parcs dépendant de la ci-devant liſte civile, ou provenant " des ci-devant Princes émigrés, à l'exception ſeulement des " maiſons principales de Verſailles, Fontainebleau, & Com- " peigne !"

Je

la nation Française, & ce qu'elle met au pouvoir de son Gouvernement pour les combattre. C'est-là ce qui peut seul conduire à une pacification, & la paix est la plus grande des économies. POUVOIR DÉPENSER BEAUCOUP EST LA MEILLEURE SITUATION POUR DÉPENSER PEU.

Je ne sais ce que le Directoire se flatte de retirer aujourd'hui de ces magnifiques maisons de plaisance & de leurs superbes jets d'eau : mais le Décret qu'il a obtenu pour les aliéner fait naître deux observations très-importantes : La 1re, que tandis qu'on continue d'émettre de nouveaux assignats, on cesse en même temps de brûler ceux qu'on retire, & que l'ordre de les *verser à la trésorerie nationale, pour être employés aux dépenses publiques*, est une véritable soustraction de leur gage. La 2de, que les Législateurs en sont réduits à ne plus mettre en vente que les biens de la liste civile, sur le prix desquels il n'y a point d'hypothèques privilégiées à rembourser.

Quand les forêts seront abattues ; quand les Maisons Royales auront été vendues pour la valeur des matériaux, & quand leurs meubles auront disparu ; quelle ressource pécuniaire restera-t-il encore à cette République militante ? Je n'en entrevois plus que deux.

1°, Les Diamands de la Couronne : & certes on n'a pas attendu jusqu'à ce moment pour chercher à s'en défaire, mais leur richesse même y met un obstacle invincible. Les deux principaux, le *Régent* & le *Sancy*, ont été estimés, l'un à 6 millions, l'autre à 4 ; mais l'on comprend aisément qu'il n'y a que des têtes couronnées qui puissent faire de pareilles acquisitions, & qu'il y a peu d'usuriers étrangers qui se soucient de réceler de semblables gages.

2°, La magnifique collection des Tableaux du Louvre. Mais ici se présente encore la même espèce d'obstacle ; car l'on doit croire qu'il ne se présentera pas beaucoup de compétiteurs pour acquérir les superbes tableaux dont on a dépouillé les Eglises

Quels mots dans la bouche de ces mêmes hommes qui ont *dépensé* dans l'espace de cinq années infiniment au-delà de tout ce que dissipa Louis XIV pendant plus d'un demi-siècle de guerres chevaleresques & d'extravagantes prodigalités ! A qui le Directoire a-t-il eu l'effronterie d'adresser un pareil langage ? A ceux de ses Collègues Conventionnels qui ont dissipé la fortune publique ; aux auteurs de toutes ces *dilapidations dont*, comme l'a si bien observé l'un

---

des Pays bas ; & comme le droit de la guerre n'a jamais autorisé de pareils vols, il est bien permis de ne les envisager au Louvre que comme en lieu de dépôt, en attendant qu'on connaisse les conditions du traité de paix. On a reproché à Fréderic le Grand d'avoir abusé quelquefois du droit de la victoire ; cependant lorsque ce droit l'eut rendu maître de la superbe Galerie de Dresde, au lieu de la faire transporter à Sans Souci, il se borna à demander la permission de faire copier l'un des tableaux. Quel contraste !

Ce grand homme ne cesse d'insister, dans tous ses écrits, sur ce que *le bon ou mauvais état des finances, influe plus qu'on ne le croit, ni qu'on ne le fait, dans les opérations politiques & militaires.* Aussi, en écrivant l'histoire de la guerre de sept ans, s'est-il attaché, par-dessus tout, à faire ressortir qu'ayant à lutter contre des forces trois fois plus nombreuses, & contre des adversaires infiniment plus riches que lui, il sut ménager ses ressources de manière que celles de son ennemi se trouvèrent épuisées avant les siennes, & que l'avantage définitif lui restât sans avoir fait, tant s'en faut, la même consommation que ses adversaires en hommes & en trésors. Je ne sais si l'homme de lettres que le Directoire vient de nommer *historiographe* de la République Française, se hasardera, comme le Roi de Prusse, à prendre pour mesure principale des victoires & des défaites respectives, le calcul comparatif du sang & des trésors qu'auront sacrifié dans la guerre actuelle la France & la Coalition.

l'un d'entr'eux, *l'hiſtoire des hommes ne préſente aucun exemple !* (1)

Mais enfin leur prodigalité même aura accéléré le repos de l'Europe, en accélérant la cataſtrophe des dilapidateurs : elle s'approche cette cataſtrophe : déjà leur ton s'humilie : déjà ils entendent de toutes parts le craquement de ces tréteaux Républicains qu'ils s'étaient flattés d'élever ſur les ruines du trône. Ils avaient cru s'entourer d'une foule de courtiſans fidèles ; & à leur tour, ils les voient diſparaître à meſure que ces courtiſans acquièrent la preuve que la liſte civile eſt entièrement épuiſée, & qu'il ne reſte pas même de quoi ſoudoyer les bandes Prétoriennes.

Ah ! qu'il ſerait déplorable ſi les braves Germains, ou leurs Alliés découragés, rendaient eux-mêmes inutile tout le ſang verſé dans cette guerre, en ceſſant leurs efforts à l'époque où tout leur annonce plus que jamais, que ces efforts ſeront définitivement couronnés de ſuccès ! S'ils ont la puſillanimité d'acheter la paix par le ſacrifice d'aucune Province ; bientôt les maux qu'on aura crus finis recommenceront avec plus de violence ; bientôt les Etats dépouillés reprendront les armes, pour rentrer en poſſeſſion des départemens qu'ils auraient cédés ; & s'ils ne parviennent pas à les reconquérir, plus tôt ou plus tard l'ambition dévorante de cette République, qui n'aurait pas été punie, ſe livrera de nouveau à toute l'audace de ſes projets. Non, il n'y aurait plus déſormais de repos pour l'Europe, ſi elle donne aux Français la ſoif des conquêtes,

(1) *Le Couliteux*, le 3 Décembre 1795.

en leur abandonnant le plus chétif des villages étrangers où leurs troupes ont mis le pied. Si, au contraire, les Puiſſances Continentales ont la conſtance d'attendre les événemens les armes à la main, tout leur garantit, que dans le dénuement abſolu où la République Françaiſe va ſe trouver, elle ne tardera point à être réduite, ſoit à offrir la reſtitution de toutes ſes conquêtes, ſoit à les voir évacuer par ſes armées, qui ſe débanderont faute de paie.

J'avais développé ces deux aſſertions au mois de Mai paſſé; & je les ai répétées au mois de Septembre, *avec une confiance redoublée.*

M. de Calonne a trouvé le ſecret de s'en égayer à mes dépens.

Ainſi parle, ainſi affirme M. D'Ivernois,..... s'écrie-t-il: *Il eſt vrai que ce qu'il dit aujourd'hui, c'eſt préciſément ce qu'il diſait il y a neuf mois, ſans que néanmoins il y ait eu depuis ni diſſolution des armées, ni évacuation de conquêtes, ni ſupplication pour la paix; mais ce petit mécompte ſur l'époque de l'accompliſſement de ſa prédiction l'a point embaraſſé: au contraire, il répète ſes aſſertions avec une confiance redoublée, & toujours il en appelle aux événemens. Puiſſent-ils être dociles à la voix du prophète!*

Le *petit mécompte* dont parle ici M. de Calonne n'eſt, ſi j'oſe le dire, que le ſien. Serait-ce en effet décréditer mes pronoſtics, qu'il décore du nom de *prophéties*, que d'anticiper l'époque même que j'avais indiquée pour leur accompliſſement? En cherchant à jeter du ridicule ſur le *prophète*, il l'autoriſe à remettre ſous les yeux du public, que ces événemens n'étaient annoncés que pour *le commencement, ou tout*

au moins pour la fin de la campagne prochaine. Je ne connais guères de prédiction qui ſoit mieux en chemin de s'accomplir. Mais n'eſt-il pas étrange que l'écrivain, qui me reproche de m'être trompé ſur l'avenir, ne s'apperçoive point qu'il ſe trompe lui-même ſur le préſent? Ignore-t-il, ou affecte-t-il d'ignorer, que la diſſolution des armées, qu'il nie, ſe manifeſte déjà par une ſuite de ſymptômes les plus effrayans pour la République ?

Puiſqu'il m'oblige à faire ici de nouveaux extraits des papiers Français; pour lui indiquer le premier de ces ſymptômes, je le prierai de remonter aux débats du 26 Juillet dernier, où *Villetard* s'écria que *jamais le crime de la déſertion ne fut plus commun que depuis quelques mois:* puis, en arrivant au 26 Octobre, il verra *Guillemardet* annoncer à la Convention que *les officiers de ſanté attachés aux hôpitaux militaires ſe permettent d'abandonner leurs poſtes & de laiſſer ſans ſecours leurs frères malades ou bleſſés.* Si cet abandon ne cadre guères avec ce que M. de Calonne appelle *le fanatiſme* des Français, *redoublé par la calamité même*, il cadre un peu mieux, ce me ſemble, avec l'idée que j'avais donnée de l'eſpèce de fidélité qu'on ſerait en droit d'attendre de fonctionnaires qui ne reçoivent plus que la 100e partie de leurs ſalaires. Ne ſachant où trouver ces ſalaires, la Convention, pour en dédommager les officiers de ſanté, a imaginé de décréter *deux années de fer* contre les déſerteurs de toutes claſſes; elle a en même temps déclaré *nuls & non-avenus* tous les congés qui avaient été accordés juſqu'au 1er Novembre; enfin, elle a annullé de même

la plupart des *réquisitions*, car il faut savoir qu'un grand nombre des défenseurs de la patrie avaient, par faveur ou par intrigue, trouvé le secret de se rendre *invulnérables*, comme l'a dit assez plaisamment l'un des Députés (1), & cela en se faisant *mettre en réquisition* pour tel autre service plus lucratif & moins dangereux que celui des frontières.

Malgré tant de précautions & de Décrets, l'exemple de la désertion a gagné des hôpitaux jusques dans les bataillons fanatisés. Même avant les revers sur le Rhin, une foule de guerriers en pleine santé avaient abandonné les bords de ce fleuve, pour se retirer tranquillement dans l'intérieur; & il est évident que cette disposition est générale dans toutes les armées, puisque, dans la séance du 25 Novembre, le Député *Marlot* a fait gémir le Conseil des Anciens *sur le scandale qu'ont donné les armées des Pyrénées, sur-tout l'armée occidentale, où l'on a vu*, dit-il, *les soldats retourner tranquillement dans leurs foyers par bandes de 60 ou 80 hommes avec armes & bagages*. Un mois après, *Poultier* a ajouté un nouvel éclaircissement sur ce *scandale*; il a révélé que *les vainqueurs des Pyrénées*, ceux du moins qui ne désertèrent point en route, étaient arrivés à temps pour réparer les vuides de la désertion de *l'armée d'Italie*, où ce Député affirma que *sur 30 mille hommes, 15 mille avaient abandonné leurs drapeaux*.

Tel est l'état de ces armées *fanatisées*, suivant M. de *Calonne*. C'est à lui à nous expliquer pourquoi il faut tant de décrets, tant de menaces, pour

(1) *Villetard*, le 1 Décembre 1795.

retenir ſous leurs drapeaux ces ſoldats Républicains dont *le fanatiſme redouble par la calamité même.* S'il voit dans leur déſertion une preuve d'ardeur & de zèle ; qui pourrait s'étonner que dans la baiſſe des aſſignats, il ait vu les plus grandes reſſources pour la France ? Son optique le trompe, parce qu'il y applique le verre de ſa brillante imagination. Mais qu'il liſe les derniers papiers Français, il y verra les preuves du *ſcandale* qu'avait dénoncé *Marlot* ; il verra qu'ils fourmillent de lettres des départemens les plus éloignés les uns des autres, leſquelles annonçaient depuis pluſieurs mois, que les *jeunes gens de la première réquiſition ont preſque tous abandonné leurs drapeaux :* celles de Lyon déclarent *qu'ils y affichent le plus inſolent Royaliſme :* celles de Valence, entre autres, ajoutent même que des *déſerteurs de dix-huit à vingt-cinq ans ont allumé dans le Puy-du-dôme une nouvelle Vendée, & qu'il s'y eſt réuni dans les montagnes* 1500 *déſerteurs des différentes armées.* (1)

J'avais obſervé, que, pour arrêter ce mal dans ſa ſource, la Convention s'était enfin décidée à accorder aux ſoldats 2 ſous par jour en numéraire. Je puis ajouter maintenant que, quelque grand que paraiſſe ce ſacrifice, & quelque douteux qu'il ſoit qu'on puiſſe le prolonger, il ne ſuffira point encore, puiſque, même avec cette augmentation, les ſoldats ne reçoivent pas la moitié de la paie qu'ils recevaient ſous l'ancien régime ; auſſi la déſertion eſt-elle plus forte que jamais. Qu'on liſe les débats par leſquels

(1) Voyez le papier de la *Sentinelle*, du 30 Octobre, écrit par le Député *Louvet*.

la Convention a terminé ſa carrière ; on les trouvera remplis de lamentations & de doléances ſur cette funeſte déſorganiſation des armées & ſur l'épuiſement imprévu de cette mine d'aſſignats qui juſqu'alors avait ſi magnifiquement ſoudoyé les 14 armées.

Vous ne pouvez pas, dit Rewbell, *établir la Conſtitution ; vous ne pouvez pas remettre le pouvoir exécutif entre les mains du Gouvernement, ſans lui laiſſer au moins de quoi pourvoir aux fraix de la campagne prochaine. Je reviens de l'armée, où je vous aſſure qu'on ne fait aucun ſervice parce qu'on n'y envoie pas des fonds.—Votre ſyſtéme d'aſſignats eſt ſi mauvais qu'il ne peut plus continuer.*

Conſidérons enſuite les premiers ſoins du Directoire Exécutif. Dès le ſur-lendemain de ſon inſtallation, il s'adreſſe au Corps Légiſlatif pour l'inviter *à prendre en conſidération un objet de la plus haute importance, la rentrée au ſein de leurs familles d'une multitude de défenſeurs de la liberté, & les difficultés qu'éprouve le Gouvernement pour les rappeler à leurs drapeaux.* (1)

Quoique l'unique moyen de les y rappeler, eût été ſans doute celui de les ſoudoyer, le Con-

(1) Neufs jours après, il eſt revenu à la charge en ſollicitant le Conſeil des 500 par un double meſſage de *s'occuper des moyens de prévenir la déſertion qui ſe multiplie dans les armées.* Dupuis en a indiqué pluſieurs très-propres ſuivant lui à réparer ce qu'il a appelé ingénument *le vuide des armées* ; mais après avoir demandé que les parens fuſſent comme Brutus les juges de leurs enfans, il dénonça à leur tour ces nouveaux Brutus comme donnant eux-mêmes un aſyle à ceux de leurs enfans *qui abandonnent lâchement leurs drapeaux.*

ſeil des 500, qui était à la recherche de ce dernier moyen, l'a laiſſée de côté, à ce nouveau cri d'alarme, pour s'occuper, toute affaire ceſſante, d'un code pénal contre la déſertion ; puis à peine eut-il entamé cette nouvelle queſtion, qu'il fut forcé de l'interrompre de nouveau, pour revenir à celle des beſoins pécuniaires, dont la ſolution était encore plus urgente. Le Député *Quirot*, impatienté de toutes ces transformations de débats, s'en plaignit avec amertume : " On vous propoſe de vous occuper des finances, " s'écria-t-il, au moment où toute votre attention eſt " portée ſur la déſertion ; & quand les finances vous " occuperont, on viendra nous en diſtraire, pour re- " porter les diſcuſſions ſur la déſertion. *Ainſi l'on* " *coupe le fil naturel des idées.*"

Mais n'en déplaiſe au Député *Quirot*, il me ſemble que, ſi les ſoldats Républicains déſertent réellement par défaut de PAIE, s'occuper des moyens de trouver les fonds de cette PAIE avant de rédiger un code pénal contre les déſerteurs, ce n'eſt point là préciſément *couper le fil naturel des idées* ; du moins ne pouvait-il s'en plaindre qu'en ſe rangeant à l'avis de ſon Collègue *Bezard*, qui s'eſt écrié le 22 Novembre : *Citoyens ! n'accoutumons pas le militaire à ne faire ſon devoir que pour de l'argent.*

Au reſte, je conviens avec le Député *Quirot*, qu'il eſt permis d'héſiter ſur celui des deux gouffres qui peut paraître le plus inſtant de combler, puiſque, dans le cours de ces débats d'urgence, *Dupuis*, après avoir obſervé " que la victoire était autant attachée à la *conſ-* " *tance* qu'à la valeur des Légions Françaiſes," a dit à ſes Collègues : *Ce n'eſt qu'avec une profonde douleur*

que j'ai vu, en parcourant plusieurs départemens de la République, des troupes de déserteurs voyageant aussi tranquillement que moi sur la route. Après avoir parlé des devoirs du soldat envers la patrie, " Il nous reste, " continua-t-il, à parler des soins que la patrie doit " prendre du soldat, qui *s'est trouvé souvent nud* " *& dans la misère.*" Alors il ajouta ces paroles remarquables : " Il est encore une autre cause ; " *c'est la modique* PAIE *du soldat en argent* ; car " celle qu'il reçoit en assignats ne peut guères se " compter en pays ennemis : & ici, il faudra bien " aborder *la grande question* de savoir si le cul- " tivateur & le marchand avide, dont le soldat dé- " fend les propriétés & le commerce, s'acquitte- " ront long-temps envers la patrie en une monnaie " qu'ils rejettent eux-mêmes, & qu'ils aviliſſent " chaque jour ; car il faudra en dernière analyse que " la République triomphe." (1)

On voit qu'en première analyse, pour arriver définitivement à ce triomphe, il ne s'agit de rien moins que d'arriver à quelque expédient pour faire payer

(1) Les débats du Conseil des 500, dans la séance du 21 Novembre, n'ont plus offert au lieu de cris de triomphe que des cris de douleur sur ce que ce triomphe se trouve arrêté tout-à-coup par l'inévitable dissolution des armées. *Il ne faut pas vous dissimuler*, a dit Talot, *que le soldat est mécontent ; que, s'il a pris les armes pour défendre la liberté, il pourrait bien les prendre contre, si le Corps Législatif n'adopte des mesures sages & prudentes. La désertion est devenue si fréquente depuis quelque temps à l'armée du Rhin, que ceux qui restent sont obligés de doubler leur*

payer en nature ou en eſpèces, à ce peuple de *Républicains fanatiſés*, les taxes qu'il n'a pas même été poſſible juſqu'ici de lui faire payer en aſſignats. Puis, en admettant qu'on y réuſſiſſe, il ſe trouvera une autre difficulté à franchir, celle de renouveler & de multiplier ces taxes au point de ſuffire non-ſeulement aux dépenſes ordinaires de la paix, mais en outre à celles de la guerre. Je ſuis fort trompé, ou ce ne ſera que lorſque la République aura réſolu ces deux problêmes que *Dupuis* pourra s'écrier, qu'il *faut qu'elle triomphe en dernière analyſe.*

Il eſt vrai que je continue à tirer mes autorités des Légiſlateurs Français, & des membres de leur nouveau Directoire, & qu'en conſéquence M. de Calonne me reprochera toujours *de m'appuyer ſur des monceaux de citations compilées dans les incohérens diſcours des oracles Conventionnels, qui ſur cela n'en ſavent pas plus que ceux qui les citent.*

Mais qui donc devons-nous en croire ſur *la nudité*, ſur *la misère*, des armées Républicaines, & ſur *la dé-*

ſervice. Il faut des meſures ſévères ; mais il faut de la ſageſſe, ſans quoi la diſſolution des armées devient inévitable.

Dans la ſéance du 10 Décembre, Lindet a tracé en peu de mots la véritable cauſe de ces *fréquentes déſertions.—Nos entrépides guerriers*, a-t-il dit, *ſe voient chaque jour expoſés à toutes les misères, à toutes les calamités qui peuvent affliger la nature humaine.*

De ſon côté, le Directoire a affecté de n'attribuer ces déſertions qu'à la lâcheté, & non à la misère de ſes guerriers. *Calculez*, dit-il à ſes agens dans ſa fameuſe inſtruction, *calculez toutes les calamités dont ſont les auteurs les lâches qui ont abandonné leurs drapeaux, les lâches qui n'ont pas voulu les joindre.*

ſertion d'une multitude des défenſeurs de la liberté, ſi ce n'eſt les Proconſuls qui arrivent en hâte des armées pour révéler au public *qu'on n'y fait aucun ſervice parce qu'on n'y envoie pas des fonds ?* Qui devons-nous en croire, ſi ce n'eſt un homme comme *Rewbell*, Préſident du Directoire ſuprême, qui vient évidemment de préſenter aux deux Sénats Français cette terrible alternative—RÉORGANISATION DES FINANCES, OU DÉSORGANISATION DES ARMÉES ? Lorſque perſonne ne s'élève pour le contredire, tout le monde n'avoue-t-il pas qu'il a raiſon ? Enfin, qui devons-nous en croire, ſinon des communications officielles & authentiques, de la part de ceux qui ont les plus grands motifs de pallier le mal, s'il était encore poſſible de le pallier.

En vain M. de *Calonne* eſſayera-t-il de mettre de ſimples théories à la place de cette déduction ſimple & claire des Rapports & des débats des deux dernières Légiſlatures Françaiſes : en vain répéterait-il que ces Légiſlatures prennent pour *épuiſement de reſſources ce qui n'eſt que vice d'adminiſtration.* Je tiens plus que jamais les reſſources financières, & par cela même les reſſources militaires de la République Françaiſe, pour décidément *épuiſées.*

Ce n'eſt pas cependant, qu'en ſuppoſant toujours la France livré e aux deux ou trois cents mille Jacobins qui l'ont déjà tant dévaſtée, & auxquels le Directoire s'adreſſe aujourd'hui pour en faire ſes délégués, on n'apperçoive quelque poſſibilité pour lui, de prolonger encore quelque temps ſon exiſtence & leur tyrannie. Sans doute les Jacobins, qui ſeuls ſemblent conſtituer la Nation, & avoir conſervé quelque

énergie, peuvent ſe former de nouveau en eſcouades révolutionnaires, parcourir quelques-unes des Provinces ; arracher de leurs foyers les hommes, les vieillards, les enfans ; enlever les grains, les troupeaux, les étoffes ; traîner à leur ſuite leurs eſclaves & leur butin au champ de bataille, & ſoutenir ainſi peut-être une campagne entière. Je conçois ce dernier mode de puiſſance du Directoire : mais la puiſſance néceſſaire pour conſolider une nouvelle République, la puiſſance qui appartient à une ſociété organiſée, à un Gouvernement ſage & ſtable ; celle-là n'exiſte plus pour lui : le déſeſpoir des uns, la férocité des autres, la misère de tous, l'ont anéantie ; & quant à la puiſſance indiſpenſable pour continuer une guerre régulière, pour approviſionner des fortereſſes innombrables, pour défendre des conquêtes ouvertes de toutes parts, pour contenir des peuples conquis qui abhorrent leurs conquérans, pour recruter ſans ceſſe des armées, pour les nourrir, les habiller, les ſolder, & les empêcher de quitter leurs drapeaux ; je laiſſe aux hommes qui ont étudié l'hiſtoire, à prononcer ſi toute l'énergie des Jacobins Français pourra procurer cette puiſſance à leur Gouvernement Révolutionnaire, & prolonger au-delà d'une année les dernières convulſions de ſon agonie.

Français ! ſi ces feuilles, rapidement écrites, peuvent vous parvenir à temps ; recueilliez-vous du moins un moment pour meſurer l'abyme où vous plongent de plus en plus vos chefs, & pour calculer les ſuites

des nouvelles déprédations que vous leur permettez. Voyez vos braves guerriers réduits à un dénuement ſans exemple, qui leur enlève déjà les moyens de marcher à l'ennemi, & les force malgré eux à déſerter leurs drapeaux. Pourriez-vous ne pas reconnaître la chûte aſſurée de votre République éphémère dans la cataſtrophe de ſes finances artificielles; & vous flatteriez-vous encore que ce Coloſſe bleſſé mortellement en impoſera ſur ſon lit de parade aux Puiſſances Coaliſées? Et penſez-vous qu'elles s'aveuglent ſur votre détreſſe, ou qu'elles vous abandonnent par découragement aucune des conquêtes qu'il a plu à vos Chefs de réunir à votre prétendue République *indiviſible?* Dites-vous bien que depuis que ces derniers viennent de violer votre nouvelle Conſtitution, depuis qu'afin de prolonger la guerre au dehors, ils emploient de nouveau la terreur au dedans, ils vont faire à l'Europe un nouveau devoir de vous forcer à épuiſer la terreur? Dites-vous bien, que chaque ſacrifice qu'ils vous arrachent pour prolonger la guerre ſous prétexte d'accélérer la paix, eſt pour vous une certitude de plus que ce ſacrifice ne ſera ni le dernier ni le moins déſaſtreux; & que vos voiſins dépouillés y trouvent un nouveau garant de la reſtitution de toutes leurs provinces.

Je n'ignore pas que vos ſéducteurs eſſaient de flétrir du nom d'*apologiſte de la guerre*, quiconque tient un pareil langage: mais je ſais auſſi que le temps s'approche, où vous proclamerez comme

apôtre de la paix, celui qui le premier éleva la voix pour vous conjurer de renoncer à la vaine gloire d'étendre les frontières de votre vaſte empire, pour vous inviter à cultiver paiſiblement le patrimoine de vos pères, & à embraſſer la colonne d'une Monarchie tempérée.

Peut-être en eſt-il temps encore : mais ne vous le diſſimulez pas ; plus les hommes pervers qui vous ſubjuguent continueront à démoraliſer le peuple, moins il ſera poſſible de le gouverner enſuite ſans une verge de fer. Juſques à quand ſouffrirez-vous qu'ils travaillent à le rendre incapable de toute eſpèce de liberté ? Ah ! ſi vous conſervez encore pour elle le moindre reſte d'amour, faites au moins un effort généreux pour reconquérir votre patrie. Au nom de la France éplorée, ne ſouffrez point que les ſucceſſeurs de Robeſpierre achèvent d'en faire un déſert ; ne leur permettez point de la traîner expirante aux pieds d'un ennemi qu'il leur ſerait ſi facile de déſarmer, & aux ouvertures pacifiques duquel ils ne ceſſent de répondre par de vaines & inſultantes bravades (1). Réuniſſez-vous tous pour leur crier d'une voix ven-

---

(1) Voyez le dernier meſſage adreſſé au Conſeil des 500, par le Directoire Exécutif.

Le Directoire croit *toucher au point capital dont dépend le bonheur & la gloire de la France, une paix prompte,* FONDÉE SUR LA DÉFAITE ET L'HUMILIATION DE NOS RIVAUX MARITIMES, *Tel eſt l'objet de tous ſes efforts, tel eſt le cri de la France entière.*

(Signé) REWBELL, *Préſident.*

gereſſe qu'ils ne l'ont que trop long-temps dévaſtée. Dites-leur, que le ſceptre de la France, enſanglanté dans leurs mains, ne peut plus être purifié qu'en étant dépoſé ſur le trône d'une Monarchie héréditaire, mais tempérée.

FIN.

APPENDIX.

Recherches sur la Diminution du Numéraire de la France, sur celle de son Capital & des Revenus de ses Habitans. Tableau comparatif du Prix des Salaires, & de celui des Denrées.

PARMI les argumens de l'auteur qui m'a réfuté, il en est un sur lequel ses lumières en finance, ou son intime conviction, lui ont fait prendre un ton encore plus tranchant que sur la plupart des autres : le voici. *Abstraction faite de ce qui a trait à l'étranger,* IL EST CERTAIN *que vingt milliards, en monnaie d'or, qu'on aurait mis en circulation dans le Royaume, y auraient produit autant de surhaussement dans le prix des subsistances & autres objets de vente, que vingt milliards en assignats.* (1).

---

(1) L'Ouvrage de M. de Calonne vient de paraître sous le titre de TABLEAU DE L'EUROPE *en Novembre* 1795, *& Pensées,*

Sur ce qu'on a fait, & qu'on n'aurait pas dû faire;

Sur ce qu'on aurait dû faire, & qu'on n'a pas fait ;

Sur ce qu'on devrait faire, & que peut-être on ne fera pas.

Voilà assurément trois énigmes présentées d'une manière très-piquante..... Comme la 3^e^ excitera sur-tout la curiosité des lecteurs, je m'empresse de leur en dire le mot : c'est une *Proclamation* solemnelle dont M. de Calonne donne le modèle aux Puissances Coalisées, & qui commencerait ainsi : *Français ! on vous a trompés sur les motifs qui nous ont mis les armes à la main ; nous ne prétendons ni envahir, ni démembrer vos Etats,* &c. &c.

N'est-il pas bizarre que l'Ecrivain qui insiste pour qu'on *détrompe* les Français sur l'opinion où ils sont qu'on voulait démembrer leur patrie, place le modèle de cette protestation à la fin d'un écrit, dont le commencement est sur-tout destiné à leur prouver le contraire, & où ce même Ecrivain a affirmé que *la guerre, qui devait être toute de générosité, d'honneur & d'intérêt général, est devenue une guerre de cupidité, de vues illibérales, & d'intérêts privés ?...* Cette assertion s'y trouve appuyée sur un long exposé de *faits d'une notoriété publique,* & entr'autres sur *la prise de possession de Valenciennes au nom de l'Empereur.*—Il semble au moins que,

J'ai relu vingt fois ce paragraphe avant d'en croire mes yeux; & je me demande encore, s'il eſt poſſible qu'un ancien Contrô-

---

pour être conſéquent avec lui-même, M. de Calonne aurait dû commencer la proclamation à laquelle il invitait les Puiſſances Coaliſées par ces mots: *Français, nous nous étions trompés ſur les motifs*, &c. &c. &c.

La fin de cet écrit préſente encore quelques légères contradictions du même genre: il faut, par exemple, ou que l'Auteur ait oublié tout ce qu'il venait de dire des aſſignats, ou qu'en y réfléchiſſant mieux, il ait fini par adopter toutes mes conjectures ſur l'anéantiſſement inévitable de ce papier-monnaie, & ſur la cataſtrophe intérieure qui en réſultera, puiſqu'il a fini par reconnaître que la Révolution a *dévoré juſqu'aux racines des reſſources, ſoit naturelles, ſoit induſtrielles de la France.* Qui ſe ſerait attendu au tableau ſuivant qu'il a tracé du *délabrement effroyable des Finances*, p. 200? "L'entière deſtruction du revenu public, l'énormité " inouie des dépenſes; le déſordre toujours croiſſant de l'Adminiſtration; & le " deſſéchement total des ſources de la richeſſe de l'Etat. Nul commerce, nulle " induſtrie, nulle exportation des productions, nul crédit, nulle circulation de " numéraire, & une maſſe de papier ſi monſtrueuſe, ſi décriée, ſi funeſte dans " ſon influence ſur le prix des denrées, qu'*il n'y a perſonne qui n'en prévoie l'écroule-* " *ment.* Que devenir; ſur quoi compter; *a quoi s'attendre dans une pareille* " *ſituation*?" &c. &c.

Je n'ai rien dit de plus vrai ſur l'*écroulement* des aſſignats, & je n'ai point ſu peindre avec des couleurs auſſi fortes l'horrible avenir auquel la France doit *s'attendre dans une pareille ſituation.* Aſſurément, ſi lorſque je liſais, dans les premiers Numéros de M. de Calonne, que l'écroulement des aſſignats, que j'avais enviſagé comme le principe de la détreſſe de l'Etat, *ſerait plutôt le principe de ſa libération*—ſi, dis-je, j'avais pu ſoupçonner qu'il ſe réfutât ſi bien lui-même, je me ſerais très-volontiers diſpenſé de ce ſoin: du moins me ſerais-je abſtenu de certains ſoupçons, que je regrette de n'avoir point ſu repouſſer lorſque je voyais cet ancien Miniſtre des Finances effrayer les Peuples coaliſés par le tableau pompeux des reſſources de la République Françaiſe. Je ſens aujourd'hui convaincu que ce n'était là de ſa part qu'un jeu d'eſprit, & qu'il n'eſſayait de repréſenter la France comme étant encore redoutable, qu'afin de preſſer la convenance de la proclamation éloquente dont il ſe propoſait d'offrir enſuite le modèle.

Peut-être eſt ce en faveur de ſa rétractation tardive ſur les aſſignats, que l'Auteur du Tableau de l'Europe prie, dans ſes dernières pages, qu'on *s'abſtienne de juger à fond le projet par la critique de ſon ouvrage, ou par le mal interprété de ſes intentions.* Il proteſte *qu'il s'eſt attaché à convaincre plutôt qu'à plaire à perſonne*; & il s'excuſe de ce qu'il aurait *quelquefois fait filtrer un peu d'âpreté dans la diſcuſſion de ce qu'il a cru devoir combattre.*

Je n'entrevois pas très-clairement ce qu'il entend par *faire filtrer un peu d'âpreté*; ce que j'apperçois mieux, c'eſt qu'il me paraît avoir manqué aux égards que ſe

leur des finances de France ait garanti comme *certain*, que si l'on avait jeté dans ce Royaume (en le supposant isolé) 8 ou 10 fois plus de monnaie d'or ou d'argent qu'il n'y en avait ; les subsistances ou autres objets de vente s'y seraient payés 1 ou 200 fois plus qu'auparavant, comme cela a été produit par les vingt milliards d'assignats qu'on y a mis en circulation.

Au lieu de nous perdre avec lui dans les espaces imaginaires, en calculant ce qui aurait pu être si les assignats eussent été des

---

devaient deux Ecrivains qui se piquent de quelque éducation. Mais bien loin que cet apperçu puisse me rendre injuste à son égard, je me fais un plaisir, & même un devoir de me réunir à lui sur la seule de ses opinions politiques qui lui a, dit-il, attiré la censure de quelques-uns de ses compatriotes établis en Angleterre. Non-seulement il avait eu la candeur de reconnaître, dans les premiers Numéros de son *Tableau de l'Europe*, que le Royaume de France *n'avait pas de Constitution* ; mais il y avait insisté sur ce que la *Monarchie tempérée est la forme de gouvernement qui convient le mieux à un grand Empire* ; il avait même recommandé de ne *point attacher strictement le retour de l'ordre au retour de l'ancienne Constitution sans aucun changement*, parce que, *dans l'idée factice du plus grand nombre des Français, elle signifiait le retour des anciens abus.*

Vivement attaqué sur cette opinion infiniment sage, il cite dans son Appendix, une de ses Lettres à Louis XVI, qui prouve qu'il n'est tombé dans aucune contradiction sur ce principe. Il fait mieux encore ; il persiste à le soutenir malgré les criailleries des zélateurs de l'ancien régime, & il termine son Tableau en insistant avec courage, sur ce *que le pouvoir monarchique doit être réglé & tempéré en* France *par des loix fondamentales, qui soient fixes, établies dans un Code solemnel, & préservées de la mutabilité à laquelle elles étaient sujettes, quand il dépendait entièrement de la volonté du Roi de les maintenir, ou d'y déroger.—Quiconque*, ajoute-t-il, *ne voit pas combien il est devenu nécessaire, pour le rétablissement de la Monarchie en France, d'annoncer que telle sera la base de la Constitution, est décidément aveugle ; quiconque n'en a pas le vœu dans l'ame, est fait pour être esclave ; quiconque, le pensant, n'ose pas l'exprimer, est un vil adulateur ; quiconque conseille aux Princes Bourbons d'annoncer des sentimens contraires, est leur ennemi personnel, & l'ennemi de la France, entière.*

Voilà un sentiment vraiment élevé, & M. de Calonne l'a exprimé avec non moins de force que de dignité. Puissent les dernières lignes de son écrit faire une impression profonde sur ceux de ses compatriotes assez *décidément aveugles* pour lui reprocher une opinion que leurs plus pressans intérêts auraient dû leur faire embrasser depuis long-temps ! Jusques à quand s'obstinera-t-on à n'opposer que de petits préjugés aux plus grandes passions qui aient jamais déchiré un Empire ?

eſpèces métalliques ; examinons ce qui eſt, & fixons d'abord nos regards ſur ce que ſont devenues les richeſſes métalliques qui exiſtaient en France avant les aſſignats.

J'ai déjà eu lieu d'expoſer que plus des $\frac{5}{6}$ étaient paſſés dans l'étranger ; & ce fait ne peut guères être conteſté ; puiſque le Député *Dupont*, qui l'a affirmé, l'appuya dans le Conſeil des Anciens ſur des PIECES PROBANTES.—*En* 1790, leur dit-il, *le numéraire était eſtimé à deux milliards deux cents millions ; depuis ce temps, trois années de guerre nous ont obligés d'en envoyer pour ſolde de nos achats à l'étranger ſix cents millions par année ; cela fait dix-huit cents millions,* DONT LA SORTIE EST CONSTATÉE PAR PIECES PROBANTES. *Les émigrés en ont emporté une autre ſomme, dont la quotité ne peut être prouvée par aucune pièce ; vous comprenez tous qu'elle doit avoir été conſidérable. Il en eſt rentré quelque peu dans ces derniers temps, mais aucun calculateur politique n'oſera penſer ni dire qu'il y en ait actuellement pour plus de trois cents millions oſtenſibles ou en circulation.*—

Tandis que ce Légiſlateur Français, armé de *pièces probantes*, fermait ainſi la bouche à ceux de ſes collègues qui, en prêchant des meſures forcées, étaient par cela même ſi intéreſſés à le démentir, & qui, ſi cela eût été poſſible, l'auraient fait ſans doute, puiſqu'ils étaient ſur les lieux ; M. de Calonne donnait à Londres ſur ce grand ſujet un *apperçu* qu'il publiait comme *plus exact que tout ce qu'on a dit dans les pamphlets les plus affirmatifs. Tout conſidéré,* ON NE PEUT DISCONVENIR, écrivait-il, *qu'en réduiſant à 2 milliards* SEULEMENT, *la maſſe d'or ou d'argent monnaié ou non monnaié, qui, autrefois, était en France d'environ quatre, c'eſt plutôt ſe tenir au-deſſous de la réalité que l'outrepaſſer ; & certainement 2 milliards (80 millions ſterl.) ſuffiraient en France pour la circulation, puiſqu'il n'y en a pas moitié autant dans toute la Grande-Bretagne, où l'on ne compte que pour 29 millions ſterl. de numéraire.*—*On ne peut du moins ſe diſpenſer de reconnaître, que ce qu'on donne pour preuves d'un manque abſolu de richeſſes métalliques en France, n'eſt qu'un manque* D'HABILETÉ *à les faire ſortir de leurs retraites par des moyens qui appartiennent à l'intelligence de l'Adminiſtration plutôt qu'aux extorſions de la violence.*

En attendant qu'il nous indique ces *moyens*, il eſt permis, ce me ſemble, de s'arrêter aux *pièces probantes* citées par *Dupont*. Or, comme elles *conſtatent* qu'il eſt ſorti de France au-delà des $\frac{5}{6}$ de ſon numéraire métallique ; j'invite mes lecteurs à s'arrêter ici ſur une obſervation importante : ſavoir, que dès que les deux ſignes réunis d'échange (je dis les deux ſignes, parce qu'il eſt juſte d'y joindre en ce moment les aſſignats pour une valeur réelle de 125 millions) ne ſont plus à la maſſe des ſignes qui exiſtaient en 1790, que dans la proportion d'environ 1 à 6, il en réſulte que ces ſignes, étant 6 fois plus rares, doivent avoir une valeur 6 fois plus grande ; & que chaque quotité donnée de ces ſignes devrait acheter 6 fois plus d'arpens de terre, ou 6 fois plus des produits de la terre, que cette même quotité n'en aurait acheté, lorſque ces ſignes étaient 6 fois plus abondans.

Nous allons déjà avoir une première démonſtration de ce principe dans le prix auquel ſe vendent actuellement en France, les terres non confiſquées. Comme les débats des Légiſlateurs Français n'offrent aucun document ſur ce point important, j'ai eu recours à des autorités auxquelles je me fie pleinement ; & j'en ai reçu l'aſſurance que le prix moyen des terres non confiſquées, eſt aujourdhui en France d'environ 5 ou 6 fois le revenu auquel elles étaient affermées en 1790 ; bien entendu qu'il eſt queſtion de numéraire. Ce fait, qui s'explique de lui-même, par la rareté des ſignes d'échange & par l'extrême inſécurité des poſſeſſeurs légitimes, explique en même temps pourquoi les terres confiſquées ne trouvent plus d'acheteurs, qui ſe ſoucient de les acquérir au denier 2.

Il eſt facile maintenant, à l'aide de ces deux faits, de calculer l'énorme réduction qu'a éprouvé la France dans ſon capital territorial. On ſait qu'en 1790 l'Aſſemblée Conſtituante eſtimait le revenu annuel, net & impoſable, de toutes les terres du Royaume, à 1 milliard & demi, qui, multiplié par 30, préſentait un capital de . . . . . milliards 45.

En admettant que les terres confiſquées, ſoit ſur le Clergé, ſoit ſur la Couronne, ou ſur les émigrés, ne formaſſent qu'un tiers du

revenu total, c'eſt-à-dire 500 millions ; leur capital, eſtimé aujourd'hui au denier 2, ne s'élève plus qu'à - milliard 1

Le revenu non confiſqué des deux autres tiers, eſtimé au denier 6, s'élève à - - - milliards 6

Totalité du capital territorial - - - milliards 7

Voilà donc ſur cette partie principale du capital de la France une diminution de plus de $\frac{5}{6}$, ſoit de 38 milliards (1). Quelque inconteſtable que ſoit ce réſultat ; je ne prétends point en inférer que la valeur intrinſèque des terres de la France ait éprouvé un pareil déchet : j'en conclus ſeulement, que leur déchet a ſuivi de très-près celui du numéraire, & j'en tire la preuve que la France a perdu pour le préſent les $\frac{5}{6}$ de ſon capital échangeable, ſoit en terres, ſoit en eſpèces. Or, c'eſt ſur-tout parce que cette perte à renverſé l'ancien rapport de ſon capital échangeable avec les capitaux du reſte de l'Europe, qu'elle lui ſera ſenſible, lorſqu'il s'agira pour les Français d'y reprendre leur équilibre commercial.

Peut-être ne ſera-t-il pas inutile de comparer ici cette énorme déchet du capital territorial de la Nation Françaiſe, avec celui que produiſit dans la valeur des terres la longue guerre inteſtine qui déchira la Grande Bretagne pendant les guerres des maiſons d'York & de Lancaſter. Le Chevalier *Forteſcue* & d'autres auteurs contemporains nous apprennent que, ſous le règne d'Edouard III, la valeur des terres s'était élevée au denier 25, & qu'elles tombèrent graduellement au denier 10 ſous le règne d'Edouard IV. Tels furent les effets déſaſtreux de cette guerre civile, qui dura tant d'années, & pendant leſquelles le vainqueur confiſqua à ſon profit environ la 5e partie des terres de tout le Royaume, dont il vendit ou diſtribua pluſieurs à ſes partiſans au denier 2.

(1) Trois raiſons me font préſumer que cette diminution doit être bien plus conſidérable encore ; la 1re, que dans ce revenu net & annuel de 1500 millions, l'Aſſemblée Conſtituante avait *compris*, comme le dit Dupont, *les produits de la pêche en mer, ceux des mines, ceux des carrières, & ceux des Colonies* ; la 2de, que je ne fais aucun doute que même en comprenant tous ces produits, le revenu net & impoſable des Français avait été eſtimé infiniment trop haut, lorſqu'on le porta à 1300 millions ; la 3e, que je ſuis convaincu qu'au moment où j'écris ceci, les terres non confiſquées ne peuvent déjà plus ſe vendre au denier 6.

Jusqu'ici les rapports sont frappans ; mais ce qui me reste à ajouter ne l'est pas moins ; c'est qu'il fallut à la Grande-Bretagne près de deux siècles & demi, pour que ses terres reprissent leur ancien prix. Je suis bien persuadé qu'à l'aide d'une Constitution Monarchique mais libre, & sur-tout à l'aide d'une restitution universelle de toutes les propriétés confisquées, la France réussira à rendre beaucoup plus rapidement aux terres de ce beau Royaume toute la valeur qu'elles avaient atteint à la dernière convocation des Etats Généraux : mais j'ai cru que c'était un rapprochement qui appartenait à l'histoire des convulsions politiques, de montrer que les Anglais, pendant tant d'années d'une guerre civile désastreuse, ne réduisirent que de $\frac{3}{5}$ le prix de leurs terres, tandis que les Français ont trouvé le secret de réduire le prix des leurs à plus de $\frac{5}{6}$ ou à $\frac{11}{12}$, dans le court espace d'une révolution de six années.

Quant aux capitaux appliqués au commerce & aux manufactures ; ceux-ci ont éprouvé en France, je ne dis pas seulement une diminution semblable, mais une annihilation presque totale ; car tous les anciens atteliers des manufactures, & les immenses dépôts de marchandises, n'ont laissé pour ainsi dire aucune trace dans ce malheureux pays. *Nantes, Bordeaux, Lyon, Sedan, Marseilles, ont été exterminés, & Orleans a été décimé*, a dit Dupont le 10 Décembre. Son Collègue *Coren-Fustier* appuya ce tableau par les développemens les plus tristes & les plus détaillés, en passant en revue toutes les classes, qui avant la Révolution possédaient quelques fonds en réserve. " Jetons un coup-d'œil rapide sur la situation " de la France, & examinons," dit-il, au Conseil des Anciens, " quelles sont les classes susceptibles de la contribution à l'emprunt " effrayant qui vous est proposé."

" Sera-ce la classe *ci-devant privilégiée ?*....Les expropriations " qu'elle a éprouvée, les sequestres dont la grande majorité est " frappée, les dépenses nécessaires par les assassinats, les empri- " sonnemens, & les exils qu'on lui a fait essuyer; les vols, les pillages " qu'on a exercés sur son mobilier, son numéraire & ses autres " effets ; la loi que lui impose le Gouvernement d'échanger son or " & son argent contre les inscriptions sur le Grand Livre, aux " conditions les plus onéreuses, l'ont réduite à une telle détresse,

" qu'il n'eſt plus poſſible de fonder des eſpérances ſur cette reſ-
" ſource."

" Sera-ce la claſſe des *ci-devant Bourgeois ?* Mais, comme la
" précédente, elle a été empriſonnée, pillée, volée, preſſurée ;
" car vous n'ignorez pas que les talens, les vertus, & les facultés
" ont partagé les perſécutions dont je viens de vous tracer l'eſquiſſe.
" Les moyens de ſubſiſtance des Bourgeois conſiſtaient d'ailleurs
" en rentes ou ſur l'Etat ou ſur les particuliers, en capitaux, ou en
" baux à ferme ; & vous n'avez pas perdu de vue le ſort de cette
" portion nombreuſe de la ſociété. Après avoir épuiſé toutes ſes
" reſſources pour ſe ſubſtanter, elle périt de miſère dans les gre-
" niers."

" Sera-ce celle des *négocians ?* Mais la plaie encore ſaignante
" du *maximum*, mais les cicatrices encore douloureuſes des réquiſi-
" tions, les pillages qu'une démagogie inſolente & forcenée n'a pas
" ceſſé de provoquer, les terreurs qu'on s'eſt permis de leur inſ-
" pirer, (nous avons entendu ſur cette tribune un orateur s'écrier
" qu'*il fallait les pendre, après les avoir tillés*)—mais les amer-
" tumes dont ils ont été abreuvés, les entraves qu'ils ne ceſſent de
" rencontrer dans leurs ſpéculations utiles, ont épuiſé & découragé
" la partie des négocians vertueux, au point que ce ſecours ſera
" également infructueux."

" D'autre part, les *agriculteurs probes & ſenſibles*, & j'aime à
" penſer qu'ils ſont en majorité, ſont également épuiſés par les deux
" derniers fléaux du *maximum* & de la *réquiſition*, par le paiement
" des contributions & des ouvriers en nature.

" Nous ſavons tous que *l'artiſte* eſt dans l'indigence ; l'artiſan vit
" du jour au jour ; en un mot, il faut convenir que la déteſſe eſt
" générale : l'exécution du projet dont il s'agit, eſt donc impoſ-
" ſible.

" On peut m'objecter que la France ayant toujours été très-riche,
" il faut que les richeſſes ſe trouvent quelque part, & qu'il importe
" de les atteindre. A cela je réponds que notre or, nos bijoux ſont
" paſſés chez l'étranger par l'émigration ou les achats ; qu'une
" autre partie a été enfouie par les victimes de la tyrannie ; & qu'il

" eſt impoſſible de les retrouver ; *attendu que les morts ne reviennent* " *pas*, & que l'agiotage a pompé le reſte."

Qu'on s'arrête un moment ſur cette ſuite d'aveux authentiques qui conſtatent l'anéantiſſement de la plupart des richeſſes de la France, & entr'autres la perte preſque totale de ſon numéraire. Qu'on la compare enſuite avec le prix actuel des ſubſiſtances, & l'on aura la démonſtration, que le pain ſerait environ 5 à 6 fois plus cher s'il ſe vendait encore aujourd'hui au prix de $2\frac{1}{2}$ ſols la livre comme en 1790 ; & qu'il eſt 10 à 12 fois plus cher, même à Paris, s'il eſt vrai qu'il y coûte 5 ſols en eſpèces la livre, comme l'indiquent les dernières lettres (1).

A Dieu ne plaiſe qu'on pût en augurer que le bled ſoit aujourd'hui 12 fois plus rare en France qu'avant la Révolution. De quelle épouvantable famine ce malheureux pays ne ſerait-il pas menacé en pareil cas ! & que d'innocens périraient encore avant que les vrais auteurs de cette calamité en fuſſent ſeulement atteints !

Sans doute que la diſette des ſubſiſtances eſt infiniment plus grande en France que dans aucune autre contrée de l'Europe ; mais leur exceſſif renchériſſement doit y être attribué en plus grande partie au défaut de circulation, au bouleverſement de tout ordre ſocial, & ſur-tout au calcul bien ſimple qui empêche les fermiers d'échanger leurs grains contre un papier ou des eſpèces, dont on ſaurait qu'ils ſont les détenteurs, & qu'il ſerait dès-lors plus facile de leur enlever qu'il ne peut l'être de vuider leurs greniers. En peſant toutes ces circonſtances, j'héſite à prononcer s'il n'y a pas autant d'engorgement artificiel que de diſette réelle (2). Mais ce ſur quoi il eſt impoſſible

---

(1) Au 1r Janvier la livre du pain s'y vendait 50 à 60 livres en aſſignats. Or 50 liv. en calculant le louis à £.4800, correſpondent à cinq ſols.

(2) L'Auteur du *Tableau de l'Europe* héſite moins que moi à repouſſer toute idée qu'on puiſſe être *menacé de famine* en France. Après en avoir appelé à *l'abondance reconnue de la dernière récolte* ; *quelle chimère*, s'écrie-t-il, *d'imaginer qu'on doive mourir de faim dans le pays le plus fertile & le plus agricole de l'Europe, dans un pays qui, année commune, produit plus qu'il ne conſomme !—Par un travail fait avec ſoin*, ajoute-t-il, *dans un temps où il y avait une Adminiſtration attentive*,

d'héſiter, c'eſt ſur la cauſe première de ce double déſaſtre. Qui ne voit qu'elle eſt dans l'avide impéritie d'un Gouvernement qui n'a plus la force ni de protéger les propriétaires, ni de les dépouiller, & qui a cependant encore les moyens d'empêcher les agriculteurs de vaquer paiſiblement à leurs occupations ?

Qu'on me permette ici une courte digreſſion ſur le renchériſſement du prix des grains en France.—C'eſt bien moins en proportion de l'accroiſſement du numéraire, qu'en raiſon des progrès de la civiliſation, que depuis deux ou trois ſiècles leur prix s'eſt établi dans toute l'Europe. En France ſur-tout, chacune des guerres civiles qui y troublèrent l'agriculture, & ébranlèrent la propriété, fut particulièrement ſignalée par quelque renchériſſement plus ou moins grand des comeſtibles. Celui dont les hiſtoriens nous ont conſervé le plus ancien ſouvenir, eut lieu en 1304 pendant la longue guerre du règne de Philippe IV. La perte de la bataille d'Azincourt en produiſit un autre bientôt après ;

---

il a été vérifié qu'une récolte ordinaire, priſe ſur la totalité du royaume, EXCÉDAIT, D'UN HUITIEME AU MOINS, *ce qu'il faillait pour nourrir la totalité des habitans*, &c. &c.

M. de Calonne eſt-il bien ſûr que la dernière récolte ſoit *reconnue abondante* ? Eſt-il également ſûr que la France ſoit le *pays le plus fertile & le plus agricole de l'Europe* ? Enfin, eſt-il bien ſûr que la *vérification* qui le prouve, & qu'il cite, ait jamais eu lieu ?.... Si le *travail* dont il parle a été fait *avec ſoin*, ce travail aura ſans doute indiqué les débouchés par leſquels s'écoulait ordinairement hors de la France cet immenſe excédent d'un 8e de ſes ſubſiſtances. Juſqu'ici, en parcourant les ouvrages immortels des Economiſtes Français, je n'avais ſu trouver ſur cette vérification que les aſſertions les plus contradictoires ; & quoique, le plus ſouvent, elles y fuſſent données comme axiomes, j'avoue que j'en avais toujours conclu qu'aucune Adminiſtration n'avait encore daigné s'occuper d'un pareil *travail*. M. Necker, après avoir cherché à découvrir s'il y avait réellement en France déficit ou excédent de ſubſiſtances, ſe contente d'expoſer que les exportations des grains, & autres comeſtibles, ne montaient, année commune, qu'à 16 millions, tandis que les importations s'élevaient à 40 millions. Si, comme je le ſuppoſe, M. *de Calonne* décline l'autorité de M. *Necker*, je lui oppoſerai celle du Député *Giraud*, qui a tenu, le 24 Octobre, à ſes Collègues, le langage ſuivant : *Long-temps on vous a dit que la France ſe ſuffiſait à elle-même ; il a fallu long-temps pour vous en diſſuader. La défaveur accueillait celui qui diſait cette vérité.*

& toutes les commotions inteſtines qui déſolèrent enſuite ce Royaume y furent marquées par quelque diſette réelle, ou par le renchériſſement des ſubſiſtances. Sous Charles VII, ſous Henri IV, ſous Louis XIII, & même ſous Louis XIV, chaque faute des Rois, & chaque inſurrection des peuples, a été immédiatement ſuivie par cette même eſpèce de calamité. Et certes, ſi c'eſt par l'étendue d'une calamité ſemblable qu'on peut le mieux meſurer les fautes qui y donnèrent naiſſance ; il n'eſt dans l'hiſtoire de France aucune cataſtrophe, comparable à celle de la Révolution actuelle, ſur-tout s'il eſt vrai, comme vient de l'affirmer *Lindet* dans le Conſeil des Anciens, le 10 Décembre, que *déjà, dans pluſieurs départemens, on vend £.100 en numéraire le ſac de bled qui ne coûtait que £.25 en 1790.*

Quelques écrivains Français, entr'autres les Rédacteurs du Journal *des Loix* du 2 Décembre, tout en ſe plaignant *du renchériſſement inſoutenable de toutes les choſes néceſſaires à la vie*, ſont fort embarraſſés de ce que (à l'époque où les aſſignats étaient dans le rapport de 150 pour 1 contre l'eſpèce), certaines denrées très-rares, comme la viande, ne ſe vendaient encore en aſſignats que 60 ou 80 fois plus qu'avant la Révolution ; *tandis que le bled, qui*, diſent-ils, *ne manque pas en France, vaut 200 fois la valeur de 1790.*

Ce qui leur paraît une exception aux principes, pourrait bien en fournir la preuve. Si, à l'époque où ils écrivaient, le froment ſe payait 200 fois plus en aſſignats, ou, ce qui revient au même, un quart en ſus de ce qu'il coûtait autrefois en eſpèces ; ce renchériſſement s'expliquerait par la ſuppoſition qu'il ſerait d'un quart plus rare qu'il n'était alors, c'eſt-à-dire, qu'en faiſant abſtraction de la Révolution, des aſſignats, & de la rareté actuelle du numéraire, le pain ſe ſerait payé aujourd'hui 4 ſols la livre, s'il ſe vendait 3 ſols il y a ſix ans. Peut-être même pour l'élever à ce prix, aurait-il ſuffi d'une fauſſe alarme de diſette chez un peuple d'autant plus agité par la crainte de manquer de pain, qu'il en a manqué plus d'une fois, & qu'il s'eſt vu trop ſouvent la victime de l'ignorance de ſes adminiſtrateurs & de tant d'eſſais dont ils ſe ſont alternativement diſputé l'honneur ſur le commerce des grains.

Mais le problême le plus difficile à réſoudre aux yeux des Pariſiens eſt celui-ci. Comment la viande, dont la rareté proportion-

nelle eſt ſurement le double plus conſidérable que celle des grains, ſe vendait-elle en Novembre 1795, preſque la moitié moins qu'elle ne ſe vendait en 1790 ? Si ce dernier fait eſt exact, je ſuis bien convaincu qu'il ne pouvait l'être que relativement à Paris, & il s'y explique de lui-même, quand on ſe rappelle que *Vernier* a avoué le 16 Juin que la ſeule conſommation de cette Capitale en viandes coûtait au Gouvernement un ſacrifice de 37 millions par mois. Mais ce qui peut être vrai dans la capitale pour une denrée que les provinces fourniſſent à très-haut prix à l'Adminiſtration qui la revend à perte aux Pariſiens, ne peut point être vrai pour les conſommateurs de ces mêmes provinces : or comme il y a tout lieu de croire que la viande y eſt au moins quatre fois plus rare qu'avant la révolution ; ſi ſon prix n'avait point augmenté, on ne pourrait s'en rendre compte, qu'en admettant que cette Révolution a complettement ruiné les trois quarts des claſſes qui pouvaient ſe donner autrefois la jouiſſance de cet aliment, ou, ce qui reviendrait au même, que le nombre d'individus qui en conſommait demi-livre par jour n'eſt plus aſſez aiſé pour en acheter aujourd'hui au-delà de deux onces.

Je crains bien que ce réſultat affligeant n'ait rien d'exagéré ; & je ne ſaurais m'arrêter au tarif des prix de Paris relativement à la viande, lorſque je conſidère que les chandelles, qui y ſont enviſagées aujourd'hui comme un *objet de luxe*, & dont le Gouvernement en conſéquence s'eſt cru diſpenſé d'approviſionner à ſes fraix le peuple de Paris, y ont éprouvé depuis long-temps, le renchériſſement le plus diſproportionné à la baiſſe des aſſignats. Ce renchériſſement a été tel, qu'on aſſure, qu'il y a eu certaines époques où le Citoyen de Paris a trouvé une eſpèce d'économie, à aller à l'opéra pour économiſer la chandelle qu'il aurait brûlée chez lui. (1)

C'eſt ainſi que l'arithméticien politique ſe trouverait ſouvent en défaut s'il s'aviſait d'appliquer ſes règles ordinaires à toutes

(1) Au 20 Thermidor dernier, époque où les aſſignats ſe trouvaient à Paris dans le rapport de 22 à 1 contre le numéraire, & où St. Aubin publia ſon *tableau comparatif des denrées & marchandiſes*, le prix de la viande, en aſſignats, était aux anciens prix en eſpèces dans le rapport de 20 à 1, celui de la chandelle dans le rapport de 56 à 1, & celui du pain dans le rapport de 107 à 1. Cependant la journée du tailleur n'avait renchéri que de 1 à 15.

les époques d'un Gouvernement Révolutionnaire. Sous toute autre espèce de Gouvernement, par exemple, la valeur de l'or contre les denrées, ou contre le papier-monnaie, pourrait servir de régulateur assuré dans la plupart des calculs: cependant, en l'appliquant à la France d'aujourd'hui, les calculs risqueraient d'autant plus d'être déjoués, que le rapport de l'or avec l'argent n'y est point réglé, tant s'en faut, sur le même pied que chez les autres nations, puisqu'il est d'environ 10 pour cent de moins contre l'argent, Ceci paraîtra encore étonnant : néanmoins la raison en est bien simple ; c'est que l'argent contient 15 fois moins de valeur que l'or dans le même volume, & que pendant les Révolutions chacun s'attendant au signal de *sauve qui peut*, s'y prépare d'avance en payant une forte prime pour l'espèce de cargaison qui est le plus susceptible d'échapper à l'œil du Pirate. Voilà précisément la raison pour laquelle la viande a été depuis deux ou trois ans en France à un prix proportionnellement plus bas que les autres denrées ; car si les bestiaux ont été envoyés par milliers dans les boucheries de la Capitale & aux armées, c'est qu'il était impossible que ce genre de propriétés échappât aux *réquisitions* révolutionnaires & aux *sommations* constitutionnelles. Je ne sais si le Gouvernement actuel se félicite, ou crie au miracle, en voyant qu'il a réussi à renverser dans leurs rapports respectifs les prix de la viande & du pain ; mais il ne tardera pas à découvrir que ce renversement est une des plaies les plus profondes que la France aura à fermer, & que cette plaie s'élargit chaque jour. En effet, si l'on se rappelle que ce qui entravait sur-tout l'agriculture Française avait été le défaut d'engrais, & le manque des bestiaux qui les produisent; on pourra se faire une idée du long appauvrissement auquel elle se trouvera condamnée pour avoir consommé les trois quarts des bestiaux, tout en multipliant considérablement le labourage des terres destinées à la culture des grains. Ou je suis fort trompé, ou les Français sont enfin à la veille de comprendre le sens de ce mot profond d'un de leurs meilleurs économistes. *Vous auriez bien plus de bled si vous aviez moins de champs*. J'ose garantir que le temps s'approche où l'habitant des campagnes ouvrira les yeux, comme celui des villes, & où le premier soin qu'il réclamera de son

Gouvernement régénéré, ſera des meſures ſévères pour la propagation & la conſervation des beſtiaux. (1)

Le prix du bois a diminué en France préciſément par la même raiſon que celui de la viande ; parce que de toutes parts on a abattu les forêts : mais il n'en eſt plus de même des autres denrées, qui toutes ont augmenté dans leurs prix relatifs. Lorſqu'on en étudie le tarif, on eſt tout ſurpris de voir que, par cela même que le pain eſt devenu la plus chère, celles qui peuvent ſe conſommer ſans avoir beſoin de pain pour accompagnement ſont celles qui ont ſucceſſivement le plus renchéri. Croirait-on qu'il y a eu même telle époque où les habitans de Paris ont vécu avec une demi-livre de viande ſur une once de pain ?

Je recueille ce fait remarquable dans un petit écrit, publié à Paris il y a 6 mois, intitulé, *Tableau comparatif des denrées & marchandiſes*. Comme le Citoyen *St. Aubin*, dont il porte le nom, me paraît ſans comparaiſon l'eſprit le plus étendu & le plus net qui ait traité des finances de France depuis quelques années ; je prends la liberté d'inviter M. de Calonne à le lire ; & je me flatte d'exciter ſa curioſité, en lui citant ici quelques-uns des principes très-lumineux qu'il y trouvera.

" Pour réparer d'anciennes ſottiſes, on eſt ſouvent obligé d'en " faire de nouvelles."

" La France ne produit pas aſſez de denrées de première né- " ceſſité pour nourrir ſes habitans.—Elle ne fournit point année " commune la quantité de bled néceſſaire pour ſa con- " ſommation."

---

(1) Les Légiſlateurs actuels commencent déjà à élever eux-mêmes cette réclamation : *On a fait diſparaître les beſtiaux, on a ceſſé de multiplier les élèves*, vient de dire Beſſroy, dans ſon Rapport du 1er Janvier 1796. *La crainte de reſter ſans emplois a conduit à la pourſuite de l'or, qui peut s'enfouir, s'emporter, & s'échanger avec tout ; vous en éprouvez aujourd'hui les funeſtes effets —Déjà des fermes abandonnées ne trouvent point de nouveaux maîtres qui veulent faire les avances conſidérables qu'exige leur remiſe en valeur*, &c. &c.

C'eſt dans ce même Rapport qu'il s'eſt étendu ſur *les fléaux qu'entraîne dans ſa courſe rapide & convulſive, une* RÉVOLUTION GLORIEUSE, *mais dont les orages ont parcouru ſucceſſivement les villes & les campagnes, les plus grandes cités & les plus petits hameaux.*

" Avant la Révolution, nous manquions déjà de beſtiaux en " France pour les engrais, au point que tous les gens inſtruits " attribuaient la ſupériorité inconteſtable de l'agriculture An- " glaiſe ſur la nôtre, principalement à la quantité propor- " tionnellement plus grande de beſtiaux, qui leur fourniſſent " tous les engrais néceſſaires pour tirer de la terre tout le parti " qu'on peut en tirer."

" Le meilleur Gouvernement, en s'y prenant le mieux du " monde, nourrit mal les citoyens lorſqu'il s'en mêle, & les af- " fame lorſqu'il s'y prend mal."

" La prétention des habitans de Paris de vouloir être nourris " aux fraix de toute la République, eſt une véritable Ariſto- " cratie."

" Nous aurions beau avoir la paix avec l'univers, & la meil- " leure Conſtitution du monde, que cela ne nous donnerait pas " un quintal de bled de plus, ſi nous ne cultivons pas mieux & " davantage ; & pas une livre de chandelle de plus, ſi nous " n'engraiſſons pas nos beſtiaux."

En méditant ſur la baiſſe progreſſive des aſſignats, qui, bien que portés à 20 ou 30 milliards, n'offrent déjà plus pour les échanges qu'un ſigne de 125 millions, & en apprenant par les débats du Conſeil des Anciens que le numéraire en circulation ne s'élève qu'à 2 ou 300 millions, on arrive à d'autres réſultats, plus certains & non moins affligeans que celui que je viens d'expoſer.

En effet, puiſqu'une totalité d'environ 400 millions de ſignes ſuffit de reſte aujourd'hui pour tous les échanges de la France, qui en exigeaient environ 6 fois plus il y a 6 ans ; la concluſion qu'on eſt conduit à en tirer eſt affreuſe, & je crains bien cependant qu'elle ne ſoit trop fondée, c'eſt que le capital territorial, mobilier, productif, induſtriel & échangeable de la France, s'eſt tellement conſommé & diſſipé pendant la Révolution, qu'il ſe trouve réduit dans la même proportion que ſes ſignes repréſentatifs ; en ſorte que, pendant chacune des cinq dernières années, la France aurait abſorbé environ la ſixième partie du capital échangeable qu'elle poſſédait encore en 1790 !

Quant au prix actuel des ſalaires ; on trouvera dans le petit ouvrage d'un grand ſens, dont j'ai parlé ci-deſſus, un tarif

d'autant plus précieux qu'il eſt peut-être l'une des meilleures données pour calculer les effets préſens & futurs de la Révolution. On y verra que, quoique la hauſſe progreſſive de la main-d'œuvre ait ſuivi plus ou moins la baiſſe des aſſignats, cette hauſſe s'eſt trouvée ſuſpendue ou modifiée dans les villes par la ruine des fortunes dont ce tarif fournit par cela même une eſpèce de thermomètre. On y verra que les jardiniers, en raiſon du beſoin extrême qu'on a eu de leur genre d'induſtrie, ſont les ſeuls dont la main-d'œuvre ait augmenté de prix; que les maçons, qui avait proſpéré tandis qu'on démoliſſait de toutes parts, & que les ſpéculateurs bâtiſſaient de toutes parts pour *mettre*, diſaient-ils, *leurs aſſignats en pierres*; n'a plus de moyens de ſubſiſtance, depuis qu'on a ceſſé de bâtir, de peur d'être dénoncé comme riche. On y verra que les perruquiers, & même les maîtres élémentaires de calcul & d'ortographe, ne gagnent qu'environ la cinquième partie de ce qu'ils gagnaient autrefois; que l'état de porteur d'eau, qui ne demande ni avances ni apprentiſſage (& que par cela même beaucoup de gens ruinés ont pu facilement entreprendre), eſt celui dont le prix la main-d'œuvre a le plus baiſſé. Enfin, j'ai lieu de croire qu'aux yeux de tout homme judicieux ce tarif des ſalaires expliquera la nature du *fanatiſme* qui a pouſſé tant d'habitans des villes dans les armées au milieu deſquelles ils trouvent, ſinon une plus forte paie, du moins une ſubſiſtance aſſurée, ou la délivrance de leur malheureuſe exiſtence.

Au reſte, le public vient d'obtenir ſur le prix de la main-d'œuvre en France des détails plus récens, & d'autant plus dignes de foi, qu'ils ſont garantis par les deux Français Républicains qui ont étudié depuis plus long-temps, & avec le plus de ſuite, tout ce qui a rapport à l'économie politique, les Députés *Le Coulteux* & *Dupont de Nemours*.

Ce dernier a aſſuré, dans la ſéance du Conſeil des Anciens du 10 Décembre, " Que les fraix de culture & d'exploitation " ſont conſidérablement augmentés, parce que les bras étant " devenus plus rares, la concurrence entre les entrepreneurs de " culture a été plus grande pour chercher du travail; & parce " que les mœurs de la révolution ont introduit parmi les ouvriers " de culture, l'habitude de faire de plus fortes conſommations."

Il cita entr'autres à ſes collègues, *un fait ſur lequel chacun d'eux*, dit-il, *pouvait avoir des lumières. Le battage des grains eſt renchéri d'un quart en nombre de boiſſeaux de chacun des grains à battre Quelques autres parties n'ont pas ſubi une augmentation ſi forte*, ajouta-t-il ; *mais l'une compenſant l'autre, vous pouvez être très-ſûr que l'eſtimation d'un cinquième pour l'accroiſſement général des fraix d'exploitation en valeur réelle, eſt plutôt au-deſſous qu'au-deſſus.*

De ſon côté, *Le Coulteux* venait d'affirmer ſept jours auparavant qu'il avait *fait le relevé de ce que gagnaient les ouvriers ; que le cordonnier qui gagnait* 5 *liv. en* 1790, *ne gagne pas aujourd'hui* 250 *liv.* (ce qui, en aſſignats, ne correſpondait alors qu'à 1 liv. 15 ſ.) & que *les mariniers & autres ouvriers du port, ceux qui gagnent les plus fortes journées, ne peuvent faire* 350 *liv. un jour dans l'autre* en aſſignats, (*& ils gagnaient en* 1790, 6 *à* 9 *liv. en eſpèces*). Il alla même bien plus loin : il poſa en fait *que la claſſe des ouvriers plus preſſée dans ſes beſoins prend à* 20 *pour* 1, *l'aſſignat que le Gouvernement paſſe au fourniſſeur à* 120 *pour* 1. Il a enſuite vanté leur économie, & s'eſt écrié : *Quelle plus grande économie que de ne boire ſouvent que de l'eau !*

Quoiqu'oppoſés en apparence, ces deux allégués n'ont rien de contradictoire ; car *Dupont* n'a parlé que du ſalaire des ouvriers de campagne, & *Le Coulteux* n'avait fait alluſion qu'aux ouvriers de villes. En les ſuppoſant exacts, je ne découvre au premier apperçu qu'une ſeule manière de les expliquer. Si les ſalaires ont augmenté pour le travail des terres, ne ſerait-ce point parce qu'il y aurait infiniment moins de bras dans les campagnes, & que la dépopulation cauſée par la guerre aura frappé particulièrement ſur la claſſe agricole ? Si, au contraire, le prix des travaux journaliers a été inſenſiblement réduit des $\frac{3}{4}$, ou même des $\frac{4}{5}$ dans les villes ; comment s'en rendre compte, à moins de ſuppoſer que le nombre des habitans aſſez aiſés pour acheter des ſervices eſt réduit des $\frac{4}{5}$? ou, ce qui n'eſt pas moins probable, que la claſſe des indigens, qui n'ont d'autre moyen de ſubſiſtance que leur travail journalier, s'eſt accrue des $\frac{4}{5}$ aux dépens des claſſes aiſées. Peut-être auſſi faudrait-il combiner ces deux cauſes.

S'il eſt vrai que les habitans des villes aient été les premiers auteurs de la Révolution Françaiſe, quelle ſource intariſſable de gémiſſemens doit leur fournir ce retour ſur eux-mêmes ! Quoi ! le

tourbillon destructeur de cette révolution aurait tout nivelé, religions, rangs, réputations, propriétés, talens; & tandis que rien ne se serait élevé que le prix du pain, les salaires du pauvre auraient baissé de 5 à 1 ! Le voilà donc le bienfait que les Français promettaient au Monde !

Peu de jours avant que *Le Coulteux* eut révélé cet épouvantable secret, *Benezech*, Ministre de l'Intérieur, avait adressé, le 6 Brumaire, aux Administrateurs des Départemens, une Lettre où il les invitait entr'autres avec naïveté, à l'ÉCLAIRER *sur les grands biens que le Peuple Français est en droit d'attendre de la Constitution Républicaine.*

Veulent-ils l'*éclairer* & s'*éclairer* eux-mêmes sur ses effets ? Qu'ils se réunissent tous pour vérifier s'il est vrai que les salaires du pauvre habitant des villes aient baissé des trois quarts ; & qu'alors ils lui demandent à lui-même comment la classe *pressée par les besoins* pourra traîner, sous le nouveau régime, une existence qui lui paraissait si déplorable sous l'ancien. Certes, si cette baisse effrayante des salaires est vraie & générale, *Le Coulteux*, qui l'a révélée, vient de lancer contre la Révolution Française l'anathême le plus foudroyant qu'on ait encore prononcé contre elle.

Après nous être si long-temps arrêté sur ce tableau de l'appauvrissement désastreux de la France, hâtons-nous d'en tirer la seule consolation qu'il présente. C'est que, comme cet appauvrissement doit mettre promptement un terme à la guerre, il est en même temps la plus sure des garanties que tout traité de paix sera maintenu & respecté par le Gouvernement Français actuel, ou par toute espèce de Gouvernement qui pourra lui succéder. Je me sentais d'autant plus impatient d'arriver à cette conséquence, que je trouve dans le *Tableau de l'Europe* une assertion qu'il m'importait sur-tout de détruire. L'auteur y affirme, p 51, *que la paix ne pourrait être qu'une paix dérisoire, une paix évidemment funeste pour l'Angleterre, puisqu'une fois désarmée par une perfide transaction elle serait exposée à être prise au dépourvu, six mois après* (1).

(1) L'auteur a été plus loin ; il a pris à son tour le ton prophétique :— *Quelques revers que le sort destinât à la France*, a-t-il dit, p. 124, *elle se relèverait tôt ou tard de ses ruines, & ferait payer chèrement le mal qu'on lui aurait fait en profitant cruellement de ses désordres plutôt que de l'aider généreusement à en sortir.*

Je me plais à ranger cette assertion avec celles du même auteur, qui persiste toujours à envisager la Révolution Française comme devant faire le tour du monde, ou qui assure que *tant qu'elle restera de bout, elle menacera le monde entier. On n'éviterait pas même une combustion générale*, ajoute-t-il, *en s'arrêtant pour les conditions de la paix à l'in-statu-quo.* J'ai le bonheur de ne plus partager ce genre d'alarmes ; & je me tranquillise aujourd'hui sur l'infection de la Doctrine Française, en contemplant les calamités dont elle a inondé la France, & le nombre d'ennemis que ses apôtres lui ont fait au-dehors, par-tout où ils ont été la prêcher.

En vérité, en lisant l'écrit de M. de Calonne, on ne sait si c'est du commencement ou de la fin qu'on doit le plus s'étonner. Comment se persuader que ces deux parties soient de la même plume ? Après avoir affirmé que la France peut se suffire à elle-même, après avoir assuré qu'il lui restait encore environ trois fois plus de numéraire que toute la Grande-Bretagne n'en possède aujourd'hui, après avoir développé que la République peut soutenir ses assignats ou y suppléer par *quelque expédient semblable* ; enfin, après avoir déployé les immenses ressources qu'elle peut trouver dans le *mouvement Révolutionnaire*, dans son *énergie naturelle exaltée par le fanatisme, & dans son fanatisme redoublé par la calamité même*, l'auteur de ce tableau effrayant va sans doute en tirer le même conseil qu'en avait tiré l'auteur des *Réflexions sur la Paix :* on s'attendrait peut-être qu'il invitera les Puissances Coalisées à *ne point s'épuiser dans une lutte rétrograde*, & qu'il les sollicitera de faire la paix à tout prix.....Rien de pareil. Il les conjure, au contraire, de continuer cette guerre à tout prix—parce que, dit-il, *vû l'incompatibilité de la Démocratie Française avec le repos de l'Europe, toute négociation ne conduirait qu'à une fausse sécurité* ; parce que, *tant que la France n'aura pas un Gouvernement stable & compatible avec le repos des Nations, il est évident que tout ce qui serait conclu avec un Gouvernement chimérique & impraticable n'aurait, comme lui, qu'une existence passagère & momentanée* ;—parce que, *jusqu'à ce qu'il soit renversé, il n'y aura pas de Gouvernement stable en France, il n'y aura pas de paix en Europe* ;—enfin, & sur toutes choses, parce que les Souverains ne sauraient

trop se pénétrer, que L'ESPRIT RE'PUBLICAIN RENFERME ESSENTIELLEMENT LA HAINE DES ROIS.

M. de Calonne est-il curieux de savoir ce à quoi l'on s'expose en affichant si imprudemment la dernière de ces maximes? qu'il jette les yeux sur l'écrit qu'un étranger vient de publier à Paris, & dont l'extrait se trouve dans le Moniteur du 3 Décembre. Cet écrivain affirme de son côté *qu'il faut que l'Angleterre devienne République, pour que la France puisse être sure d'elle, ou que la France redevienne Monarchie pour que l'Angleterre soit en sureté.* En conséquence, il exhorte formellement les Français, par le sentiment de *leur propre conservation, à continuer la guerre* jusqu'à ce que la Grande-Bretagne puisse être leur *amie*, c'est-à-dire Républicanisée.

Que de pareilles absurdités se débitent encore en France, je m'en étonne peu; & j'ose croire que ses malheureux habitans sont suffisamment revenus de leur premier vertige, pour les apprécier aujourd'hui à leur juste valeur: mais ne serait-ce point travailler à les y replonger de nouveau, que d'en prêcher publiquement la contrepartie à leurs adversaires? Quel est l'ami de la paix & de *l'équilibre Européen*, qui pourrait ne pas s'alarmer en voyant qu'un Français essaie à son tour de représenter la Coalition comme une propagande armée de Royalisme, qu'il tente de faire de cette guerre une croisade politique d'opinions, & qu'il s'attache à persuader à la Nation Anglaise qu'il est encore plus important pour elle de faire abandonner aux Français leurs principes que leurs conquêtes? Lorsque l'Administration de cette Ile vient de désavouer d'une manière solemnelle ces dangereuses insinuations, lorsqu'elle vient de rallier le peuple autour de l'étendard de la guerre, en lui rappelant que c'est pour l'Europe une guerre d'équilibre, bien plus encore qu'une guerre d'opinions politiques de Gouvernement à Gouvernement; représenter cette grande cause Européenne comme une querelle de parti, n'est-ce pas affaiblir gratuitement le grand intérêt que prennent aujourd'hui les Anglais à arracher à la France toutes les conquêtes qu'elle a faites sur leurs Alliés? Le premier des deux auteurs que j'ai réfuté, (celui des *Réflexions sur la Paix*), a eu le plus grand soin,

en plaidant la cause des Français, de leur montrer la chimère de vouloir ébranler les Gouvernemens différens du leur. Et voilà M. de Calonne, qui, en plaidant la cause des Alliés, s'appuie principalement sur ce que *l'esprit Républicain renferme essentiellement la haine des Rois*. Je ne sais trop ce qu'on dira en Amérique, en Suisse, & sur-tout à Venise, en voyant publier cet argument comme la devise qu'on devrait inscrire aujourd'hui sur les étendards de la Coalition ; mais je soupçonne qu'il y a telle ville de ce dernier Etat, où, en lisant & comparant les deux écrits que j'ai réfutés, plus d'un partisan éclairé de la Coalition sera tenté de s'écrier :

Mieux vaut un sage ennemi,
Qu'un imprudent ami.

M. de Calonne aurait couru, ce me semble, moins de risques de nuire à la cause qu'il voulait défendre, si, au lieu de se perdre en déclamations imprudentes contre les Républiques en général, il eût particularisé la question où s'il s'en fut tenu à la poser ainsi.

S'il paraissait jamais au milieu de la société Européenne, une Monarchie quelconque, qui conçût & affichât le dessein de renverser tous les Gouvernemens Républicains ; le droit des Nations n'autoriserait-il pas toutes les Républiques menacées, à former une croisade destinée à écraser cette Monarchie, & à renverser le Gouvernement à côté duquel aucune République ne pourrait exister en paix ?

De même, s'il s'élevait, dans le centre de l'Europe, une République, qui, dès sa naissance, eût formé le projet de disséminer au dehors tous les principes d'insubordination qu'elle aurait réussi à faire triompher dans son propre domaine ; si elle aspirait ouvertement à consolider le renversement de son trône, en renversant tous les trônes de ses anciens alliés ; si cette République avait créé une société chargée de propager ce projet subversif, & d'aller le prêcher aux autres peuples ; enfin, si elle avait tenté d'y ajouter la force des armes, & qu'elle eût attaqué la plupart de ses voisins pour réunir leurs Etats aux siens, ou pour les républicaniser à sa manière ; le droit des nations n'autoriserait-il pas ces mêmes voisins à se confédérer pour la défense de leurs formes respectives

de Gouvernement ? Et ne seront ils pas justifiés, s'ils dirigent leurs efforts réunis, non-seulement vers l'objet de vaincre ou d'épuiser cette République hostile, mais encore vers le grand objet de renverser ce Gouvernement subversif, intolérant & propagateur, & d'amener les auteurs de cette propagande & de cette guerre au juste châtiment de tous leurs autres crimes ?

Je ne saurais balancer à prononcer pour l'affirmative dans les deux cas : j'ajoute même que l'intérêt d'une pareille Confédération lui fait un devoir sacré de poursuivre ce grand but, si elle peut l'atteindre : mais j'observe en même temps que ce devoir trouve ses bornes dans celles du possible. En effet, si, après avoir accumulé pour le remplir, les plus grands sacrifices, la Coalition qui aspirait à venger l'ordre social venait à acquérir la preuve que, loin d'ébranler les usurpateurs sur leur trône, la guerre les y affermit, & qu'elle leur fournit un prétexte de multiplier leurs forfaits—si, dis-je, après avoir tendu, à la nation qu'ils oppriment, tous les secours nécessaires pour briser ses fers, on la voit courber de plus en plus sa tête sous les tyrans qui l'enchaînent ; ou je suis fort trompé, ou les Etats restés fidèles à la cause sociale, peuvent s'envisager comme acquittés envers l'espèce humaine, & remettre à l'Arbitre suprême des événemens le châtiment futur des usurpateurs. Or, comme il leur serait impossible en pareil cas de cesser l'état de guerre à moins de quelque traité, la morale politique les autorise pleinement à ne plus envisager que leurs intérêts particuliers, soit dans la poursuite d'une pareille guerre, soit dans les négociations de paix nécessaires pour la terminer. Ainsi, par exemple, quand l'Angleterre aura réussi à mettre l'Europe à l'abri des projets subversifs des Français ; lorsque leurs principes révolutionnaires auront été étouffés sur ce continent, nous ne pouvons pas oublier que la Convention en a transplanté le germe désastreux jusques dans l'Archipel de l'Amérique, & que toutes les possessions de la Grande-Bretagne y seront dans un danger éminent, aussi longtemps que le système de l'*égalité* n'y sera pas radicalement détruit. D'où il résulte que, par le sentiment de sa sûreté, bien plus que par aucune passion de conquêtes, l'Angleterre ne peut mettre bas les armes avec quelque confiance, que lors-

qu'elle ſe ſera emparée de tous les points qui peuvent communiquer l'incendie à ſes propres domaines, ou du moins, lorſque les Français ſe ſeront engagés à éteindre cet incendie, & qu'ils pourront prouver qu'ils en ont non-ſeulement la volonté, mais les moyens.

Mais à quoi bon agiter, en ce moment, toutes ces queſtions oiſeuſes, à l'occaſion d'une guerre qu'il faut continuer malgré ſoi par le plus impérieux des motifs, celui d'arracher aux Français leurs conquêtes? N'eſt-il-pas ſuffiſant de démontrer que ſi on les leur abandonnait, elles deviendraient une ſource féconde de nouvelles guerres non moins ſanglantes que celle-ci, & qu'elles placeraient infailliblement les Etats qui les auraient cédées, non-ſeulement à la diſcrétion d'un Gouvernement de Régicides, mais d'un Gouvernement de conquérans?

This Day is publiſhed, Price 4s.

BY THE SAME AUTHOR,

REFLECTIONS ON THE WAR;

ON THE FINANCES OF THE FRENCH, ON THEIR PRESENT SYSTEM OF GOVERNMENT, THEIR VIEWS OF AGGRANDIZEMENT, &c. &c.

Being the Second Edition, conſiderably enlarged.

25 JANUARY, 1796.

Printed for P. ELMSLEY, Strand; J. DEBRETT, Picadilly; J. EDWARDS, Pall-Mall; J. DE BOFFE, Gerard-Street, Soho; J. SEWELL, Cornhill; and VERNOR and HOOD, Birchin-Lane.

Where may be had, by the ſame Author, Price 7s.

1. *Des Révolutions de France & de Genève,*

In one Volume Octavo, October 1795.

2. The Second Engliſh Edition of the *Short Account of the late Revolution in Geneva*, Price 1s.

In the Preſs, and ſpeedily will be publiſhed,

An Engliſh Tranſlation of the *State of the Finances and Reſources of the French Republic, to the firſt of January*, 1796.
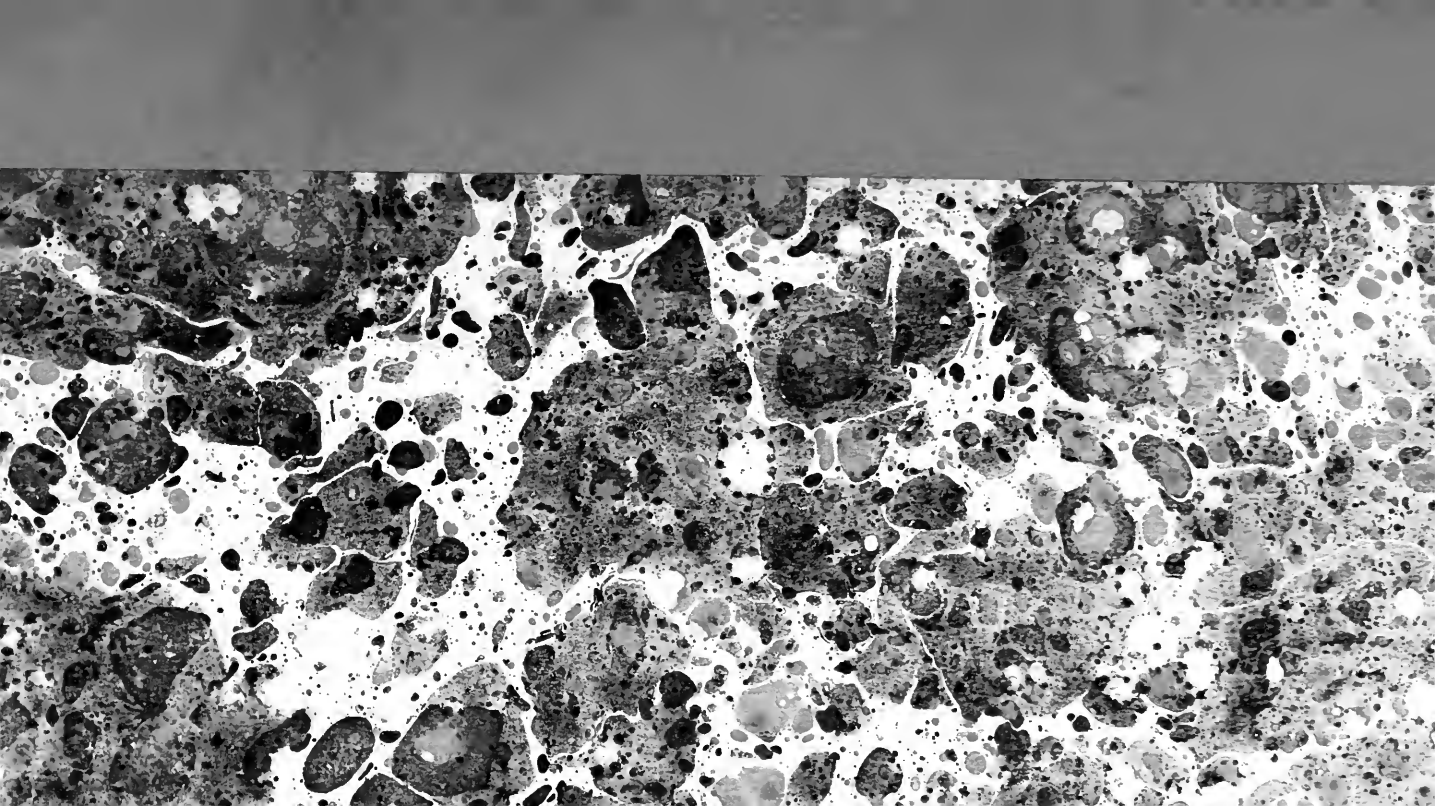
Cleaned & Oile